



Contrat de rivière **Tarn-amont**

2019-2024

Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont

Partenaire : Agence de l'eau Adour-Garonne

Photographie en couverture : aven Armand

SOMMAIRE DU CONTRAT DE RIVIÈRE TARN-AMONT

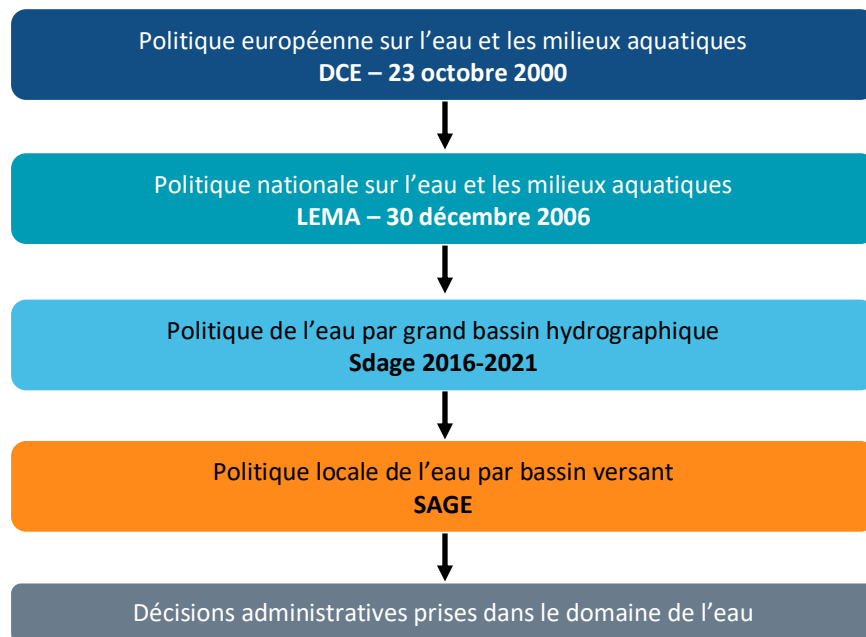
SOMMAIRE DU CONTRAT DE RIVIÈRE TARN-AMONT	3
LISTE DES CARTES	4
PROCÉDURE DU CONTRAT DE RIVIÈRE.....	5
ÉTAT DES LIEUX-DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	14
OBJECTIFS, SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE	33
PLAN D’ACTIONS	40
ANNEXES	137
TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES PLANS DE FINANCEMENT DU CONTRAT DE RIVIÈRE TARN-AMONT	159

LISTE DES CARTES

CARTE 1 : PÉRIMÈTRE DU BASSIN VERSANT TARN-AMONT	9
CARTE 2 : MEMBRES DU SMBV TARN-AMONT	12
CARTE 3 : PRÉSENTATION DU BASSIN VERSANT TARN-AMONT	15
CARTE 4 : OCCUPATION DES SOLS	16
CARTE 5 : RÉSEAU DE SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES.....	18
CARTE 6 : ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D’EAU SUPERFICIELLES	19
CARTE 7 : ÉTAT CHIMIQUE DES MASSES D’EAU SUPERFICIELLES.....	20
CARTE 8 : ÉTAT CHIMIQUE DES MASSES D’EAU SOUTERRAINES	20
CARTE 9 : OBSTACLES À L’ÉCOULEMENT EXISTANTS ET ÉCROULÉS	27
CARTE 10 : COURS D’EAU EN LISTE 1 ET 2	27
CARTE 11 : SITES DE PRATIQUES D’ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS LIÉES À L’EAU	31
CARTE 12 : ZONES D’ACTIONS PRIORITAIRES (ZAP) DÉFINIES PAR LE SAGE TARN-AMONT	34

PROCÉDURE DU CONTRAT DE RIVIÈRE

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE



DE LA DCE AU CONTRAT DE RIVIÈRE TARN-AMONT

■ La directive cadre européenne sur l'eau (DCE)

La directive cadre européenne sur l'eau (n°2000/60/CE) du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau organise la gestion de l'eau dans les États membres de l'Union européenne. L'unité de gestion de l'eau y est le district hydrographique sur lequel doivent être mis en œuvre un plan de gestion et un programme de mesures.

Quatre grands objectifs sont définis avec obligation de résultats d'ici 2015 :

- atteindre le bon état des eaux d'ici 2015 (bon état chimique et écologique pour les eaux de surface, bon état chimique et quantitatif pour les eaux souterraines) ;
- prévenir la détérioration de l'état des eaux ;

- réduire les rejets de substances prioritaires (toxiques) ;
- respecter les objectifs spécifiques dans les zones protégées.

Pour fixer des objectifs appropriés au milieu, la DCE introduit une nouvelle maille d'analyse : la masse d'eau. On en dénombre 48 sur le périmètre du contrat de rivière du Tarn-amont.

L'état des lieux de la DCE a analysé les caractéristiques de ces masses d'eaux de surface et souterraines : pollutions diffuses et ponctuelles, prélèvements, modifications hydromorphologiques, transferts, état qualitatif (physico-chimie, biologie) et quantitatif des milieux.

À partir de ce constat, une classification des masses d'eau a été faite entre celles pouvant atteindre le bon état en 2015 et celles ne le pouvant pas (généralement à cause de modifications morphodynamiques importantes).

L'état des lieux de la DCE est révisé tous les quatre ans. La prochaine révision est prévue pour 2019.

■ La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (n°2006-1772) a été adoptée le 30 décembre 2006. Elle crée les conditions pour permettre d'atteindre le bon état des eaux en 2015 et de respecter l'ensemble des directives européennes.

La LEMA précise que les principales dispositions du code de l'environnement relatives à l'eau et aux milieux aquatiques ont pour objet une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et que cette gestion prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique.

■ Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) Adour-Garonne

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour-Garonne, approuvé par l'État et adopté en décembre 2015, détermine les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre.

Le Sdage 2016-2021 porte sur les 4 orientations fondamentales suivantes :

- Orientation A – Créer les conditions de gouvernance favorables
- Orientation B – Réduire les pollutions

- Orientation C – Améliorer la gestion quantitative
- Orientation D – Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Ces orientations sont à prendre en compte dans la démarche du contrat de rivière du Tarn-amont.

Le programme de mesures (PDM) traduit les dispositions du Sdage en mesures opérationnelles déclinées à l'échelle des unités hydrographiques de référence (UHR).

Les missions inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) décline le PDM à l'échelle départementale à travers le plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) afin d'adapter localement les actions et de planifier leur mise en œuvre (identification des maîtres d'ouvrage, calendrier, éléments financiers...). Le contrat de rivière doit permettre la mise en œuvre du PAOT.

■ **Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont**

La finalité d'un SAGE est de fixer les objectifs généraux et les dispositions permettant d'atteindre une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant.

Sur le bassin versant du Tarn-amont, les principaux enjeux liés à l'eau sont le maintien du bon état des rivières et la préservation de leur patrimoine naturel exceptionnel.

Une première version du SAGE du Tarn-amont a été approuvée le 27 juin 2005 par arrêté des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère. Sa révision a été rendue nécessaire par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 afin d'y intégrer les enjeux de la directive cadre européenne sur l'eau du 23 octobre 2000, de la LEMA et du Sdage Adour-Garonne 2010-2015. Cette seconde version du SAGE a été approuvée fin 2015.

Les documents constitutifs du SAGE du Tarn-amont sont :

- un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) ;
- un règlement ;
- un atlas cartographique.

Ils sont complétés par un rapport d'évaluation environnementale.

Un SAGE est élaboré, mis en œuvre et suivi par une commission locale de l'eau (CLE), constituée de trois collèges :

- le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux ;

- le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées ;
- le collège des représentants de l'État et des établissements publics intéressés.

Son fonctionnement est défini par des règles spécifiques en application des articles R212-29 à R212-34 du code de l'environnement.

La CLE s'appuie sur une structure porteuse pour assurer son animation, l'orientation de ses débats et l'application de ses décisions. À ce jour, la CLE du Tarn-amont confie son secrétariat au Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont (SMBVTA).

■ **Le contrat de rivière du Tarn-amont**

Un contrat de rivière est un programme quinquennal d'actions multithématiques s'articulant en différents volets définis dans l'annexe 2 de la circulaire ministérielle du 30 janvier 2004.

Le contrat de rivière du Tarn-amont permet de coordonner les études ainsi que de hiérarchiser les travaux à mettre en œuvre (lutte contre la pollution, restauration et mise en valeur des milieux aquatiques, prévention des inondations, amélioration de la gestion quantitative et protection de la ressource, animation et suivi du contrat, valorisation touristique, etc.) pour atteindre les objectifs fixés par le Sdage Adour-Garonne et le SAGE Tarn-amont. Sa réussite est conditionnée à une volonté forte des acteurs locaux.

LES AUTRES OUTILS DE GESTION

■ **La charte du Parc national des Cévennes (PNC)**

La charte du Parc national des Cévennes a été approuvée en conseil d'État par le décret n°2013-995 le 8 novembre 2013. Elle définit le projet de territoire pour quinze ans, basé sur des objectifs de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager pour la zone cœur et des orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable pour l'aire d'adhésion et la zone cœur.

La relation entre l'homme et la nature est au cœur de ce projet. La protection des patrimoines est centrale, d'autant plus qu'ils constituent le support essentiel de l'économie et de la vie sociale du territoire.

Les communes adhérentes sont concernées par trois niveaux d'engagement : des engagements minimaux prévus par la loi, sept engagements collectifs décidés par le territoire (parmi lesquels celui de s'engager dans la démarche « Vers des collectivités

zéro pesticide»), des engagements individuels inscrits dans les conventions d'application de la charte.

L'axe 3 de la charte concerne la gestion et la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Les objectifs de protection et les orientations qui y figurent traitent de différents enjeux existants sur le Tarn-amont et sont en totale adéquation avec les dispositions du SAGE : renforcement de la gestion locale de l'eau, implication des professionnels et particuliers pour la qualité de l'eau et des milieux, protection des zones humides, etc.

■ Les sites Natura 2000

Sur le bassin versant du Tarn-amont, on recense 26 sites Natura 2000 dont 21 sites d'intérêt communautaire (SIC), concernés par la directive « habitats », et 5 zones de protection spéciale (ZPS), concernés par la directive « oiseaux ». Le Parc national des Cévennes et le Parc naturel régional des Grands Causses sont les principaux acteurs de l'animation de ces sites. Ils font l'objet de documents d'objectifs (docob) qui établissent un diagnostic et donnent les orientations à suivre pour leur bonne gestion. Ils fixent des objectifs de protection de la biodiversité.

Sur le Tarn-amont, 14 sites Natura 2000 sont en lien avec les milieux aquatiques. Leurs docob rappellent les mesures à prendre pour préserver les espèces remarquables des rivières (chabot, écrevisse à pattes blanches, castor, loutre, libellules, etc.), en travaillant notamment sur leurs habitats : restauration des ripisylves, maintien et entretien des haies, sauvegarde des zones humides, conciliation des pratiques (agriculture, tourisme...), sensibilisation du public...

■ Le schéma de cohérence territoriale (Scot) du sud Aveyron

Sur le bassin du Tarn-amont, un Scot a été mis en place par le Parc naturel régional des Grands Causses sur le sud-Aveyron. C'est à la fois un projet de territoire et un document d'urbanisme qui doit harmoniser les règlements à l'échelle de son territoire. Le Scot établit les grandes options qui présideront à l'aménagement et au développement du territoire pour les 20 ans à venir : habitat, économie, mobilité, agriculture, environnement, commerce, tourisme, patrimoine et paysage.

L'enquête publique du projet de Scot s'est déroulée en mars 2017. Le Scot a été approuvé le 7 juillet 2017 par le comité syndical du PNR des Grands Causses.

■ La charte du Parc naturel régional des Grands Causses (PNRGC)

La charte d'un PNR est un document signé par les collectivités qui s'engagent à mettre en œuvre les dispositions spécifiques qui y figurent. La charte 2008-2019 du PNR des Grands Causses, prorogée jusqu'en mai 2022, définit quatre axes stratégiques, déclinés en objectifs opérationnels, pour structurer le champ d'intervention du Parc sur son territoire :

- axe stratégique 1 : développer une gestion concertée du patrimoine naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir ;
- axe stratégique 2 : mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire une stratégie de développement d'activités centrée sur les initiatives locales et l'accueil d'actifs ;
- axe stratégique 3 : renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire ;
- axe stratégique 4 : renforcer la dynamique partenariale et la performance de la gestion du territoire.

Parmi l'axe 1, les objectifs suivants intéressent particulièrement le grand cycle de l'eau :

- préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion ;
- préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité) ;
- accompagner une gestion raisonnée de l'espace et du patrimoine ;
- maîtriser les impacts environnementaux des activités ;
- contribuer à la lutte contre les changements climatiques et favoriser la gestion économe des ressources ;
- favoriser la concertation pour mieux concilier les usages ;
- contribuer à la gestion cynégétique et piscicole.

■ Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et la trame verte et bleue (TVB)

La trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements. La TVB contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

Les SRCE Languedoc- Roussillon et Midi-Pyrénées ont été respectivement arrêtés par le préfet de région les 20 novembre 2015 et 27 mars 2015. Ils traduisent à l'échelle régionale les enjeux et objectifs de la TVB et ont pour objectif de lutter contre la dégradation et la fragmentation des milieux naturels, de protéger la biodiversité, de participer à l'adaptation au changement climatique et à l'aménagement durable du

territoire. Ils définissent les enjeux et objectifs en termes de continuités écologiques que devront prendre en compte les différents documents d'urbanisme. Ils s'adressent également à toute personne susceptible de pouvoir œuvrer en faveur des continuités écologiques : l'État et ses services déconcentrés, les collectivités territoriales, les aménageurs, les acteurs socio-économiques ainsi que les structures de gestion et de protection des espaces naturels.

Le contrat de rivière Tarn-amont prévoit des actions de préservation et de restauration des milieux et de leurs fonctionnalités (restauration de la continuité écologique, réimplantation de haies, restauration et gestion de la ripisylves et des zones humides...) qui favorisent la trame verte et bleue.

■ **Le plan de gestion des étiages (PGE) du Tarn**

Les PGE sont des documents qui délimitent les unités de gestion, répartissent les volumes d'eau maximums prélevables pour les usages domestiques, agricoles et industriels et fixent les règles de partage de la ressource en situation normale et d'étiage ainsi que les moyens de contrôle. Le PGE du Tarn a été approuvé le 8 février 2010.

Un groupement d'intérêt public (GIP) est en cours de constitution à l'échelle du bassin versant Tarn-Aveyron pour notamment assurer la gestion quantitative de la ressource en eau dans le cadre des PGE.

Les enjeux existants sur le Tarn-amont en matière de gestion quantitative sont relativement locaux et ne sont pas ciblés par le PGE, même si l'objectif commun reste d'assurer la satisfaction des usages en respectant les besoins hydrologiques des milieux.

■ **Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention du Tarn-amont**

Les inondations de novembre 2014 dans le sud-Aveyron ont rappelé aux acteurs du territoire les graves conséquences que peuvent avoir les phénomènes météorologiques sur les territoires soumis à de tels risques. Ainsi, les élus du bassin du Tarn-amont se sont engagés dans l'élaboration d'un PAPI, dans le but de mieux connaître les risques et de mieux agir pour s'en prévenir.

Un PAPI est une démarche de projet qui vise à traiter de manière globale les risques d'inondations au travers d'actions combinant à la fois la gestion de l'aléa (réhabilitation de zones naturelles d'expansion de crues, ralentissement dynamique, ouvrages de protection...) et la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens sur un bassin de risque cohérent. On distingue deux types de démarches : le PAPI d'intention,

axé sur la connaissance du territoire et de ces enjeux, et le PAPI complet, proposant des actions de prévention ou de protection. La labellisation « PAPI » du projet, octroyée par la commission « inondation » de bassin pour un PAPI d'intention et par la commission mixte « inondation » (niveau national) pour un PAPI complet, permet d'accéder à des financements de l'État pour mettre en place des actions.

Sur le Tarn-amont, la rédaction du PAPI d'intention a débuté mi-2017 par la Communauté de communes de Millau-Grands causses en concertation avec l'ensemble des autres collectivités du bassin et notamment les trois syndicats de rivières existants à cette période (gorges du Tarn-Jonte, Dourbie et Cernon). Depuis le 1^{er} avril 2018, le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTA) porte le PAPI au même titre que les autres outils de gestion intégrée de l'eau (SAGE, contrat de rivière...).

La commission « inondations » du bassin Adour-Garonne, qui s'est réuni le 8 novembre 2018 à Toulouse, a émis un avis favorable à la labellisation du PAPI d'intention Tarn-amont.

Le 20 février 2019 à Millau, l'État, la Région Occitanie et le SMBVTA ont signé une convention visant à encadrer leurs engagements respectifs et leur partenariat et engage officiellement la mise en œuvre du Papi d'intention du Tarn-amont pour la période 2019-2020.

HISTORIQUE DE LA PROCÉDURE ENGAGÉE

UNE MOBILISATION AUTOUR DE LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU DEPUIS LES ANNÉES 80

La démarche de gestion intégrée et concertée sur le bassin du Tarn-amont mobilise de nombreux partenaires depuis les années 1980.

Deux contrats de rivières « ancien modèles » ont déjà eu lieu sur le Tarn :

- 1984 – 1988 : Contrat de rivière du haut-Tarn (Lozère) ;
- 1992 – 1996 : Contrat de rivière du Tarn-moyen (Aveyron et Tarn).

Les travaux d'assainissement et d'aménagement ou entretien des berges représentaient alors l'essentiel des programmations. À cette époque, l'animation et le suivi ont fait défaut, ce qui a entraîné une réalisation partielle de ce qui était prévu (SIEE, 1998).

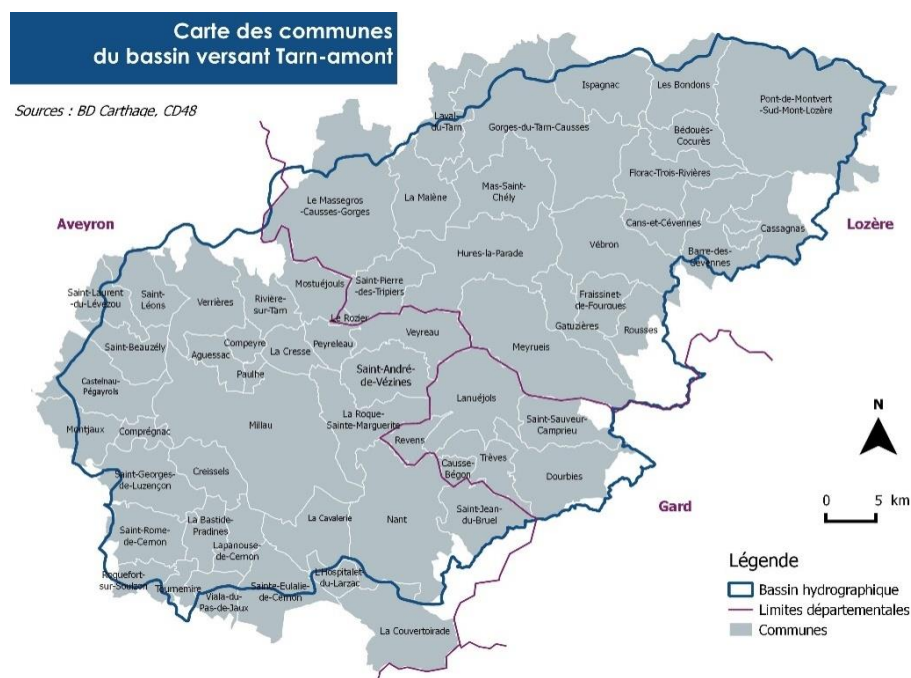
En 1996, l'adoption du Sdage Adour-Garonne formalise une unité hydrographique de référence (UHR) « Tarn-amont » délimitée en aval par le Rance. La limite actuelle de

L'UHR Tarn-amont, s'arrêtant à la confluence Tarn-Muse, a été officialisée par le Sdage 2010-2015.

À la fin des années 1990, suite à une session « rivière – partage de l'eau » rassemblant les acteurs de l'eau du bassin versant du Tarn-amont, le Sivom¹ du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses (devenu syndicat mixte en 2012) et le Parc naturel régional des Grands Causses (PNRGC) se sont portés co-maîtres d'ouvrages de l'animation de la CLE pour élaborer le SAGE. Les deux structures porteuses ont mis en place une cellule d'animation en 2000 et travaillé en étroite collaboration avec les communes non-membres, les usagers de l'eau et les services de l'État à la rédaction du projet de SAGE.

Le périmètre du SAGE Tarn-amont a été fixé sur 69 communes par arrêté des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère le 6 janvier 2000.

Carte 1 : périmètre du bassin versant Tarn-amont



Le 27 juin 2005, le SAGE du Tarn-amont a été approuvé par arrêté interpréfectoral et est entré dans sa phase de mise en œuvre.

LE SAGE TARN-AMONT

Une première version du SAGE du Tarn-amont a été approuvée le 27 juin 2005 par arrêté des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère.

Sa révision a été rendue nécessaire par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 afin d'y intégrer les enjeux de la directive cadre européenne sur l'eau du 23 octobre 2000, de la LEMA et du Sdage Adour-Garonne 2010-2015. Cette seconde version du SAGE a été approuvée par l'arrêté interpréfectoral du 15 décembre 2015.

Les enjeux de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques du bassin du Tarn-amont définis par la CLE, constituant les six orientations stratégiques du SAGE Tarn-amont, sont :

- Structurer la gouvernance à l'échelle du bassin versant du Tarn-amont ;
- Organiser la répartition et la gestion de la ressource en eau ;
- Gérer durablement les eaux souterraines karstiques ;
- Assurer une eau de qualité pour le bon état des milieux aquatiques et les activités sportives et de loisirs liées à l'eau ;
- Préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau ;
- Prendre en compte l'eau dans l'aménagement du territoire.

LE PREMIER CONTRAT DE RIVIÈRE TARN-AMONT (2011-2015)

En 2007, la CLE, instituée par arrêté interpréfectoral comme comité de rivière, a décidé d'élaborer un contrat de rivière afin de mettre en œuvre de manière opérationnelle les mesures du SAGE.

Le périmètre du contrat de rivière est identique à celui du SAGE Tarn-amont.

Le dossier définitif du contrat de rivière Tarn-amont a reçu l'agrément de la commission de planification du comité de bassin Adour-Garonne le 20 octobre 2009. Le contrat a été signé par les partenaires le 21 janvier 2011 pour une durée de 5 ans.

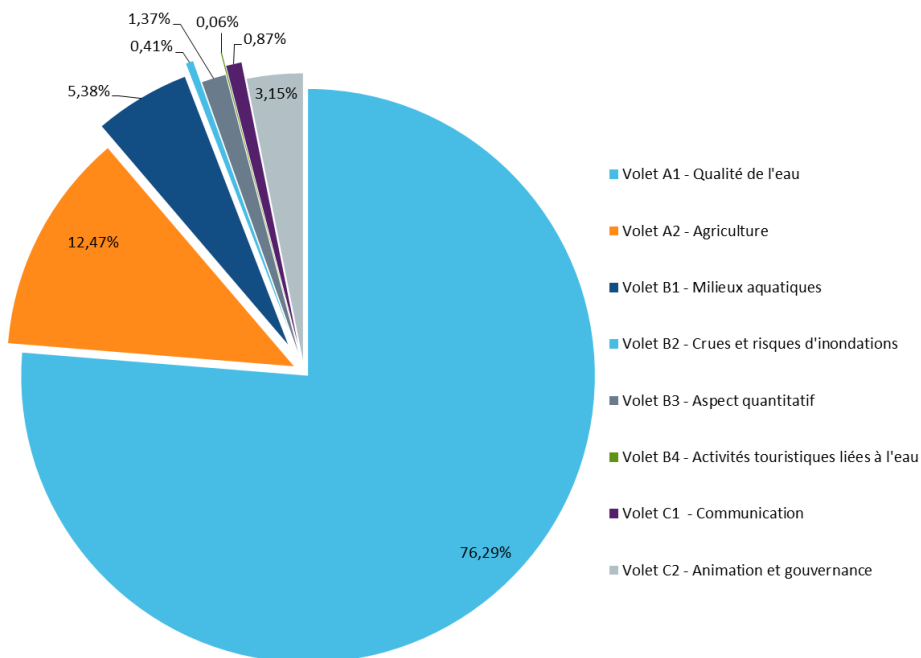
Les enjeux du premier contrat de rivière étaient regroupés en 8 volets :

- Volet A1 « Qualité de l'eau » ;
- Volet A2 « Agriculture » ;

¹ Syndicat intercommunal à vocations multiples

- Volet B1 « Milieux aquatiques » ;
- Volet B2 « Crues et risques d'inondations » ;
- Volet B3 « Aspect quantitatif » ;
- Volet B4 « Activités touristiques liées à l'eau » ;
- Volet C1 « Communication » ;
- Volet C2 « Animation et gouvernance ».

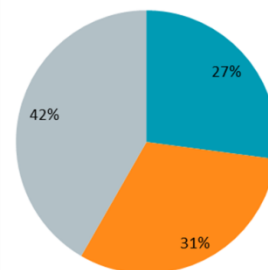
Le budget du premier contrat de rivière était d'un **montant prévisionnel de 29,2 millions d'euros réparti entre chaque volet de la manière suivante :**



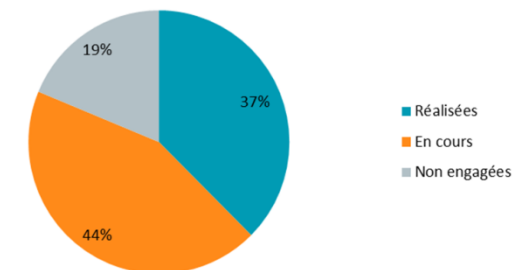
En 2015, le bilan du premier contrat de rivière Tarn-amont a montré que **sur la période de 2011 à 2015, 56 actions avaient été réalisées sur les 96 prévues (58%)**. Il restait 40 actions non engagées (42%) au moment du bilan.

Sur les 17 actions identifiées prioritaires par le comité de rivière, 8 ont pu être réalisées, 6 étaient en cours de mise en œuvre au moment du bilan et 3 n'ont pas pu être engagées.

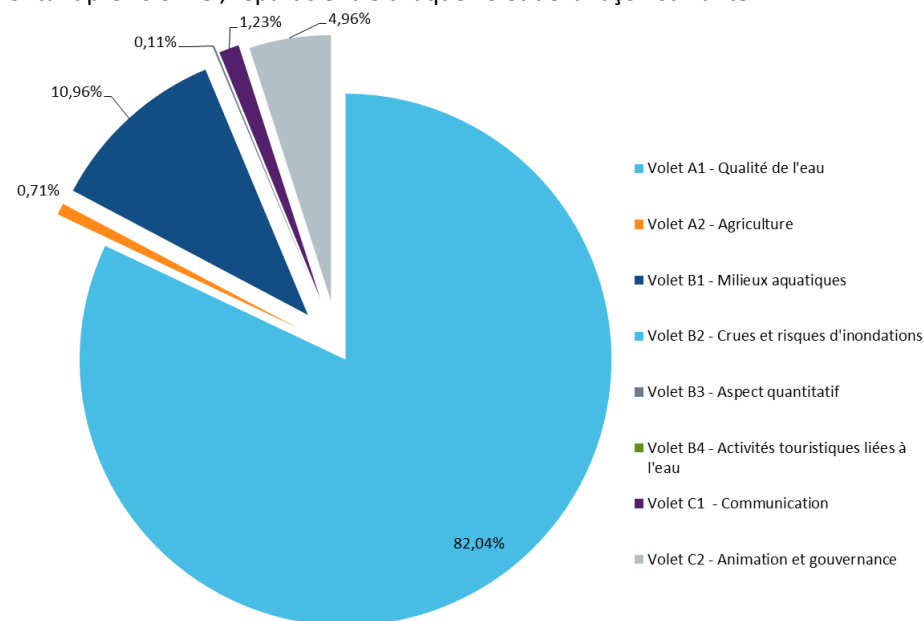
Mise en œuvre des actions du contrat de rivière 2011-2015



Mise en œuvre des actions prioritaires du contrat de rivière 2011-2015



Entre 2011 et 2015, 12,08 millions d'euros ont été engagés soit environ 41,42% du montant prévisionnel, répartis entre chaque volet de la façon suivante :



Le bilan du premier contrat de rivière a permis de mettre en évidence une mise en œuvre des volets hétérogène d'un point de vue financier. **Si les actions liées à l'assainissement et à la gestion des milieux aquatiques ont bien été engagées, d'autres actions relatives à l'eau potable, la protection de la ressource ou encore la**

prévention des inondations par exemple ont pris du retard par rapport aux objectifs initiaux.

Le bilan a permis d'identifier les principaux axes et pistes d'actions qui ont servi à l'élaboration d'un nouveau contrat de rivière 2019-2024.

LE DEUXIÈME CONTRAT DE RIVIÈRE TARN-AMONT (2019-2024)

Le contrat de rivière est un plan d'actions sur 5 ans qui doit permettre la mise en œuvre opérationnelle du SAGE Tarn-amont dans l'objectif d'atteindre le bon état des masses d'eau pour assurer la qualité des milieux aquatiques en cohérence avec le développement économique du territoire Tarn-amont.

Le plan d'actions du contrat de rivière Tarn-amont prévoit la mise en œuvre d'études et de travaux pour la période 2019-2024 pour l'atteinte des objectifs fixés par le SAGE.

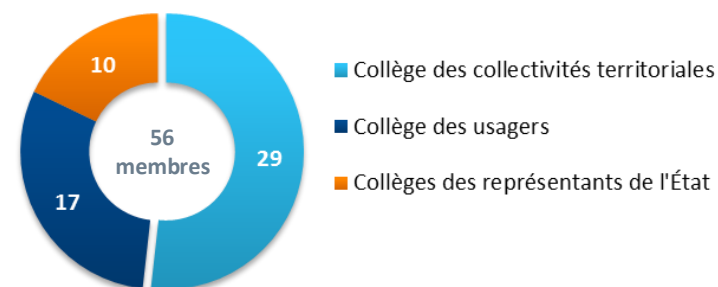
Le périmètre du contrat de rivière est identique à celui du SAGE Tarn-amont qui recouvre un territoire de 59 communes (environ 50 000 habitants) réparties sur trois départements de la Région Occitanie :

- 32 communes sont situées dans le département de l'Aveyron ;
- 6 communes sont situées dans le département du Gard ;
- 21 communes sont situées dans le département de la Lozère.

LES ACTEURS

LE COMITÉ DE RIVIÈRE

Tous les acteurs concernés par le domaine de l'eau se mobilisent au sein de la commission locale de l'eau (CLE) pour construire le SAGE : des élus locaux de diverses collectivités, des usagers de l'eau (agriculteurs, pêcheurs, professionnels du tourisme, associations environnementales, consommateurs, hydroélectriciens...) et des services de l'État (préfectures, établissements publics...). Ensemble, ils définissent la politique locale de l'eau qu'ils souhaitent pour le bassin versant du Tarn-amont.



La CLE, après avoir conduit la procédure d'élaboration et de révision du SAGE, suit sa mise en œuvre.

Sur le Tarn-amont, la CLE et le comité de rivière sont composés des mêmes membres.

Le comité de rivière Tarn-amont, qui représente l'instance décisionnelle du contrat de rivière, pilote à travers la cellule d'animation la mise en œuvre des actions du contrat de rivière du Tarn-amont et veille à l'atteinte des objectifs.

LA STRUCTURE PORTEUSE

La CLE n'ayant pas de personnalité juridique propre, elle a désigné lors de sa mise en place, pour assurer le pilotage et l'animation du SAGE et du contrat de rivière à l'échelle du bassin versant du Tarn-amont, le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses (SMGS). S'étendant sur 15 communes de l'Aveyron et de la Lozère (environ 5 000 habitants), il constituait depuis 2012 la structure porteuse unique du SAGE et du contrat de rivière² et mettait en place des conventionnements avec les communes du bassin du Tarn-amont non membres du SMGS pour mener à bien la mission que lui a confié la CLE.

Un schéma de gouvernance a été engagé en 2015 pour réfléchir à une organisation plus cohérente du grand cycle de l'eau sur le Tarn-amont. Cette étude a abouti à la création d'un syndicat mixte interdépartemental à l'échelle du bassin versant au 1er avril 2018. Ce syndicat est constitué de communautés de communes (liste des communautés de communes membres du SMBVTA en annexe du contrat de rivière) et exerce pour leur compte la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention

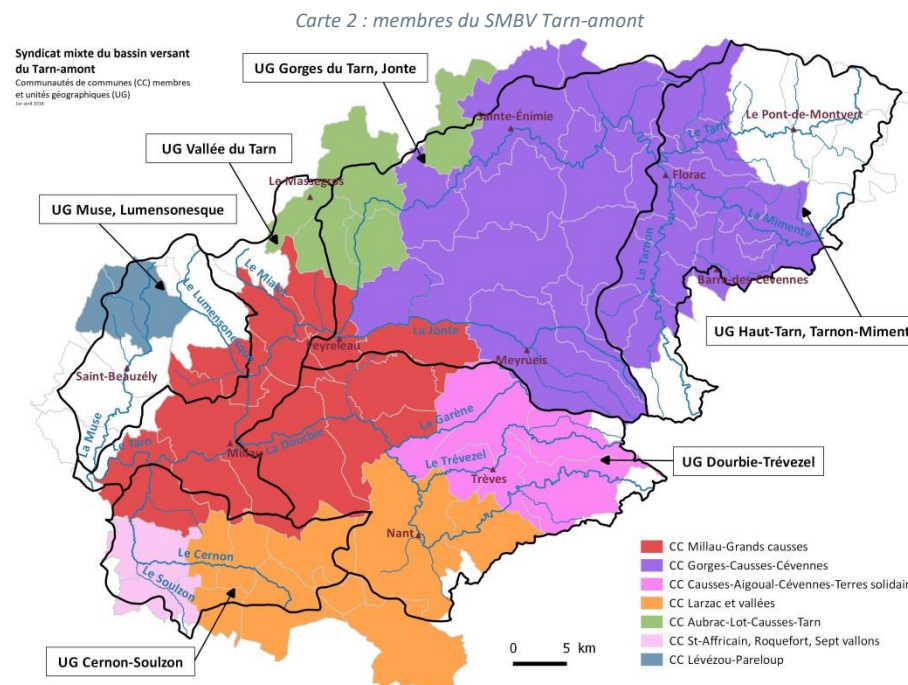
²Auparavant, le SMGS (ex-Sivom) co-portait le SAGE avec le Parc naturel régional des Grands Causses (PNRGC) mais, cette organisation ayant montré ses limites, les deux structures ont conjointement décidé de la faire évoluer.

des inondations » (gemapi), confiée au bloc communal dans le cadre de la loi Maptam³ avec transfert obligatoire aux EPCI-FP, et définie aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L211-7 du code de l'environnement :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (1°) ;
- Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau (2°) ;
- Défense contre les inondations et contre la mer (5°) ;
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (8°).

Le syndicat exerce aussi d'autres compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (superficielle et souterraine) et des milieux aquatiques, dites « hors gemapi » :

- Animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- Renforcer le suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau et des milieux aquatiques (hors alimentation en eau potable et hors sites industriels et miniers) ;
- Accompagner la gestion quantitative de la ressource en eau (hors alimentation en eau potable) ;
- Valoriser les richesses naturelles, le petit patrimoine bâti lié aux milieux aquatiques et les activités de loisirs liées à l'eau (compétence optionnelle).



Pour financer l'exercice de la compétence « gemapi », les EPCI-FP peuvent inscrire cette dépense dans leur budget général ou mettre en place une taxe dédiée (article 1530 bis du code général des impôts), y compris lorsqu'ils ont transféré toute ou partie de cette compétence à un ou plusieurs syndicats mixtes.

La taxe « gemapi » est facultative, plafonnée (40 euros maximum par habitant et par an) et affectée ; elle ne peut être utilisée que pour les missions relevant de la compétence « gemapi ».

La cellule d'animation du SAGE et du contrat de rivière, mise en place par la structure porteuse, est constituée de chargés de missions dont le rôle est de faire le lien entre les différents acteurs du territoire, de monter les projets (recherche de maîtres d'ouvrage, montage des dossiers de financement, accompagnement technique, etc.) et d'impulser une dynamique dans le cadre des démarches « SAGE » et « contrat de rivière » pour faciliter l'application des mesures et la mise en œuvre des actions.

La structure porteuse n'est pas maître d'ouvrage de toutes les actions et mesures du SAGE et du contrat de rivière mais en assure la coordination.

³ Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles

LES MAÎTRES D'OUVRAGE

En dehors de la structure porteuse du contrat de rivière, un grand nombre de maîtres d'ouvrage très divers sont concernés et responsables de la mise en œuvre des actions du contrat. Parmi eux, on compte notamment les structures suivantes :

- communautés de communes ;
- syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable ;
- communes ;
- Parc national des Cévennes ;
- Parc naturel régional des Grands Causses ;
- fédérations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ;
- professionnels du tourisme ;
- agriculteurs ;
- ...

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Les partenaires techniques et financiers apportent leur soutien pour faciliter la mise en œuvre des actions du contrat de rivière Tarn-amont, notamment :

- l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;
- le Conseil régional Occitanie ;
- les Conseils départementaux de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère ;
- ...

Les actions prévues dans le contrat de rivière représentent un montant global de 17 543 456,28 euros.

Les financements prévus (sous réserve des accords en cours au moment de la réalisation des actions) sont les suivants :

Ensemble des maîtres d'ouvrages	Agence de l'eau Adour-Garonne	Département de la Lozère	Département du Gard	Département de l'Aveyron	Région Occitanie	Autres financeurs
8 669 790,58 €	6 458 252,70 €	1 105 998,60 €	559 020,00 €	218 000,00 €	230 766,67 €	49 833,33 €
49,4%	36,8%	6,3%	3,2%	1,2%	1,2%	0,3%

NB. Dans le coût global des actions du contrat de rivière, un montant de 251 794,40 euros (HT) d'actions a pu être chiffré mais sa répartition n'a pas pu être établie au moment de l'élaboration du contrat entre les divers maîtres d'ouvrage et partenaires financiers.

Par ailleurs, en raison du stade précoce d'avancement de certain projet, les coûts prévisionnels des actions correspondantes sont à définir.

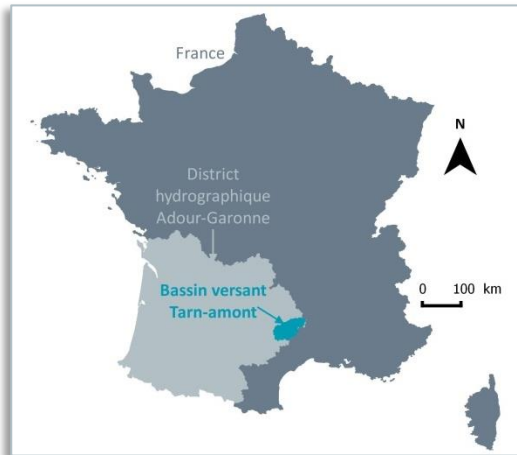
ÉTAT DES LIEUX-DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Le bassin versant du Tarn-amont est situé à l'extrême est du district hydrographique Adour-Garonne et dépend de l'agence de l'eau du même nom. Il s'étend sur 2 627 km² des sources du Tarn jusqu'à sa confluence avec la Muse à l'aval de Millau.

Il est drainé par plus de 2 000 km de cours d'eau. En têtes de bassin, les Cévennes et les massifs cristallins (Mont-Lozère, Mont-Aigoual, Lézou), de par leur nature schisteuse et granitique, sont caractérisées par de nombreuses sources et un chevelu de cours d'eau très dense. Plus en aval, les causses, vastes plateaux calcaires à l'altitude moyenne de 1 000 m, couvrent près des 2/3 du territoire et sont entaillés par de spectaculaires gorges de 400 à 500 mètres de profondeur, creusées entre autres par les rivières du Tarn, de la Jonte et de la Dourbie.



CONTEXTE GÉOLOGIQUE

Le bassin du Tarn-amont est assez différent selon que l'on soit situé sur les têtes de bassin, de géologie schisteuse et granitique, ou sur la zone karstique.

Les zones cristallines correspondent principalement aux massifs du Mont-Lozère, du Mont-Aigoual et du Lézou.

Le territoire karstique du bassin versant du Tarn-amont représente environ les 2/3 de sa surface. Plusieurs systèmes karstiques concernant le bassin du Tarn-amont ont fait l'objet d'études hydrogéologiques menées par le Parc naturel régional des Grands Causses (PNRGC) : le causse du Larzac (1993-1994), le causse Rouge (1998), le causse

de Sauveterre (2007, avec le Conseil général de la Lozère), le plateau du Guilhaumard et les avant-causses du Saint-Affricain. Les études du causse Noir et du causse Méjean, portées respectivement par le PNRGC et le Parc national des Cévennes, sont en cours.

HYDROLOGIE

En amont du Pont-de-Montvert, le Tarn revêt un double faciès : il s'écoule d'abord paisiblement au milieu des pâturages pour ensuite s'engouffrer brutalement dans de profondes gorges. Sur les trois premiers kilomètres, le Tarn dévale les flancs du Mont-Lozère avec une pente forte (de 8 à 10%) puis il s'écoule au fond d'une dépression assez bien individualisée dont le fond est quasiment plat, mal drainé, occupé par de nombreuses tourbières et prairies humides. Sur ce secteur, le Tarn a une pente moyenne faible d'environ 0,5%. Le cours est peu sinueux, large d'environ une dizaine de mètres et peu profond. Il coule sur des galets et la grande quantité de dépôts alluviaux le long du cours d'eau, vu sa taille modeste, est surprenante.

En aval de cette plaine du Tarn, le cours d'eau, au droit du barrage de Caguefer, change radicalement de physionomie. La rivière plonge dans une gorge étroite et profonde qui va la conduire jusqu'au village du Pont-de-Montvert. La déclivité est alors de 7,5% et le profil en marches d'escalier laisse présumer des secteurs de plus forte pente pour compenser les secteurs de replat.

Ce secteur des gorges est caractérisé par un substrat de lit rocheux (substratum affleurant) et de lit à blocs parfois d'au moins un mètre de grand axe. À partir de cette chute dans sa partie amont, le Tarn demeure dans la configuration d'une rivière encaissée jusqu'à Millau. Le Tarn est rejoint à Florac par le Tarnon en rive gauche. Sur le secteur allant de Florac à Montbrun, l'exploitation des zones de dépôts alluvionnaires du Tarn, longtemps artisanale, a conduit à un déséquilibre entre les apports solides et les extractions, accentués par la mise en place en 1976 des retenues de Florac et de la Vernède. L'érosion progressive a conduit à un abaissement notoire du lit du Tarn sur le tronçon Florac-Quézac.

Sur le Tarn après sa confluence avec la Jonte, il existe une sensibilité du lit à l'érosion régressive provoquée par les activités d'extraction sur le secteur Peyreleau-Millau. Cette sensibilité se traduit par l'apparition de faciès de dalles, notamment en amont de la confluence avec la Jonte.

Contrat de rivière Tarn-amont

La Dourbie prend sa source sur les contreforts du Mont-Aigoual dans les pentes du massif de l'Espérou à 1 280 m d'altitude. Elle rejoint le Tarn à Millau. Son bassin versant est d'environ 712 km². En amont de Saint-Jean-du-Bruel, la rivière serpente dans une vallée profonde composée de granites et de roches métamorphiques. On y trouve des gorges aux versants boisés, zone de transition avec les Cévennes. Entre Saint-Jean-du-Bruel et Nant, c'est une vaste plaine alluviale favorable aux activités agricoles. En aval de Nant, la rivière se présente sous la forme de gorges calcaires aux reliefs très découpés par l'érosion, creusées entre le causse Noir et le causse du Larzac.

Le Cernon est un affluent de rive gauche du Tarn. Il prend sa source à 595 m d'altitude sur la commune de Sainte-Eulalie-de-Cernon. Son bassin, d'une superficie de 219 km², correspond à la limite occidentale du plateau du Larzac. Il reçoit en rive gauche, avant de traverser Saint-Rome-de-Cernon, son principal affluent : le Soulzon. Le Cernon se jette dans le Tarn à Linas à 340 m d'altitude. La pente moyenne du Cernon est de 9‰ et celle du Soulzon est de 12‰.

Sur la commune de Montjaux, la confluence du Tarn et de la Muse en rive droite marque la fin du périmètre du Tarn-amont.

De façon générale, les deux tiers du bassin versant Tarn-amont sont couverts par des plateaux calcaires (karst) qui représentent une réserve en eau importante avec un réseau complexe d'écoulements souterrains qui ressortent au niveau des très nombreuses sources alimentant en grande partie le débit des rivières notamment en été. Cette ressource est souvent exploitée pour l'alimentation en eau potable de la population du bassin versant.

RÉGIME HYDROLOGIQUE

Le régime hydrologique du Tarn est de type pluvio-nival. Deux périodes de hautes eaux sont généralement observées : la première au début du printemps, la seconde en automne, séparée par une longue période de tarissement en été et de basses eaux en hiver.

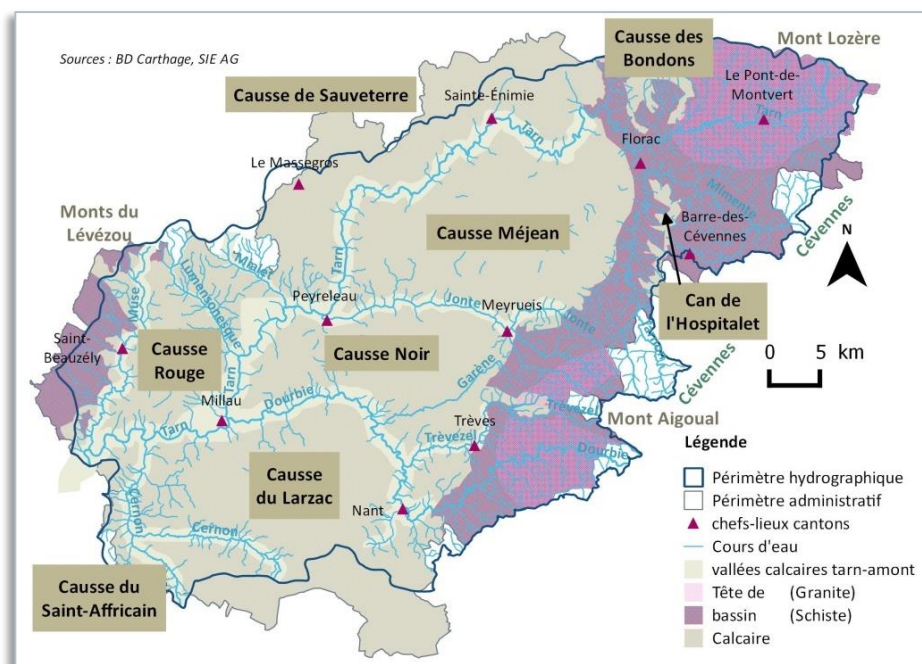
Les monts Lozère et Aigoual constituent la limite climatique entre influences océanique, continentale et méditerranéenne. De ce carrefour climatique, il résulte des épisodes pluvieux souvent brutaux en automne (pluies méditerranéennes ou « cévenoles ») ainsi que de violentes crues qualifiées de torrentielles.

Sur le haut-bassin du Tarn, les valeurs de débit spécifique sont élevées (47 l/s/km² à Fonchaldettes) : la pluviométrie importante sur la région mais également la lithologie, qui favorisent la densité de drainage élevée et le rôle des tourbières en période de sécheresse, influent sur le régime du cours d'eau.

Concernant la relation nappe-rivière, le réseau hydrographique superficiel constitue l'exutoire principal des aquifères karstiques (apports ponctuels des sources et diffus par le biais du lit du cours d'eau). L'influence des sources karstiques peut être importante. C'est notamment le cas sur le tronçon Montbrun-Le Rozier, où une élévation notable du débit spécifique est relevée alors que le Tarn ne reçoit aucun affluent important. La participation du domaine karstique a été évaluée entre 45 et 50% du débit moyen annuel. La contribution est également perceptible au regard des débits d'étiage : sur le domaine cristallin (Tarnon, Mimente, cours amont du Tarn, de la Jonte, de la Dourbie), le QMNA5⁴ représente 5 à 6% du module interannuel alors que, dans les causses ou en aval, il peut atteindre 15 à 20% du module.

La partie amont du bassin présente de nombreuses caractéristiques favorables à la formation des crues liées à la géologie (imperméabilité du substrat), à la morphologie (étroitesse des vallées) ainsi qu'aux caractéristiques météorologiques (fortes pluies).

Carte 3 : présentation du bassin versant Tarn-amont



⁴ Débit moyen mensuel sec de récurrence 5 ans

L'ensemble de ces critères favorise des coefficients de ruissellement élevés et des temps de concentration très courts des écoulements. De fait, les rivières de ce secteur présentent un caractère torrentiel (pentes fortes, capacité de transport élevée, valeur élevée des coefficients d'écoulement). Il s'agit d'une zone de haute énergie où se concentrent les principaux phénomènes de transport solide et d'érosion. Les risques d'inondations existent mais sont majoritairement limités grâce à une urbanisation très modeste avec des petits villages situés le plus souvent hors zone inondable.

Les parties moyenne et aval du bassin assurent une fonction de transfert des crues. En période de fortes pluies, les temps de montée des eaux sont très rapides et les niveaux atteignent des cotes élevées pouvant aller jusqu'à plus d'une dizaine de mètres au-dessus du niveau d'étiage. L'influence régulatrice des terrains calcaires se traduit par une diminution des écarts entre hautes eaux et basses eaux et par des débits d'étiage plus soutenus. Les temps de mise en charge des réseaux karstiques peuvent par ailleurs entraîner un décalage des pointes de crues. La vallée du Tarn s'élargit après sa confluence avec la Jonte puis à nouveau à Millau. La ville, la plus peuplée du bassin, doit faire face aux crues du Tarn et de la Dourbie.

CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

OCCUPATION DU SOL

Légende

▲ chefs-lieux cantons

1 : Territoires artificialisés

11 : Zones urbanisées

111 : Tissu urbain continu

112 : Tissu urbain discontinu

12 : Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication

121 : Zones industrielles et commerciales

122 : Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés

124 : Aéroports

13 : Mines, décharges et chantiers

131 : Extraction de matériaux

14 : Espaces verts artificialisés, non agricoles

142 : Équipements sportifs et de loisirs

2 : Territoires agricoles

21 : Terres arables

211 : Terres arables hors périmètres d'irrigation

22 : Cultures permanentes

222 : Vergers et petits fruits

23 : Prairies

231 : Prairies

24 : Zones agricoles hétérogènes

242 : Systèmes culturaux et parcellaires complexes

243 : Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants

3 : Forêts et milieux semi-naturels

31 : Forêts

311 : Forêts de feuillus

312 : Forêts de conifères

313 : Forêts mélangées

32 : Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée

321 : Pelouses et pâturages naturels

322 : Landes et broussailles

324 : Forêt et végétation arbustive en mutation

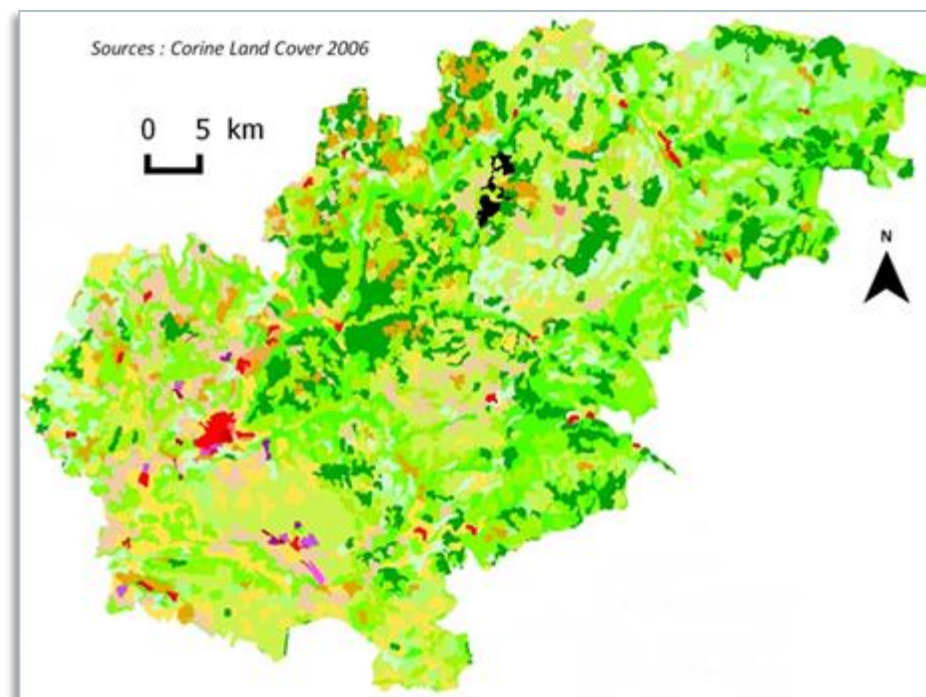
33 : Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation

332 : Roches nues

333 : Végétation clairsemée

334 : Zones incendiées

Carte 4 : Occupation des sols



L'occupation des sols du bassin versant du Tarn-amont est marquée par la présence de forêts et de milieux ouverts.

POPULATION

La population totale des 59 communes du périmètre du SAGE Tarn-amont s'élevait à près de 48 000 habitants (population totale calculée par l'Insee pour 2013) soit une progression de + 10% par rapport à la population de 1999.

Les villes les plus importantes sont localisées en bordure du Tarn et sont :

- en Aveyron : Millau (22 775 habitants), Saint-Georges-de-Luzençon (1 619 habitants) et Creissels (1 522 habitants) ;
- en Lozère : Florac (2 011 habitants).

La densité moyenne est de 18 habitants/km² ce qui est faible par rapport à la moyenne nationale (117 habitants/km²). La population est essentiellement installée dans les vallées. La densité est extrêmement faible sur les causses (1,4 habitant/km² sur la causse Méjean). Il s'agit d'un bassin marqué par des populations rurales plus ou moins isolées. Millau est de loin la grande ville de l'ensemble du secteur et concentre environ la moitié des habitants du bassin versant Tarn-amont.

UNE DYNAMIQUE AGRICOLE TOURNÉE VERS L'ÉLEVAGE



Sur le bassin versant du Tarn-amont, on dénombre environ 830 sièges d'exploitations agricoles. La surface agricole utile (SAU) moyenne des exploitations agricoles se situe aux alentours de 180 ha, avec une majorité d'exploitations dont la SAU est supérieure à 150 ha (42% des exploitations). Le chargement animal moyen des exploitations est faible avec 0,31 UGB/ha (source : *diagnostic agricole de 2009*).

L'activité agricole repose essentiellement sur l'élevage (90% du chiffre d'affaire du secteur). L'élevage d'ovins-lait (fromage de Roquefort) est dominant sur le territoire. Les cultures sont minoritaires et les cultures irriguées sont très peu représentées. On retrouve principalement l'élevage sur les causses et les cultures sont majoritairement sur les avant-causses. Ceci s'explique par le contexte géologique, les marnes étant beaucoup plus propices à la culture céréalière que les plateaux. Dans les vallées alluviales, la polyculture domine avec les céréales, les cultures fourragères et les prairies naturelles.

L'activité laitière est majoritairement présente sur les causses, ainsi que sur les bassins versant de la Muse et du Lumensouesque.

Plusieurs laiteries et producteurs de fromage importants sont présents sur le bassin versant du Tarn-amont. Une importante fromagerie se situe au village de Huelzas, commune d'Hures-la-Parade. Des fromages au lait cru de brebis y sont fabriqués : Pérail, Fédou, Brousse. La fromagerie du Massegros, une des plus importantes entreprises de Lozère, transforme le lait de brebis en fromages de Roquefort et en Salakis. C'est une filiale de la Société des caves et producteurs réunis de Roquefort (SCPR, filiale du groupe Lactalis) implantée sur la commune de Roquefort-sur-Soulzon en Aveyron.

UNE ÉCONOMIE TOURISTIQUE ANCIENNE

L'activité touristique dans les gorges du Tarn est très ancienne, et remonte aux origines du concept de « tourisme ». C'est dès la fin du XIX^e siècle, qu'Alfred-Édouard Martel vient explorer les gorges et les causses, et commence avec le Touring Club de France à y amener des visiteurs (descente des gorges en barque, spéléologie) puis à aménager certains équipements. C'est sous cette impulsion que la fameuse route des gorges sera construite, à partir de 1906.

Cette route marque un progrès notable pour la vie locale, et devient rapidement une route touristique de renommée. Avec l'émergence des loisirs dans les années soixante, les habitants des gorges développent les activités nautiques, et la location de canoës devient une activité phare. De la descente en barque accompagnée à la descente libre en canoës, les activités de loisirs liées à la rivière ont largement participé à la construction de la destination touristique.

Puis cette destination s'est affirmée avec le développement d'autres activités sportives de nature comme la randonnée pédestre ou l'escalade. Avec le développement de la randonnée et de l'agritourisme, la destination touristique s'est élargie aux causses de part et d'autre des gorges, aux Cévennes et à l'ensemble du bassin avec par exemple la route des sites des Templiers ou encore la visite des caves de Roquefort. Cette destination touristique se construit actuellement sur les valeurs du bien-être et du retour aux sources, grâce aux possibilités de pratiquer le sport à son rythme dans de vastes espaces naturels préservés.



En 2002, le comptage des flux de circulation (DDE) réalisés, dans le cadre de l'étude de fréquentation, sur la route des gorges du Tarn estimait à 800 000 le nombre de visiteurs en période estivale. Actuellement l'attractivité touristique reste forte, néanmoins cette fréquentation est inégalement répartie dans le temps et dans l'espace.

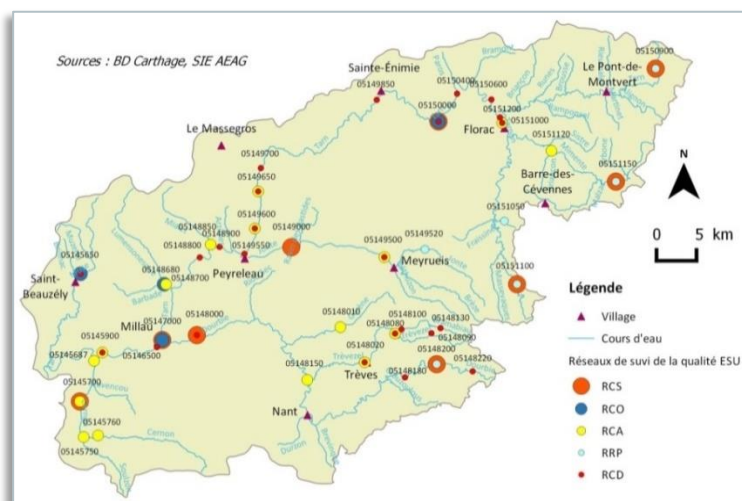
L'offre en matière d'hébergement touristique se compose majoritairement d'hôtels et de campings en fond de vallée et de gîtes ruraux sur les causses. L'offre d'hébergement du bassin a été estimé à 56 000 lits en Lozère et en Aveyron (*source : cabinet Ledoux, 2003*).

QUALITÉ DES EAUX

Eaux de surface

La qualité des eaux de surface du Tarn-amont fait l'objet d'un suivi régulier depuis plusieurs années. Différents réseaux se complètent, permettant de caractériser l'état des masses d'eau au titre de la DCE : réseau de référence pérenne (RRP), réseau de contrôle de surveillance (RCS), réseau de contrôle opérationnel (RCO), réseau complémentaire de l'agence (RCA), réseaux complémentaires départementaux (RCD), réseau hydrobiologique et piscicole (RHP), réseau de suivi des fédérations de pêche, réseau de suivi du Parc national des Cévennes.

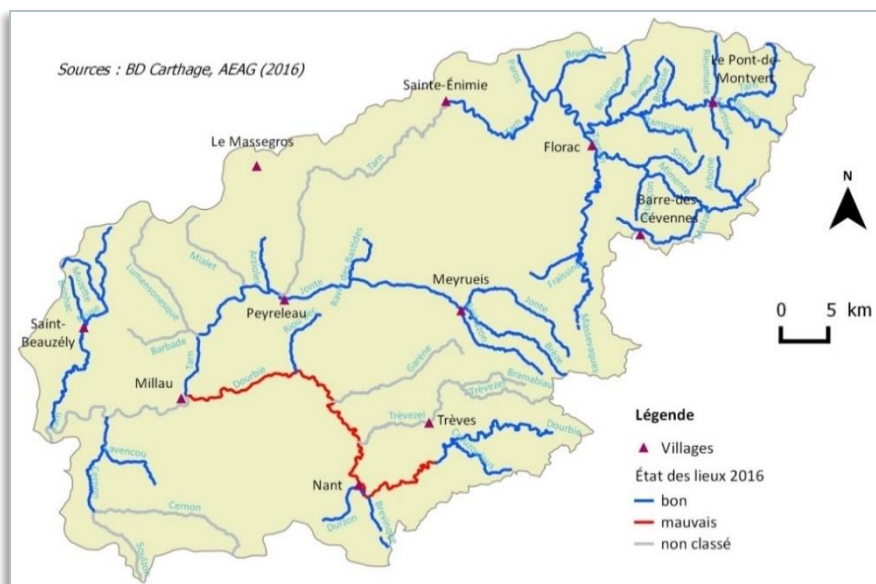
Carte 5 : Réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles



48 masses d'eau superficielles (masses d'eau « rivières ») sont identifiées sur le bassin versant Tarn-amont. Au sens de la DCE, 8 masses d'eau du Tarn-amont (soit 17%) n'atteignent pas les objectifs de bon état écologique et chimique (cf. cartes 4 et 5) :

- Le Tarn du confluent de la Jonte au confluent de la Dourbie** est de **qualité biologique médiocre** (paramètre déclassant : indice biologique macrophyte en rivière (IBMR), mesuré depuis 2011) : ces résultats peuvent refléter un dysfonctionnement lié aux teneurs en nutriments (azote et phosphore) dans l'eau mais également traduire l'influence de certains paramètres physiques comme la morphologie, l'intensité de l'éclairement, etc.
- La Jonte de sa source au confluent du Béthuzon** présente une qualité biologique moyenne (paramètre déclassant : indice biologique global (IBG)). Cependant, la station de référence qui sert à qualifier cette masse d'eau se situe à l'aval de la masse d'eau et notamment à l'aval du bourg de Meyrueis et du rejet de la station de traitement des eaux usées. Elle ne peut donc pas refléter l'état global de la masse d'eau amont. Étant donné que l'expertise locale considère cette masse d'eau en bon état, le présent contrat ne propose pas d'action spécifique de reconquête pour la Jonte-amont.
- La Barbade** présente un **état écologique moyen** (modélisé ; première année de données : 2016).
- Le Soulzon** présente un **état écologique moyen** (paramètre déclassant : phosphore total (Ptot) et orthophosphates (PO4(3-))) ; **résultats bons sur ces paramètres depuis 2015**).
- Le Cernon du confluent du Soulzon au confluent du Tarn** présente un **état écologique moyen** (paramètre déclassant : indice biologique macrophyte en rivière (IBMR), **résultats bons depuis 2014**). L'expertise locale fait également état de pressions morphologiques avec un cours d'eau contraint par des traversés urbains et des infrastructures.
- Le ruisseau de Lavencou** présente un **état écologique moyen** (modélisé, pression domestique jugée significative). L'expertise locale fait également état d'une érosion significative sur les versants.
- La Muse de sa source au confluent du Tarn** est classée en **état écologique moyen**. L'expertise locale fait notamment état d'un colmatage important du cours d'eau avec une érosion significative sur les versants.
- La Dourbie du confluent des Crozes au confluent du Tarn** présente un état chimique mauvais induit par une seule valeur déclassante relevée pour le cadmium

Carte 7 : État chimique des masses d'eau superficielles



Par ailleurs, des développements algaux et de végétaux aquatiques sont constatés sur de nombreuses rivières du bassin depuis plusieurs années, notamment en période estivale. Les algues et les végétaux aquatiques participent au phénomène d'autoépuration en utilisant les nutriments présents dans le milieu pour leur développement et contribuent par conséquent, à diminuer la concentration en nutriment dans l'eau. Ce développement chronique, jugé excessif par les riverains et les touristes, préoccupant par les scientifiques, témoigne d'une tendance à l'eutrophisation qui s'expliquerait par la combinaison de plusieurs facteurs d'ordre quantitatif, physico-chimique ou hydromorphologique et pas seulement par de fortes teneurs en nutriment.

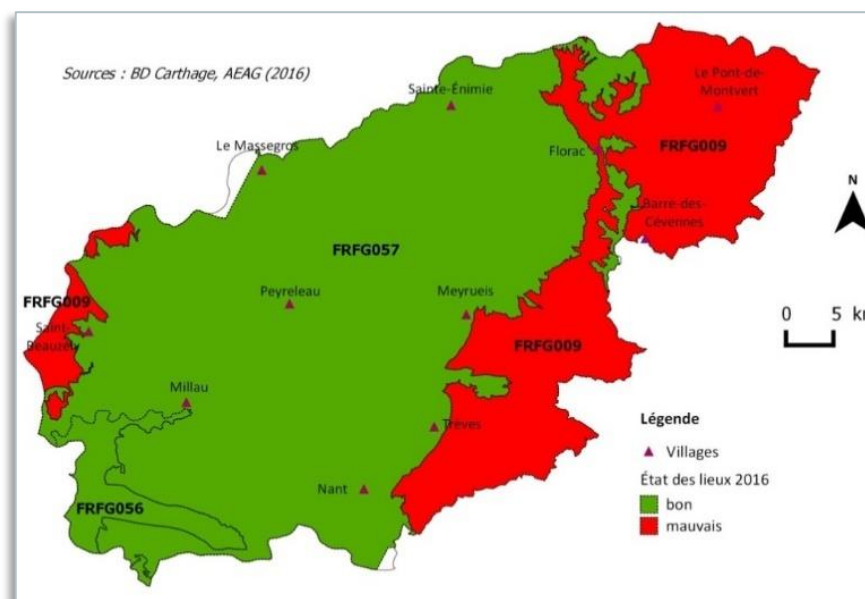
Les rivières du Tarn-amont seraient ainsi particulièrement sensibles et réactives à toute modification de l'écosystème. Ces principes pourraient aussi expliquer l'abondance de cyanobactéries toxiques, ayant causées 36 décès de chiens dans les gorges du Tarn depuis 2002 et menaçant l'attractivité touristique du site.

EAUX SOUTERRAINES

Qualité chimique des masses d'eau

Les deux masses d'eau souterraines sédimentaires sont de bonne qualité chimique, avec toutefois une tendance à la hausse des teneurs en nitrates sur les avants-causes. L'état de la masse d'eau constituant le socle du bassin du Tarn est en revanche qualifié de mauvais. Cet état est à relativiser sur le Tarn-amont car le déclassement provient de teneurs en nitrates élevées au niveau du Rouergue albigeois, cette masse d'eau s'étendant sur une grande partie de l'aval du Tarn.

Carte 8 : État chimique des masses d'eau souterraines



Les tableaux suivants présentent l'état des masses d'eau souterraines et de surface et l'objectif d'état :

Libellé de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	Libellé de la station de mesure de référence (et code)	Année de référence	État des lieux DCE 2016 (données 2011-2013)											Objectif d'état (Sdage 2016-2021)							
				État écologique (mesuré ou modélisé, [IC/3])	État physico-chimique	Oxygène	Nutriments	Acidification	Température	État biologique	IBD ⁶	IBG ⁷	IBMR ⁸	IPR ⁹	Polluants spécifiques	État chimique [IC/3]	Objectif écologique	Objectif chimique				
Le Tarn de sa source au confluent du Tarnon	FRFR134	Le Tarn en amont de Pont de Montvert (05150900)	2011	B [3]	B	TB	TB	B	TB	B	TB	TB	TB	B	B	B [3]	BE 2015	BE 2015				
			2012		B	TB	TB	B	TB	B	TB	TB	TB	B	B							
			2013		B	TB	TB	B	TB	B	TB	TB	TB	B	B							
		Le Tarn en amont du Tarnon (05151200)	2011		Moy	TB	TB	B	Moy	TB	TB											
			2012		Moy	TB	TB	TB	Moy	TB	TB											
			2013		B	TB	TB	TB	B	TB	TB											
L'Alignon	FRFR134_2	-	B [1]												B [1]	BE 2015	BE 2015					
Le Martinet	FRFR134_3	-	B [1]												B [1]	BE 2015	BE 2015					
Le Rieumalet	FRFR134_5	-	B [1]												B [1]	BE 2015	BE 2015					
Ruisseau de la Brousse	FRFR134_4	-	B [1]												B [1]	BE 2015	BE 2015					
Ruisseau de Ramponcel	FRFR134_6	-	B [1]												B [1]	BE 2015	BE 2015					
Ruisseau de Runes	FRFR134_7	-	B [1]												B [1]	BE 2015	BE 2015					
Le Briançon	FRFR134_8	-	B [1]												B [1]	BE 2015	BE 2015					
Le Tarnon de sa source au confluent du Tarn	FRFR305	Le Tarnon à Florac (05151000)	2011	B [3]	B	B	B	B	B	B	B					B [3]	BE 2015	BE 2015				
			2012		B	B	TB	B	TB	TB	TB											
			2013		B	B	TB	B	TB	TB	TB											
		Le Tarnon en amont de Rousses (05151100)	2011		TB	TB	TB	TB	TB	B	TB	TB	TB	B	B							
			2012		B	B	TB	TB	TB	B	TB	TB	TB	B	B							
			2013		TB	TB	TB	TB	TB	B	TB	TB	TB	B	B							
La Massevaques	FRFR305_1	-	B [1]											B [1]	BE 2015	BE 2015						
Ruisseau de Fraissinet	FRFR305_2	-	B [1]											B [1]	BE 2015	BE 2015						
La Mimente de sa source au confluent du Tarnon	FRFR133	La Mimente à Cassagnas (05151150)	2011	B [3]	TB	TB	TB	TB	TB	B	TB	TB	TB	B	B	B [3]	BE 2015	BE 2015				
			2012		B	B	TB	TB	TB	B	TB	TB	TB	B	B							
			2013		B	B	TB	TB	TB	B	TB	TB	TB	B	B							
		L'Arbone	FRFR133_1		-	B [1]														B [1]	BE 2015	BE 2015
		Ruisseau de Malzac	FRFR133_2		-	B [1]														B [1]	BE 2015	BE 2015
		Ruisseau de Briançon	FRFR133_3		-	B [1]														B [1]	BE 2015	BE 2015
		Ruisseau de Sistre	FRFR133_4		-	B [1]														B [1]	BE 2015	BE 2015
Le Tarn du confluent du Tarnon au confluent du Valat de la Combe (inclus)	FRFR306C	Le Tarn au niveau de Quézac (05150600)	2011	B [3]	Moy	TB	TB	B	Moy	TB	TB				B [3]	BE 2015	BE 2015					
			2012		Moy	TB	TB	B	Moy	TB	TB											
			2013		Moy	TB	TB	TB	Moy	TB	TB											
		Le Tarn à Montbrun (05150000)	2011		B	B	TB	B	B	B	TB	B	B	B				Mau				
			2012		B	B	TB	TB	B	B	TB	B	TB	B				B				
			2013		B	B	TB	TB	B	Moy	TB	Moy	TB	B				B				
		Le Tarn en aval de Ste-Énimie (05149850)	2011		B	TB	TB	B	B	TB	TB	TB										
			2012		B	TB	TB	TB	B	TB	TB	TB										
			2013		B	TB	TB	B	B	TB	TB											
Ruisseau du Bramont	FRFR306C_2	-	B [1]											B [1]	BE 2015	BE 2015						
Ruisseau de Paros	FRFR306C_1	-	B [1]											B [1]	BE 2015	BE 2015						

⁵ Indice de confiance
⁶ Indice biologique diatomées
⁷ Indice biologique global
⁸ Indice biologique macrophyte en rivière
⁹ Indice poisson rivière

Libellé de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	Libellé de la station de mesure de référence (et code)	Année de référence	État des lieux DCE 2016 (données 2011-2013)											Objectif d'état (Sdage 2016-2021)			
				État écologique (mesuré ou modélisé, [IC/3])	État physico-chimique	Oxygène	Nutriments	Acidification	Température	État biologique	IBD ⁶	IBG ⁷	IBMR ⁸	IPR ⁹	Polluants spécifiques	État chimique [IC/3]	Objectif écologique	Objectif chimique
Le Tarn du confluent du Valat de la Combe au confluent de la Jonte	FRFR306B	Le Tarn en amont des Vignes (05149700)	2011	B [3]	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB					NC	BE 2015	BE 2015
			2012		TB	TB	TB	TB	TB	TB								
			2013		TB	TB	TB	TB	TB	TB								
		Le Tarn dans les Gorges en aval des Vignes (05149650)	2011		B	TB	TB	B	TB	TB	TB							
			2012		B	TB	B	TB	TB	TB	TB	TB						
			2013		B	TB	B	B	TB	TB	TB	TB						
		Le Tarn en amont de la Jonte (05149600)	2011		B	TB	TB	B	TB	TB	TB							
			2012		B	TB	TB	B	TB	TB	TB							
			2013		B	TB	TB	B	TB	TB	TB							
		Le Tarn au pont du Rozier (05149550)	2011		B	TB	TB	TB	TB									
			2012		B	TB	TB	TB	TB									
			2013															
Le Tarn du confluent de la Jonte au confluent de la Dourbie	FRFR306A	Le Tarn à l'amont de Millau (05147000)	2011	Méd [2]	B	B	TB	B	B	Méd	TB	B	Méd	Moy	B [3]	BE 2027	BE 2015	
			2012		B	TB	TB	B	TB	Méd	TB	B	Méd	B				B
			2013		B	B	TB	B	TB	Méd	B	B	Méd	B				B
		Le Tarn à Millau (La Maladrerie) (05146500)	2011		B	B		B	B									
			2012		B	B		B	B									
			2013															
Ruisseau des Arziolles	FRFR306A_1	-		B [1]										B [1]	BE 2015	BE 2015		
La Jonte de sa source au confluent du Béthuzon	FRFR307B	La Jonte en aval de Gatuzières (05149520)	2011	Moy [2]	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB		B	B [3]	BE 2021	BE 2015	
			2012		B	B	TB	B	TB	TB	TB	TB		B				
			2013		B	B	TB	B	TB	TB	TB	TB	B	B				
		La Jonte en aval de Meyrueis (05149500)	2011		B	TB	B	B	TB	Moy	Moy							
			2012		B	TB	B	B	TB	Moy	Moy	TB						
			2013		TB	TB	TB	TB	TB	Moy	Moy	TB						
La Jonte du confluent du Béthuzon au confluent du Tarn	FRFR307A	La Jonte à Le Maynial (05149000)	2011	B [2]	B	TB	B	B	TB	Moy	TB	TB	B	Moy	B [3]	BE 2015	BE 2015	
			2012		B	TB	B	B	TB	Moy	TB	TB	B	Moy				B
			2013		B	TB	B	B	TB	Moy	TB	TB	B	Moy				B
		La Brèze	FRFR307A_1		-		B [1]											
Le Béthuzon	FRFR307A_2	-		B [1]										B [1]	BE 2015	BE 2015		
Ravin des Bastides	FRFR307A_3	-		B [1]										B [1]	BE 2015	BE 2015		
Le ruisseau du Bourg	FRFR365	Le Mialet au niveau de Rivière sur Tarn (05148850)	2011	B [2]											NC	BE 2015	BE 2015	
			2012		B	B	B	B	B									
			2013		B	TB	B	B	TB	TB	TB	TB						
Le Lumansonesque de sa source au confluent du Tarn	FRFR367	Le Lumansonesque au niveau de Compeyre (05148700)	2011	B [2]											NC	BE 2015	BE 2015	
			2012		B	B	B	B	TB									
			2013		B	B	B	B	TB	TB	TB	TB						
		La Barbade	FRFR367_2		-		Moy [1]											
La Dourbie de sa source au confluent des Crozes (inclus)	FRFR356	La Dourbie en amont de Dourbies (05148200)	2011	B [3]	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	B	B	B [3]	BE 2015	BE 2015
			2012		TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	B	B			
			2013		TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	B	B			
		La Dourbie à Dourbies (05148180)	2011		B	B	B	TB	TB	TB	TB							
			2012		B	B	B	TB	TB	TB	TB	TB						
			2013															

Libellé de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	Libellé de la station de mesure de référence (et code)	Année de référence	État des lieux DCE 2016 (données 2011-2013)											Objectif d'état (Sdage 2016-2021)				
				État écologique (mesuré ou modélisé, [IC/3])	État physico- chimique	Oxygène	Nutriments	Acidification	Température	État biologique	IBD ⁶	IBG ⁷	IBMR ⁸	IPR ⁹	Polluants spécifiques	État chimique [IC/3]	Objectif écologique	Objectif chimique	
Le Crouzoulous	FRFR356_3	-		B [1]													B [1]	BE 2015	BE 2015
La Dourbie du confluent des Crozes au confluent du Tarn	FRFR310	La Dourbie au niveau de Monna (05148000)	2011	B [3]	B	B	TB	B	TB	TB	TB	TB	TB	B	B		Mau [1]	BE 2015	BE 2021
			2012	B [3]	B	TB	TB	B	TB	TB	TB	TB	TB	B	B				
			2013	B [3]	B	TB	TB	B	TB	TB	TB	TB	TB	B	B				
Ruisseau de Brevinque	FRFR310_2	-		B [1]												B [1]	BE 2015	BE 2015	
Le Durzon	FRFR310_3	-		B [1]													B [1]	BE 2015	BE 2015
Ravin du Riou Sec	FRFR310_4	-		B [1]													B [1]	BE 2015	BE 2015
Le Trèvezel de sa source au confluent du Bonheur (inclus)	FRFR355	Le Trèvezel au niveau de Lanuejous (05148080)	2011	TB [3]	B	B	TB	TB	TB	TB	TB	TB					NC	BE 2015	BE 2015
			2012	TB [3]	B	TB	TB	B	TB	TB	TB	TB							
			2013	TB [3]	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB							
Le Bramabiau	FRFR355_1	Le Bramabiau au niveau de St sauveur Camprieu (05148100)	2011	B [2]	B	B	TB	TB	TB	TB	TB						NC	BE 2015	BE 2015
			2012	B [2]	B	TB	TB	B	TB	TB	TB								
			2013	B [2]															
Le Trèvezel du confluent du Bonheur au confluent de la Dourbie	FRFR308	-		B [1]												NC	BE 2015	BE 2015	
La Garène de sa source au confluent de la Dourbie	FRFR362	-		B [1]												NC	BE 2015	BE 2015	
Le Tarn du confluent de la Dourbie au barrage de Pinet [partiel]	FRFR311B	-		B [1]												NC	BE 2015	BE 2015	
Le Cernon de sa source au confluent du Souzlon (inclus)	FRFR135B	Le Cernon au niveau de St Rome de Cernon (05145760)	2011	B [2]													NC	BE 2015	BE 2015
			2012	B [2]	B	TB	TB	B	TB	TB	TB	TB							
			2013	B [2]	B	TB	TB	B	TB	TB	TB	TB							
Le Souzlon	FRFR135B_1	Le Souzlon à l'aval de Roquefort (05145750)	2011	Moy [2]	Mau	TB	Mau	B	TB	Moy	Moy						NC	BE 2021	BE 2015
			2012	Moy [2]	Méd	TB	Méd	B	TB	Moy	Moy								
			2013	Moy [2]	B	TB	B	B	TB	Moy	Moy								
Le Cernon du confluent du Souzlon au confluent du Tarn	FRFR135A	Le Cernon à Saint-Rome de Cernon (05145700)	2011	Moy [2]	B	TB	B	B	TB	Moy	B	TB	Moy	B			B [3]	BE 2021	BE 2015
			2012	Moy [2]	B	TB	B	B	TB	Moy	B	TB	Moy	B	B				
			2013	Moy [2]	B	TB	B	B	TB	Moy	B	TB	Moy	B	B				
Ruisseau de Lavencou	FRFR135A_1	-		Moy [1]												B [1]	BE 2021	BE 2015	
La Muze de sa source au confluent du Tarn	FRFR297	Le Muze à St Beauzely (05145650)	2011	Moy [3]	B	TB	B	B	TB	B	B	TB					B [3]	BE 2021	BE 2015
			2012	Moy [3]	B	TB	B	B	TB	B	B	B							
			2013	Moy [3]	B	TB	B	B	TB	B	B	B			B				
La Muzette	FRFR297_3	-		B [1]												B [1]	BE 2015	BE 2015	
Ruisseau de Brinhac	FRFR297_2	-		B [1]												B [1]	BE 2015	BE 2015	

NB. Toutes les masses d'eau de surface du Tarn-amont sont des rivières (aucun lac) naturelles. Aucune masse d'eau n'est fortement modifiée.

Libellé de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	Type	État des lieux DCE 2016 (données 2007-2010)		Objectif d'état (Sdage 2016-2021)	
			État quantitatif	État chimique	Objectif quantitatif	Objectif chimique
Socle BV Tarn secteurs hydro o3-o4 <i>[partiel]</i>	FRFG009	Masse d'eau libre intensément plissée	B	Mau	BE 2015	BE 2021
Calcaires et dolomies du lias du BV du Tarn secteur hydro o3 <i>[partiel]</i>	FRFG056	Masse d'eau libre sédimentaire	B	B	BE 2015	BE 2015
Calcaires des grands Causses BV Tarn	FRFG057	Masse d'eau libre sédimentaire	B	B	BE 2015	BE 2015

Légende du tableau	Données notées en gras : concernent une grande masse d'eau (sinon : très petite masse d'eau)				
	Très bon (état) = TB	Bon (état) = B	Moyen = Moy	Mauvais = Mau	Non classé = NC
	État écologique noté en italique : état modélisé (sinon : état mesuré)				

Source : SIEAG et projet de Sdage Adour-Garonne 2016-2021

PRESSIONS DE POLLUTIONS

■ Pressions domestiques

Sur le Tarn-amont, l'exercice de la compétence d'assainissement collectif reste peu mutualisé au niveau intercommunal¹⁰.

Les rejets d'eaux usées non traitées constituent une source de dégradation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, notamment en termes bactériologiques. **Sur le Tarn-amont, les efforts menés en matière d'assainissement collectif depuis une quinzaine d'années ont permis de résorber la plupart des rejets directs collectifs.** Ce type de rejet peut aujourd'hui être ponctuellement connu ou constaté par les agents de l'AFB¹¹, de certaines collectivités (techniciens spanc¹², techniciens de rivières...) ou d'usagers (AAPPMA¹³...). L'attention doit être maintenue.

Concernant la mise en conformité des stations d'épuration existantes, les ouvrages susceptibles d'être les plus impactants sont à ce jour réhabilités (Millau-Creissels, Le Massegros, Roquefort-sur-Soulzon, Florac...). **Cependant, les réseaux d'assainissement liés à ces ouvrages nécessitent des améliorations. Par ailleurs, il existe en parallèle une multitude de systèmes plus petits mais dont l'impact cumulé peut être significatif.**

Au niveau des réseaux d'assainissement, les infiltrations d'eaux claires parasites (ECP), par temps sec (ECP permanentes) ou de pluie (ECP météoriques), entraînent des phénomènes de dilution des effluents et de surcharge hydraulique. Lorsque les volumes à traiter dépassent la capacité du réseau de collecte ou de la station d'épuration, des déversements d'effluents bruts se produisent dans les cours d'eau. Cela peut être le cas lors de fortes pluies ou, en cas de sous-dimensionnement d'ouvrages, en période estivale, avec l'augmentation du nombre d'habitants. **Sur le Tarn-amont, la connaissance de l'origine, du volume et de la fréquence des surverses d'eaux usées dans les rivières doit être améliorée afin de les résorber, d'autant plus que celles-ci sont susceptibles d'intervenir préférentiellement en été, lorsque les débits des cours d'eau sont restreints et les activités nautiques fréquentes.**

¹⁰ Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Notre, la compétence « eau potable et assainissement » est attribuée aux communautés de communes au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

¹¹ Agence française pour la biodiversité

¹² Service public d'assainissement non collectif

¹³ Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

L'assainissement non collectif intéresse une importante part de la population du bassin du Tarn-amont. Sur le territoire, contrairement à l'assainissement collectif, cette compétence est exclusivement exercée par des structures intercommunales, permettant ainsi une optimisation des moyens humains, techniques et financiers. Au 1^{er} janvier 2016, **l'ensemble du bassin Tarn-amont est doté d'un Spanc. Une dynamique de réhabilitation doit être engagée voire maintenue selon les secteurs auprès des particuliers et des professionnels du tourisme (campings).**

■ Pressions agricoles

Sur le Tarn-amont, l'agriculture est un des deux pôles majeurs de l'économie locale, avec le tourisme. Sur les têtes de bassin domine l'élevage bovin, tandis que, sur la zone karstique et principalement sur les causses, l'élevage ovin est majoritaire. Une grande partie de la production laitière sert à la fabrication de fromages.

La majorité des cultures agricoles est destinée à contribuer à l'autonomie fourragère des exploitations. Divers produits peuvent être apportés aux cultures pour optimiser la production (phytosanitaires, biocides, matières fertilisantes). Outre des effets néfastes sur la santé des utilisateurs, **un emploi inopportun de ces produits peut présenter des risques de contamination des eaux souterraines ou de surface.**

Par ailleurs, le lessivage des particules fines peut entraîner leur mise en suspension dans les cours d'eau et rendre ces derniers turbides, générant ainsi une pollution potentiellement qualitative de l'eau mais aussi visuelle compte tenu de la gêne occasionnée pour la baignade. Sur le Tarn-amont, cette situation se produit régulièrement suite aux orages en période estivale, notamment vers Quézac et en amont de Millau. D'autre part, l'érosion des sols peut engendrer le colmatage du fond des rivières.

■ Pressions industrielles et minières

La fabrication de fromages est très présente sur le Tarn-amont. Plusieurs ateliers de transformation, de taille plus ou moins importante, existent sur le territoire. Si certains sont autonomes en termes d'assainissement (producteurs de Roquefort, de Salakis¹⁴), d'autres sont raccordés à des réseaux d'assainissement collectif.

La ville de Millau, connue comme la « cité du gant » depuis de nombreuses années, compte plusieurs établissements de mégisseries (tannage de peaux) raccordés à la station d'épuration collective.

¹⁴ Site du Massegros

Certains établissements artisanaux ou industriels, dont les rejets spécifiques peuvent impacter durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques, ne sont pas raccordés à des systèmes de traitement d'assainissement collectif. Ils doivent donc faire face à la difficulté de traiter leurs eaux usées de façon appropriée.

La richesse du sous-sol du Tarn-amont en éléments métalliques a donné lieu à une exploitation minière plus ou moins importante selon les secteurs. L'exploitation du minerai de base (Zinc, Plomb, Cuivre, Plomb, Argent, Baryum, Antimoine) et de l'Uranium a eu lieu du moyen âge, voire même pour certain site ou certain minerai à partir de l'époque romaine, jusqu'au 20^e siècle.



Les sous-bassins du Ramponsel, du Briançon, du Tarnon, de la Mimente, de la Jonte, de la Brèze et du Trévezel sont notamment concernés par la présence d'anciens sites miniers.

Bien qu'aujourd'hui l'activité minière ait totalement cessé, les vestiges de cette exploitation sont encore visibles, généralement à proximité immédiate de la rivière, et les anciennes mines impactent la vie aquatique de manière non négligeable. En effet, la qualité des habitats aquatiques peut être localement altérée (colmatage, accumulation de métaux lourds dans les sédiments, les chaires de poissons, concentration dans l'eau, etc.) et la qualité des paysages est dégradée (sols stériles, ruines, etc.).

Les études du Parc national des Cévennes et plus récemment de la fédération de pêche du Gard confirment la présence de métaux lourds dans l'eau, les sédiments et les viscères des poissons. Jusqu'à présent, la consommation humaine des poissons n'était pas interdite.

CARACTÉRISTIQUES DES MILIEUX NATURELS

■ Qualité hydromorphologique

Sur les cours d'eau du Tarn-amont, on trouve de nombreux ouvrages transversaux (barrages, seuils ou chaussées...) liés à des usages anciens ou encore pratiqués (prélèvement d'eau pour l'alimentation en eau potable (AEP), irrigation, dérivation vers un moulin, une microcentrale ou une pisciculture, loisirs, etc.). Il n'existe pas de grosse retenue à vocation hydroélectrique à l'exception de Villemagne (Saint-Sauveur-Camprieu).

D'un point de vue tant qualitatif que quantitatif, les ripisylves du Tarn et de ses affluents sont globalement en situation d'équilibre naturel (ripisylve quasiment continue sur tout le linéaire, grande diversité d'essences végétales).

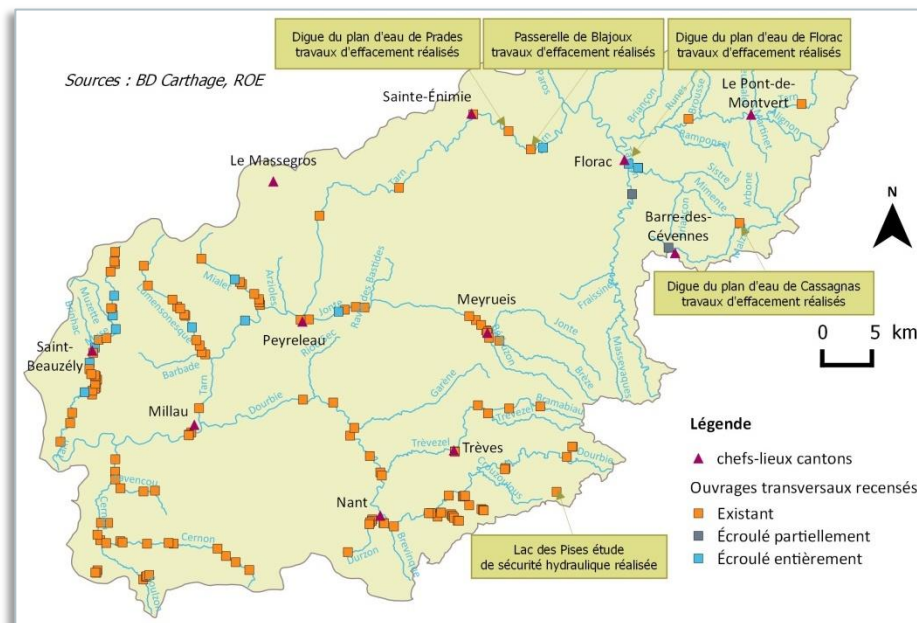
Bien que les pentes puissent être fortes, l'érosion des sols ne constitue pas une problématique globale marquée. Cependant, certaines pratiques peuvent localement entraîner une érosion des sols à l'origine d'un ensablement (comme sur la Muse et le Lavencou, considérés comme dégradés sur le plan hydromorphologique) ou d'une turbidité des cours d'eau (sur le Tarn en amont d'Ispagnac et de Millau).

■ Continuité écologique

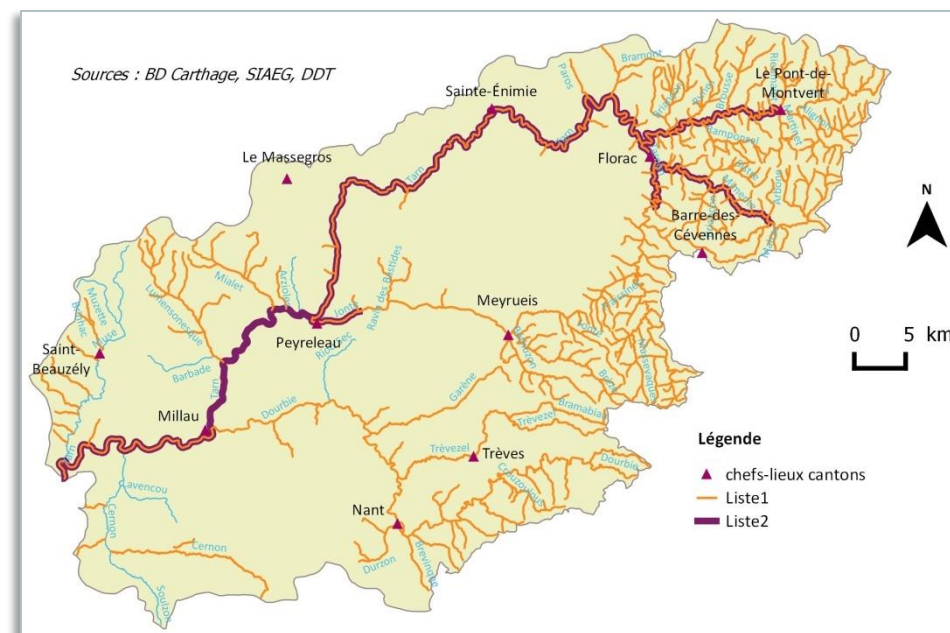
Le référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE), base de données de l'AFB, recense 147 obstacles transversaux (existants) situés sur le Tarn et ses affluents dont 92 présentent un usage. Il faut toutefois noter que les plus petits affluents n'ont pas toujours été prospectés et que ce chiffre est donc potentiellement plus important.

Ces ouvrages transversaux sont majoritairement de faible hauteur. Cependant, certains sont infranchissables par les poissons. De plus, cumulés, ces ouvrages peuvent avoir un impact non négligeable sur la circulation des sédiments.

Carte 9 : Obstacles à l'écoulement existants et écroulés



Carte 10 : Cours d'eau en liste 1 et 2



Deux arrêtés du préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, du 7 octobre 2013, établissent les listes des cours d'eau mentionnées au 1° et 2° de l'article L214-17 du code de l'environnement :

- Liste 1 : cours d'eau sur lesquels la construction de tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique est interdit ;
- Liste 2 : cours d'eau sur lesquels il convient d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments, dans les 5 ans qui suivent la publication de la liste des cours d'eau.

Sur les cours d'eau du Tarn-amont mentionnée à la liste 2, 10 ouvrages transversaux sont existants et doivent assurer la libre circulation des espèces et des sédiments.

Populations piscicoles

La majorité des contextes piscicoles du Tarn-amont sont salmonicoles et conformes. Le contexte du Tarn à l'aval de sa confluence avec la Dourbie est intermédiaire (cyprinidés d'eaux vives) conforme. Le contexte du Tarn entre ses confluences avec le Tarnon et la Jonte est salmonicole perturbé.

La conformité du contexte piscicole indique une bonne fonctionnalité de l'ensemble des stades de vie de l'espèce repère, permettant à la population naturelle de saturer la capacité d'accueil sur pratiquement tous les secteurs. Sur les secteurs conformes ainsi que sur certains secteurs perturbés, la gestion patrimoniale a été retenue et des calendriers d'arrêt d'alevinage ont été demandés à travers les mesures du SAGE de 2005.

RICHESSES PATRIMONIALES EXCEPTIONNELLES ASSOCIÉES À DES PROTECTIONS FORTES

Les cours d'eau du bassin du Tarn-amont possèdent un patrimoine naturel exceptionnel qui participe au bon fonctionnement des rivières et à l'attrait touristique du territoire. Ce patrimoine est relativement connu (bien que parfois partiellement) et est largement reconnu par divers titres et classements : Parc national des Cévennes, Parc naturel régional des Grands Causses, sites Natura 2000 (dont certains spécifiques à l'eau), zones naturelles d'intérêt écologiques, faunistiques et floristiques (Znieff), sites classés, patrimoine mondial de l'Unesco, cours d'eau en très bon état écologique, réservoirs biologiques (disposition D26 du Sdage)...

Les têtes de bassin sont riches en zones humides. Divers inventaires en ont été dressés : tourbières et zones humides du Mont-Lozère (Parc national des Cévennes, 2002), zones humides alcalines (Conservatoire des espaces naturels de Lozère, 2004), zones humides du massif de l'Aigoual (Parc national des Cévennes, 2005), pré-inventaire des zones humides du Parc naturel régional des Grands Causses (2013)... Par leurs différentes fonctions, les zones humides jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues. Leur préservation représente des enjeux environnementaux, économiques et sociaux importants.

Les pressions qui pèsent sur les zones humides du bassin correspondent à la réalisation de nouveaux drainages visant à assécher des terres agricoles ou la réhabilitation de drains existants, le surpâturage, etc.

■ **Site Natura 2000 « Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente »**

Le site Natura 2000 des Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente, entièrement situé dans le bassin versant du Tarn-amont, est centré sur le Tarn et ses deux principaux affluents en tête de bassin. Il est inclus dans le périmètre du Parc national des Cévennes dont 50% en cœur. De nombreuses activités humaines (agriculture, sylviculture, chasse, pêche, tourisme...) sont pratiquées sur ce territoire.

Les rivières et les milieux associés ont joué un rôle déterminant dans le classement de ces trois vallées en Natura 2000. En effet, le contexte montagnard et le relief accidenté de cette zone est caractérisé par un chevelu hydrographique dense avec plus de 200 km de linéaire de cours d'eau dont 34 km pour le Tarn, 26 km pour le Tarnon et 16 km

pour la Mimente qui sont inclus dans le SIC¹⁵. D'après le Docob élaboré par le Parc national des Cévennes, ce site Natura 2000 est caractérisé par une forte variabilité des conditions du milieu (altitude, substrat géologique, climat, topographie, chevelu hydrographique...) qui se traduit par une grande diversité des habitats naturels, en particulier des habitats naturels d'intérêt communautaire, ainsi que d'une grande richesse de la flore et de la faune associée. La communauté de communes Gorges-Causses-Cévennes, opérateur du site Natura 2000 des Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente, a confié l'animation du Docob à Rural concept.

■ **Espèces remarquables (écrevisse à pattes blanches, chabot, castor, loutre...)**



L'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), autrefois très présente sur les cours d'eau « à truites », voit ses populations diminuer fortement en raison de maladie (peste des écrevisses) et de la compétition avec des espèces envahissantes comme l'écrevisse signal ou de Californie (*Pascifastacus leniusculus*).

De petites populations sont localisées sur quelques affluents de tête de bassin du Tarnon, de la Mimente et

des affluents du haut Tarn. Deux stations sont présentes sur la Jonte.

En régression forte au niveau national et européen, elle représente un enjeu fort de conservation. Des inventaires ont été menés sur l'amont du bassin versant entre 2010 et 2015 afin de connaître son évolution.

Le chabot et le barbeau méridional sont présents dans certains cours d'eau du Tarn-amont. Une partie du Durzon présente notamment de fortes densités de chabots, d'intérêt national.

Le castor d'Europe a été réintroduit sur le versant atlantique dans le Tarn et la Dourbie dans les années 1970-80 et il est protégé depuis le début du siècle. Il est présent sur tout le territoire.

Il se nourrit d'écorces, de jeunes feuilles, et de bois tendre. Il réalise des terriers-huttes dont l'entrée est située au niveau de l'eau. Il peut consommer des arbres de gros

¹⁵ Site d'intérêt communautaire

diamètre. Sur certains secteurs du Tarn, la pression exercée est importante. Elle conduit souvent à la chute ou à la mort sur pied de l'arbre écorcé.

Lorsque le phénomène se déroule sur des distances importantes, cette consommation peut devenir problématique vis-à-vis des activités humaines (activités nautiques et risques d'inondations).

La loutre semblait avoir complètement disparu du bassin du Tarn dans les années 60. En 1990, ses indices de présence ont été à nouveau observés sur le Tarn. Les autres cours d'eau du bassin ont également été progressivement recolonisés.

Elle se nourrit essentiellement de poissons, de batraciens et d'écrevisses. Elle occupe des cavités creusées dans les berges, des abris sous des troncs d'arbres tombés et débris charriés par la rivière (gîtes).

De nombreuses espèces d'oiseaux évoluent aux abords de la rivière, notamment le cincle plongeur et le martin-pêcheur.

On retrouve également de nombreux petits invertébrés aquatiques dont la présence de certains est utilisée pour donner des indications sur la qualité de l'eau (éphémères, plécoptères, odonates, etc.).

Certaines espèces d'insectes présentes sur le Tarn-amont, comme la rosalie alpine, le lucane cerf-volant, des libellules sont inscrites sur une liste européenne comme espèces dont la conservation est jugée prioritaire.

De nombreuses espèces d'amphibiens et de reptiles, toutes protégées, sont présentes dans les milieux aquatiques du Tarn-amont, notamment les couleuvres vipérines, d'Esculape, à colliers, le crapaud calamite, le crapaud accoucheur, la grenouille rieuse, etc.

■ **Espèces envahissantes (écrevisse signal, renouée du Japon...)**

Le bassin versant du Tarn-amont est touché par la présence d'espèces végétales envahissantes : renouée du Japon (*Fallopia japonica*) (cf. photo), ailanthe glanduleux (*Ailanthus altissima*), robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), arbre à papillons (*Buddleja davidii*), balsamine de l'Himalaya et du Balfour (*Impatiens glandulifera*, *I. balfourii*), etc.

La renouée du Japon est notamment susceptible d'envahir très rapidement les berges des rivières et les atterrissements en bord et au milieu des cours d'eau, engendrant une perte de biodiversité, une fermeture des accès à la rivière et des « plages », et une homogénéisation des paysages. La progression de cette espèce inquiète donc particulièrement les pêcheurs et les acteurs du tourisme.

En 2017, un inventaire des foyers de renouée du Japon a été mené par le syndicat mixte sur le secteur Florac-Le Rozier (50 km). 44 foyers ont été recensés, 76% des jeunes foyers (< 30 tiges) étant localisés sur les 5 premiers kilomètres. 75% des foyers sont difficilement accessibles avec des engins de chantier.



Foyer de renouée du Japon au Rozier

Le bassin présente également une importante colonisation d'écrevisses signal (*Pascifastacus leniusculus*), dont la progression menace fortement les populations d'écrevisses à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) voire la biodiversité aquatique (macrofaune benthique).

L'écrevisse signal, ou écrevisse de Californie, est originaire de la côte ouest des États-Unis et du Canada. D'abord introduite en Suède en 1960, elle s'est répandue à d'autres pays européens dont la France à partir des années 70 pour l'élevage et le remplacement de l'écrevisse à pattes rouges, en déclin.

Des campagnes d'inventaires ont été menées entre 2010 et 2015 afin de suivre l'évolution et la répartition de cette espèce envahissante dans les rivières de la partie amont du Tarn-amont notamment celles où l'écrevisse à pattes blanches est encore présente.



■ **Cyanobactéries**

Les cyanobactéries sont des êtres vivants microscopiques. Longtemps assimilées à des algues, on les appelait autrefois algues bleues. Ce sont en réalité des organismes présentant les caractéristiques des bactéries (cellule sans noyau) mais qui sont capables de photosynthèse. Il en existe un très grand nombre d'espèces.

Les cyanobactéries auraient contribué à la formation de la couche d’ozone permettant ainsi la diversification de la vie terrestre.

Leur capacité d’adaptation leur confère un rôle important dans les écosystèmes. Elles participent au fonctionnement du milieu et en particulier à l’autoépuration du cours d’eau, au même titre que les sédiments et les autres êtres vivants (animaux et plantes aquatiques, ripisylve...).

Les cyanobactéries peuvent produire de nombreuses molécules chimiques, dont certaines très utiles (antibiotiques, antiviraux, antitumoraux...) et d’autres néfastes comme des toxines (ou cyanotoxines), pouvant ainsi parfois causer des problèmes sanitaires.

Ainsi, 35 cas de mortalités de chiens ont été recensés de 2002 à 2015 dans les eaux du Tarn entre Florac et Le Rozier.

Leur présence n’est pas forcément liée à une pollution : on les rencontre dans tous les milieux, des plus naturels aux plus extrêmes. Elles peuvent être en suspension dans l’eau (cyanobactéries planctoniques) ou fixées à un support minéral ou végétal immergé (cyanobactéries benthiques). Ce sont ces dernières que l’on rencontre dans les eaux du Tarn. En présence de chaleur, de lumière et de courants modérés, elles sont capables de coloniser les fonds de rivières, formant ainsi des biofilms à la surface des galets, qui contiennent de nombreux microorganismes (microalgues et bactéries). Sous l’effet des courants, des activités nautiques ou du vieillissement, ces biofilms se détachent et sont emportés par la rivière pour s’accumuler sous forme de flocons dans des zones d’eau calme.



Dans nos rivières, les décès de chiens entre 2002 et 2015 étaient dus à l’ingestion de biofilms ou de flocons contenant de nombreuses cyanobactéries et toxines.

Depuis 2004, des études locales menées par des spécialistes nationaux et internationaux (Nouvelle-Zélande) permettent de mieux comprendre la situation.

Les mécanismes qui favorisent les proliférations de cyanobactéries benthiques et la production de toxines sont toutefois complexes.

Ainsi, seules des mesures préventives peuvent à ce jour être préconisées pour réduire les risques d’exposition aux cyanobactéries et toxines. Depuis 2012, un protocole de surveillance et de gestion des risques est d’ailleurs mis en œuvre par l’ARS et ses partenaires, avec une priorité donnée à l’information du public.

GESTION QUANTITATIVE

Étiages

Les étiages peuvent être naturellement sévères sur les rivières des têtes de bassin situées sur la partie schisteuse et granitique, où l’eau ruisselle davantage qu’elle ne s’infiltré. La sévérité des étiages est en revanche limitée sur la zone calcaire, où les réserves en eau des karsts sont progressivement restituées en surface par les sources jalonnant les vallées.

Crues et risques d’inondations

Sur le bassin versant Tarn-amont, 70% des communes du bassin versant du Tarn-amont sont en partie soumises aux risques d’inondations.

Par ailleurs, la majorité des campings du territoire est située en bord de rivière et donc fortement soumis aux risques d’inondations.

Toutefois, il n’existe pas sur le bassin d’ouvrages de protection contre les inondations. Il est important de se rappeler que, si ces aménagements réduisent l’exposition de zones à enjeux aux risques, chaque ouvrage entraîne des modifications plus ou moins conséquentes à l’amont et à l’aval, ainsi qu’une artificialisation des cours d’eau susceptible d’être dommageable à leurs fonctionnalités naturelles et à l’attrait touristique du territoire.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

D’après l’étude « Garonne 2050 » de l’Agence de l’eau Adour-Garonne, pour le sud-ouest de la France, « l’ensemble des connaissances disponibles convergent pour évoquer à l’échéance 2050, une augmentation de la température moyenne annuelle comprise entre 0,5°C et 3,5°C. Cette tendance sera plus marquée en été, avec plus de périodes de canicule et de sécheresse ».

Cette augmentation de température aura pour conséquence l’augmentation de l’évapotranspiration donc une demande en eau plus importante de la part de la végétation naturelle et cultivée. En termes d’hydrologie, cela signifie une diminution des pluies efficaces avec réduction de l’écoulement et de l’infiltration.

Les précipitations seront moins abondantes et réparties différemment dans l’année ce qui se traduira par une modification de l’hydrologie des cours d’eau avec une baisse annuelle des débits et des étiages plus précoces, plus sévères et plus longs.

À l'échelle du bassin versant du Tarn-amont, le changement climatique aura des conséquences sur la disponibilité de la ressource en eau pour les populations et les milieux aquatiques (notamment sur les secteurs en tête de bassin).

La diminution des débits aura pour effet une augmentation du niveau trophique des eaux (concentration élevée en nutriments) qui alimentera le phénomène d'eutrophisation (développement algal) déjà observé sur certaines rivières du territoire et une baisse de la qualité des eaux.

La vulnérabilité du bassin versant Tarn-amont doit être prise en compte dans l'adaptation au changement climatique. Les actions du contrat de rivière 2019-2024 intègrent les problématiques liées cette situation pour accompagner dès maintenant l'évolution des usages permettant de garantir une eau de qualité et en quantité suffisante à long terme.

USAGES

Alimentation en eau potable

La répartition des points de prélèvement sur le périmètre du bassin Tarn-amont présente une hétérogénéité importante. Sur les têtes de bassin, la géologie granitique et schisteuse conduit à l'existence de nombreuses sources, à faible débit et sans réserve. Cette situation engendre une multiplicité des captages, dont certains en eau de surface.

En zone karstique, les captages sont répartis le long des cours d'eau et puisent soit dans la nappe d'accompagnement soit au niveau des sources.

Les volumes prélevés sur le bassin peuvent être évalués grâce aux données de l'agence de l'eau Adour-Garonne. En 2012, le total des prélèvements sur les communes du Tarn-amont approchait les 11 millions de m³ dont 96% pour l'eau potable.

Les eaux souterraines du bassin ne subissent pas de pollutions chimiques qui mettraient leur qualité en péril. Néanmoins, les contaminations bactériologiques dans les eaux prélevées pour l'alimentation en eau potable sont, en particulier sur certaines petites unités de distribution en têtes de bassin, fréquentes voire chroniques, ce qui peut représenter un risque sanitaire pour la population desservie. Les causes possibles de ces contaminations sont la vulnérabilité des captages par rapport à des pollutions locales (absence de périmètres de protection) et/ou des déficits d'exploitation de ces ouvrages (défaut de dispositif de traitement). Se pose également le problème de la gestion quantitative de l'eau pour certains de ces captages, d'autant plus important

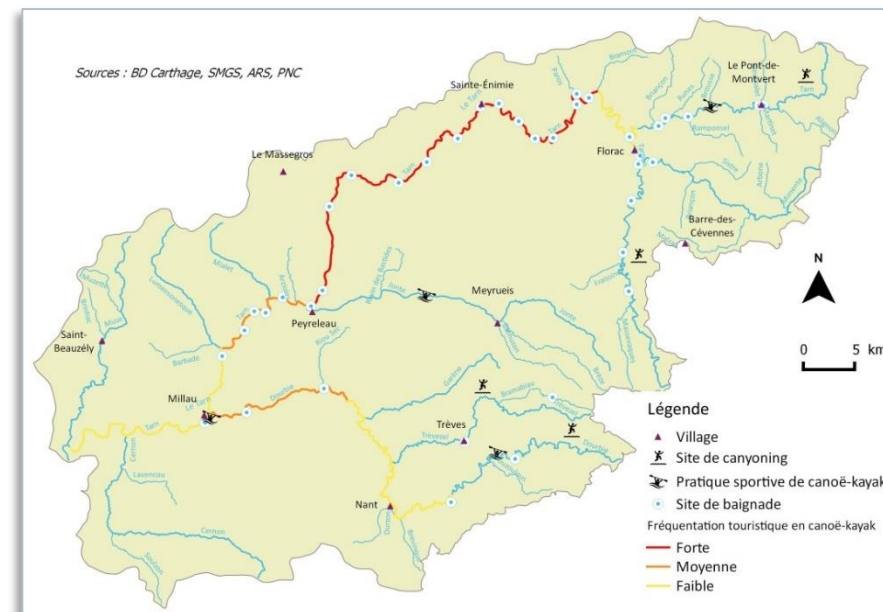
dans un contexte de changement climatique. On peut citer notamment les prises d'eau de surface du Trévezel, de la Brèze et du Béthuzon.

Activités sportives et de loisirs liées à l'eau

En 2017, sur le bassin du Tarn-amont, on recense 37 sites de baignades, faisant l'objet d'un contrôle sanitaire durant la période estivale par l'Agence régionale de santé (ARS), ainsi que 9 embarcadères publics de canoë-kayak essentiellement concentrés sur les axes Tarn, Tarnon et Dourbie. Il existe également d'autres lieux de baignade fréquentés en période estivale mais non déclarés et de fait non contrôlés par les ARS.

En ce qui concerne les loisirs aquatiques, la pratique du canoë-kayak est très répandue sur le Tarn d'Ispagnac à Millau et sur la Dourbie. On compte près de 500 embarcations en moyenne par jour en pleine saison estivale dans les gorges du Tarn. Il existe sur le territoire de nombreuses sociétés de location de canoë-kayak ainsi que des organisations d'accompagnateurs pour cette activité ou d'autres (canyoning, aquarandonnée...). Hors période estivale, les rivières du Tarn-amont peuvent être fréquentées pour une pratique sportive du canoë-kayak. Par ailleurs, la ville de Millau possède un stade d'eaux vives qui accueille régulièrement des compétitions.

Carte 11 : Sites de pratiques d'activités sportives et de loisirs liées à l'eau



La pêche étant un loisir très important sur le Tarn-amont, il y existe neufs associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA), encadrées par leurs fédérations départementales (FDAAPPMA) (Aveyron, Gard et Lozère). En Aveyron il existe une association de bassin versant, Halieutitarn, qui regroupe les AAPPMA à une échelle cohérente pour une meilleure gestion des milieux aquatiques et le développement de l'activité de loisir-pêche. Onze sociétés de pêche privées sont aussi présentes.

■ **Hydroélectricité**

Sur le périmètre du Tarn-amont, on compte 10 microcentrales hydroélectriques installées au niveau de chaussées sur le Tarn et ses affluents.

D'après une étude du potentiel hydroélectrique menée en 2007 à l'échelle du bassin Adour-Garonne, le potentiel hydroélectrique total théorique non exploité sur le secteur hydrographique du Tarn de sa source au confluent de l'Agout (comprenant plusieurs barrages hydroélectriques en amont d'Albi qui ne font pas parties du Tarn-amont) est estimé à 668 GWh/an et 245 MW. Le potentiel hydroélectrique à l'échelle du Tarn-amont, plus restreinte, est donc inférieur. De plus, l'intégralité de ce potentiel n'est pas mobilisable compte tenu de la réglementation existante pour les objectifs de protection des milieux, très présents sur le Tarn-amont, avec notamment une grande partie des cours d'eau classée en liste 1 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement, limitant ainsi les constructions de nouveaux ouvrages, quels qu'en soient leurs usages.

En 2017, le PNRGC a mené une étude du potentiel hydroélectrique pour la micro-hydroélectricité sur les seuils présents sur son territoire. Sur le bassin versant Tarn-amont, une quinzaine de seuils présentaient un potentiel énergétique intéressant. Après analyse de l'environnement et des contraintes réglementaires de chaque site, le seuil du Moulin de Corp sur la Dourbie a été identifié et a fait l'objet d'une étude de faisabilité. Des discussions sont en cours pour l'équipement et l'exploitation de cet ouvrage dans le cadre d'une opération groupée avec d'autres seuils sur le territoire du PNR des Grands Causses.

OBJECTIFS, SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE
OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Rappel des principales caractéristiques des outils SAGE et contrat de rivière :

	SAGE	Contrat de rivière
Type d'outil	Outil de planification et de réglementation	Outil de programmation d'actions
Contexte	Besoin de créer un cadre et de définir des règles et/ou oppositions ou conflits liés aux usages de l'eau	Outil opérationnel pour des études et des travaux multiples (exhaustivité)
Portée juridique	Oui - Décisions administratives dans le domaine de l'eau compatibles avec le PAGD - Règlement opposable aux tiers - Compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE	Non Engagement contractuel entre : - Le porteur de projet - Les partenaires techniques et financiers
Durée	10 ans	5 ans (avenant possible)
Thématique	Tous les domaines liés à l'eau avec focus sur les enjeux majeurs	Toutes les thématiques de l'eau
Structure porteuse	Collectivités (syndicat mixte, EPCI, etc.)	
Principales étapes	- Dossier préliminaire - Arrêté de délimitation du périmètre - Arrêté de constitution de la CLE - Projet de SAGE soumis à consultation réglementaire - Arrêté d'approbation du SAGE - Tableaux de bord de suivi	- Dossier sommaire agréé par la commission de planification - Arrêté préfectoral du comité de rivière - Dossier définitif agréé par la commission planification - Signature du contrat entre le porteur de projet et les partenaires techniques et financiers - Tableau de bord de suivi
Complémentarité	Un SAGE peut déboucher sur un ou plusieurs contrats territoriaux ou de rivière qui constituent la traduction opérationnelle et contractuelle des objectifs du SAGE.	Le contrat de rivière peut constituer la base d'une organisation favorable à un SAGE, lequel permet de renforcer les objectifs du contrat par l'aspect réglementaire. Il peut être la traduction opérationnelle d'un SAGE défini préalablement.

Source : « Guide des outils de gestion territorial de l'eau », Agence de l'eau Adour-Garonne, juillet 2014

Les objectifs du contrat de rivière correspondent aux enjeux identifiés dans le SAGE Tarn-amont. Ils sont les suivants :

- Assurer une eau de qualité pour le bon état des milieux aquatiques et les activités sportives et de loisirs liées à l'eau ;
- Préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau ;
- Favoriser la gestion globale des risques d'inondations ;
- Prendre en compte l'eau dans l'aménagement du territoire ;
- Organiser la répartition et la gestion de la ressource en eau ;
- Gérer durablement les eaux souterraines karstiques ;
- Structurer la gouvernance à l'échelle du bassin versant du Tarn-amont.

Afin d'atteindre ces objectifs, le contrat de rivière est composé de 26 actions réparties en 6 volets :

- Volet A – Lutte contre les pollutions (5 actions) ;
- Volet B1 – Entretien, restauration et mise en valeur des milieux aquatiques (6 actions) ;
- Volet B2 – Prévention et protection contre les risques d'inondations (3 actions) ;
- Volet B3 – Amélioration de la gestion quantitative et de la protection de la ressource en eau (4 actions) ;
- Volet B4 – Sécurisation, gestion et valorisation des activités sportives et de loisirs liées à l'eau (3 actions) ;
- Volet C – Coordination, sensibilisation et suivi du contrat de rivière (5 actions).

STRATÉGIE D'INTERVENTION

La définition des priorités du contrat de rivière



Priorité 1 : concerne les actions liées à l'animation du contrat de rivière et les actions dont la mise en œuvre est indispensable à l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau fixés par la DCE.



Priorité 2 : concerne les actions qui participent à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et celles identifiées comme prioritaires pour atteindre les objectifs fixés par le SAGE.



Priorité 3 : concerne les actions dont la réalisation vient conforter l'atteinte des objectifs fixés par le SAGE.

Un logo spécifique signale les sous-actions prioritaires intégrées aux plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT).

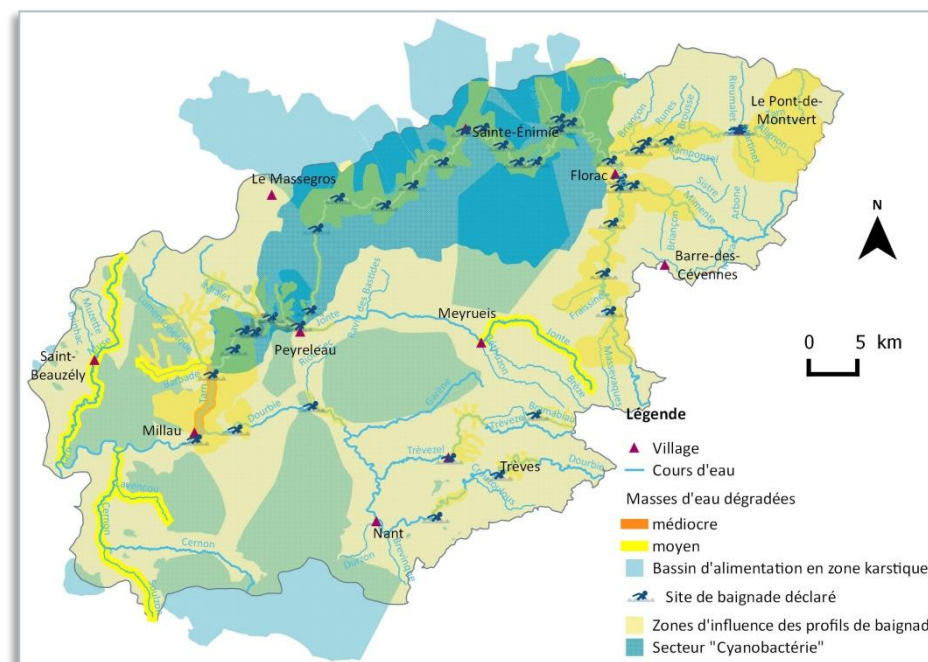
PAOT

Le SAGE Tarn-amont définit des zones d'actions prioritaires (ZAP) :

- les bassins d'alimentation des captages sensibles (définis au sous-objectif E3 du SAGE Tarn-amont) ;
- les bassins d'alimentation des ressources stratégiques (définis au sous-objectif G1 et selon un ordre de priorité précis du SAGE Tarn-amont) ;
- les zones d'influence des sites de baignade (délimités par les profils de baignade) ;
- le secteur concerné par la problématique de prolifération des cyanobactéries (défini au sous-objectif N2 du SAGE Tarn-amont) ;
- les masses d'eau dégradées (définies par le Sdage Adour-Garonne).

Les actions du contrat de rivière seront mises en œuvre en priorité et avec la plus grande attention sur ces zones au sein desquelles les efforts de connaissance, de surveillance, de contrôle et d'amélioration de la qualité des eaux

Carte 12 : Zones d'actions prioritaires (ZAP) définies par le SAGE Tarn-amont



VOILET A – LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

Titre de l'action	Priorité	Maîtres d'ouvrage	Coût total de l'action (HT)	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autres partenaires financiers
Action A-1. Améliorer le fonctionnement et les équipements des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales	1	Commune ou EPCI compétent	2 116 000,00 €	50,0%	CD12 / CD48
Action A-2. Engager les travaux de création/réhabilitation des systèmes de traitement des assainissements collectifs prioritaires	2	Commune ou EPCI compétent	3 723 393,00 €	40,0%	CD12 / CD48 / État (DETR ¹⁶)
Action A-3. Connaître l'état et mettre en conformité l'assainissement non collectif (campings, particuliers)	1	Propriétaires des campings, SMBVTA	1 450 000,00 €	36,2%	CD48
Action A-4. Accompagner les acteurs dans la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires et biocides en zones non-agricoles	2	Commune ou EPCI compétent, SMBVTA	42 250,00 €		CR Occitanie / CD12 / CD30
Action A-5. Favoriser les pratiques de réduction des risques de pollutions agricoles	2	Exploitants agricoles, chambres d'agriculture, SBVTA	429 796,00 €	À définir	CR Occitanie
Total volet A			7 761 439,00 €		

VOILET B1 – ENTRETIEN, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES

Titre de l'action	Priorité	Maîtres d'ouvrage	Coût total de l'action (HT)	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autres partenaires financiers
Action B1-1. Valoriser le caractère exceptionnel des milieux aquatiques du Tarn-amont à travers le label « Rivières sauvages »	2	SMBVTA, Départements	20 833,30 €	À définir	CD48
Action B1-2. Mettre en œuvre un plan d'actions adapté à la lutte contre l'érosion des sols agricoles et forestiers (bassins de la Muse et du Lavencou)	1	Agriculteurs, chambres d'agriculture, SMBVTA, PNRGC	289 194,33 €	30,6%	CR Occitanie
Action B1-3. Connaître, gérer et mettre en valeur la biodiversité et les zones humides	2	SMBVTA, CATZH, CEN, PNC, PNRGC, agriculteurs, collectivités	37 500,00 €	50,0%	CR Occitanie / CD 30
Action B1-4. Valoriser, préserver et restaurer le patrimoine naturel des milieux aquatiques	2	SMBVTA, FDPMA, PNC, AFB, EPCI compétent	101 319,73 €	31,2%	À définir
Action B1-5. Restaurer la continuité écologique	2	SMBVTA, FDPMA	À définir	À définir	À définir
Action B1-6. Suivre les études et les travaux mis en œuvre sur les cours d'eau du Tarn-amont	1	SMBVTA	625 000,00 €	50,0%	CR Occitanie / CD48
Total volet B1			1 073 847,37 €		

VOILET B2 – PRÉVENTION ET PROTECTION CONTRE LES RISQUES D'INONDATIONS

¹⁶ Dotation d'équipement des territoires ruraux

Titre de l'action	Priorité	Maîtres d'ouvrage	Coût total de l'action (HT)	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autres partenaires financiers
Action B2-1. Mettre en œuvre le programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) d'intention du Tarn-amont	1	SMBVTA	83 333,33 €	30,0% d'½ ETP	CR Occitanie / État
Action B2-2. Restaurer les zones d'expansion naturelle des crues et préserver l'espace de mobilité des rivières	1	SMBVTA	1 025 000,00 €	48,8%	CR Occitanie
Action B2-3. Sensibiliser sur les risques d'inondations	2	SMBVTA	37 000,00 €	5,4%	CR Occitanie / État
Total volet B2			1 145 333,33 €		

VOLET B3 – AMÉLIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE ET DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Titre de l'action	Priorité	Maîtres d'ouvrage	Coût total de l'action (HT)	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autres partenaires financiers
B3-1. Acquérir des connaissances sur les besoins en eau des milieux et des usages	1	SMBVTA, PNC	222 000,00 €	50,0%	CD48
Action B3-2. Poursuivre et valoriser les études hydrogéologiques des causses	2	SMBVTA, PNC, PNRGC	35 000,00 €	50,0%	CR Occitanie
Action B3-3. Sécuriser qualitativement l'AEP des secteurs alimentés par les captages sensibles des têtes de bassin	1	Communes ou EPCI compétent, professionnels	1 139 420,00 €	50,0%	CD12 / CD30 / CD48
Action B3-4 Sécuriser quantitativement les captages sensibles des têtes de bassin	1	Commune ou EPCI compétent	5 715 000,00 €	25,5%	CD12 / CD30 / CD48
Total volet B3			7 111 420,00 €		

VOLET B4 – SÉCURISATION, GESTION ET VALORISATION DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS LIÉES À L'EAU

Titre de l'action	Priorité	Maîtres d'ouvrage	Coût total de l'action (HT)	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autres partenaires financiers
Action B4-1. Mettre en place une gestion active des sites de baignade	2	SMBVTA, collectivités, professionnels, particuliers	52 083,25	42,0%	
Action B4-2. Établir un plan de communication adapté aux risques liés aux cyanobactéries en rivière	2	SMBVTA, ARS, responsables des eaux de baignade	35 000,00 €	50,0%	CD48
Action B4-3. Organiser des sessions de sensibilisation sur le thème de l'eau à destination des professionnels du tourisme	3	SMBVTA	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat	
Total volet B4			87 083,25 €		

VOILET C – COORDINATION, SENSIBILISATION ET SUIVI DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Titre de l'action	Priorité	Maîtres d'ouvrage	Coût total de l'action (HT)	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autres partenaires financiers
Action C-1.Gouvernance du petit cycle de l'eau (eau potable et assainissement)	2	Commune ou EPCI compétent	À définir	À définir	À définir
Action C-2.Accroître les liens avec les documents d'urbanisme	2	SMBVTA	6 000,00 €	50,0%	
Action C-3.Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur l'eau	2	SMBVTA	150 000,00 €	50,0%	CR Occitanie / CD12
Action C-4.Élaborer et renseigner le tableau de bord du contrat de rivière	1	SMBVTA	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat	
Action C-5. Animer le contrat de rivière	1	SMBVTA	208 333,33 €	70,0%	
Total volet C			364 333,33 €		

Enjeux du SAGE Tarn-amont/Objectif du contrat de rivière	Liste des actions
Assurer une eau de qualité pour le bon état des milieux aquatiques et les activités sportives et de loisirs liées à l'eau	A-1, A-2, A-3, A-4, A-5, B4-1, B4-2, C-2
Préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau	B1-1, B1-2, B1-3, B1-4, B1-5, B1-6, B4-3
Favoriser la gestion globale du risque d'inondation	B2-1, B2-3
Prendre en compte l'eau dans l'aménagement du territoire	B2-2
Organiser la répartition et la gestion de la ressource en eau	B3-1, B3-3, B3-4
Gérer durablement les eaux souterraines karstiques	B3-2
Structurer la gouvernance à l'échelle du bassin versant du Tarn-amont	C-1, C-3, C-4, C-5

SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

■ **Tableau de bord**

Le tableau de bord rendra compte de l'avancement de la mise en œuvre des actions et de la consommation des enveloppes financières prévues. Il sera actualisé et présenté au comité de rivière annuellement. Il intégrera les données relatives aux indicateurs pertinents et servira de base à l'évaluation du contrat de rivière lors des phases de bilan.

■ **Comité de rivière**

Institué par arrêté interpréfectoral pour la mise en œuvre des actions du contrat de rivière Tarn-amont, il est composé des mêmes membres que la commission locale de l'eau (CLE).

Un état d'avancement de la mise en œuvre des actions sera présenté chaque année au comité de rivière Tarn-amont.

Le comité de rivière pourra, au moment du bilan à mi-parcours, décider de modifier certaines actions ou d'en créer de nouvelles afin de mieux répondre aux enjeux déjà identifiés ou nouveaux.

■ **Comité technique**

Un comité technique constitué des principaux partenaires sera mis en place et mobilisé régulièrement pour évaluer l'état d'avancement technico-financier des actions. En fonction des enjeux et des thématiques, il sera possible d'associer d'autres partenaires au comité technique afin de faciliter la mise en œuvre du contrat de rivière.

BILANS À MI-PAROURS ET FINAL

Un bilan à mi-parcours, technique et financier, sera réalisé afin de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme d'actions. Cette étape permettra d'analyser les éventuels freins rencontrés et de mobiliser les leviers nécessaires pour assurer la suite du contrat de rivière dans les meilleures conditions.

Un bilan final sera également réalisé afin d'évaluer techniquement et financièrement la démarche par rapport aux objectifs et aux enjeux identifiés notamment par le SAGE Tarn-amont.

MONTANTS ET PLANS DE FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS

Les montants des actions ainsi que les plans de financement sont des estimations prévisionnelles initiales, basées sur les éléments techniques et financiers disponibles lors de l'élaboration du contrat.

Les montants des actions ou opérations pourront être ajustés en cours de procédure ou au moment du bilan à mi-parcours sur la base des montants réels ou prévisionnels réactualisés, identifiés par chaque maître d'ouvrage, dans les conditions définies dans le document contractuel.

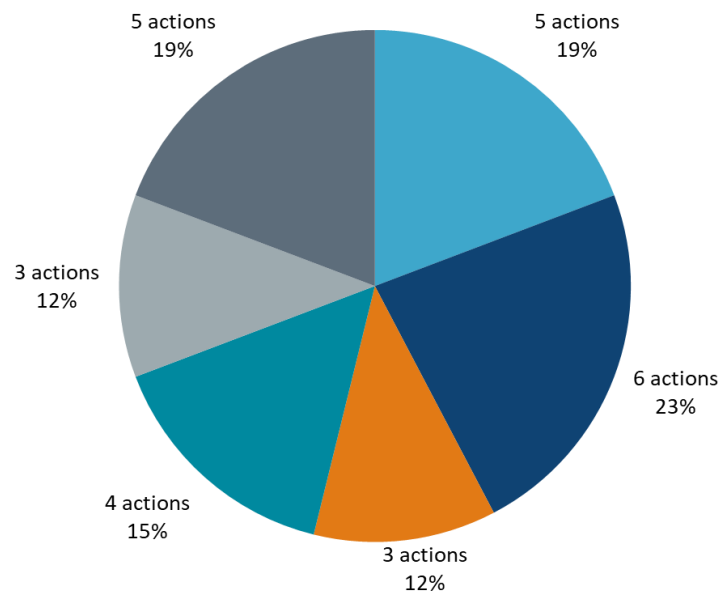
Les participations des partenaires financiers sont données à titre indicatif, sur la base des modalités d'intervention en cours au moment de l'élaboration du contrat de rivière.

Les projets inscrits au contrat de rivière devront répondre aux critères d'éligibilité spécifiques à chaque financeur (critère d'éligibilité, appel à projet, inscription dans les contrats territoriaux, etc.) pour bénéficier des aides en vigueur au moment de la demande.

L'ensemble des modalités financières sont décrites dans le document contractuel.

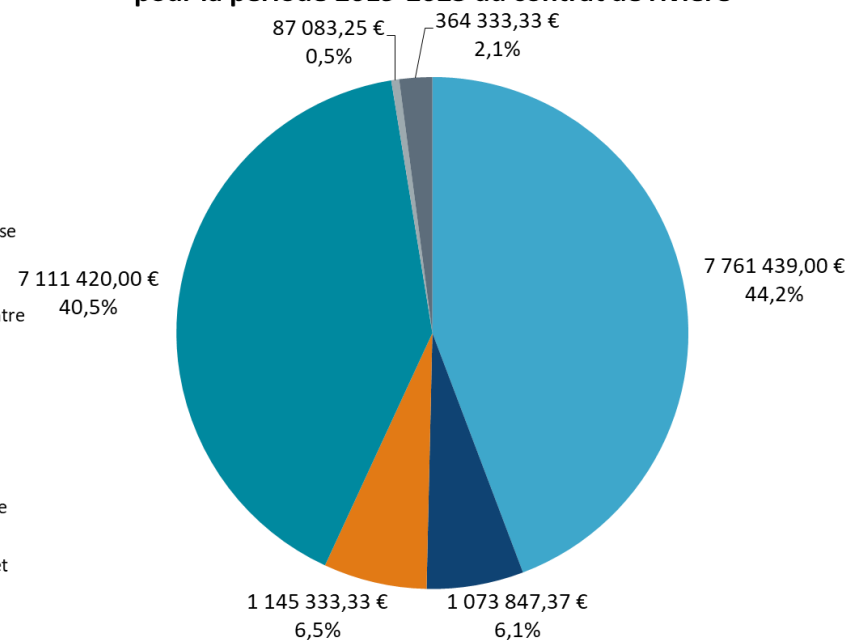
Le programme d'actions du contrat de rivière représente un montant total estimé de 17 543 456,28 € HT répartis selon les différents volets.

Répartition du nombre d'actions par volet du contrat de rivière



- Volet A - Lutte contre les pollutions
- Volet B1 - Entretien, restauration et mise en valeur des milieux aquatiques
- Volet B2 - Prévention et protection contre les risques d'inondations
- Volet B3 - Amélioration de la gestion quantitative et de la protection de la ressource en eau
- Volet B4 - Sécurisation, gestion et valorisation des activités sportives et de loisirs liées à l'eau
- Volet C - Coordination, sensibilisation et suivi du contrat de rivière

Répartition des montants estimés par volet pour la période 2019-2023 du contrat de rivière



PLAN D' ACTIONS

Les actions du contrat de rivière sont regroupées selon six volets :

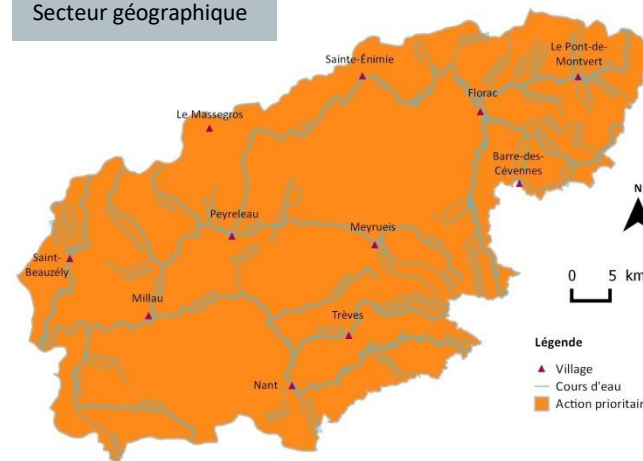
VOLET A LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	42
VOLET B1 ENTRETIEN, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES.....	65
VOLET B2 PRÉVENTION ET PROTECTION CONTRE LES RISQUES D'INONDATIONS.....	85
VOLET B3 AMÉLIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE ET DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU.....	94
VOLET B4 SÉCURISATION, GESTION ET VALORISATION DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS LIÉES À L'EAU	111
VOLET C COORDINATION, SENSIBILISATION ET SUIVI DU CONTRAT DE RIVIÈRE	123

Le contenu des actions est détaillé sous forme de fiches actions structurées de la façon suivante :

ACTION (TITRE DE L'ACTION)

OBJECTIF : (LES OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIÈRE CORRESPONDENT AUX ENJEUX IDENTIFIÉS DANS LE SAGE TARN-AMONT)

Secteur géographique



Contexte

Description

Dispositions du Sdage	Mesures du programme de mesures concernées	Dispositions du SAGE Tarn-amont concernées

Calendrier	n1	n2	n3	n4	n5

(Les cases grisées du calendrier indiquent la période de mise en œuvre de l'action.)

Estimation des coûts

Action	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
		Entité publique ou privée qui porte le projet (choix des objectifs, du calendrier, du budget...)		
Total				

Plan de financement

Action	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Financier 1	%	Financier 2	%	Etc.
Total								

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière. Le taux s'applique sur le montant retenu par le financeur.

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques

VOLET A

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

A-1. AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT ET LES ÉQUIPEMENTS DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES

OBJECTIF : ASSURER UNE EAU DE QUALITÉ POUR LE BON ÉTAT DES MILIEUX ET LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS LIÉES À L'EAU



Contexte

Sur le Tarn-amont, les efforts menés en matière d'assainissement collectif depuis une quinzaine d'années ont permis de résorber la plupart des rejets directs collectifs.

Les rejets d'eaux usées non traitées restants constituent une source de dégradation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, notamment en termes bactériologiques. Ce type de rejet peut aujourd'hui être ponctuellement connu ou constaté par les agents de l'AFB, de certaines collectivités (techniciens Spac, techniciens de rivières...) ou d'usagers (AAPPMA...). L'attention doit être maintenue.

Au niveau des réseaux d'assainissement, les infiltrations d'eaux claires parasites (ECP), par temps sec (ECP permanentes) ou de pluie (ECP météoriques), entraînent des phénomènes de dilution des effluents et de surcharge hydraulique. Lorsque les volumes à traiter dépassent la capacité du réseau de collecte ou de la station d'épuration, des déversements d'effluents bruts se produisent dans les cours d'eau. Cela peut être le cas lors de fortes pluies ou, en cas de sous-dimensionnement d'ouvrages, en période estivale, avec l'augmentation du nombre d'habitants. **Sur le Tarn-amont, la connaissance de l'origine, du volume et de la fréquence des surverses d'eaux usées dans les rivières doit être améliorée, d'autant plus que celles-ci sont susceptibles d'intervenir préférentiellement en été, lorsque les débits des cours d'eau sont restreints et les activités nautiques fréquentes (qualité des eaux de baignade).**

Description

Les actions peuvent être de plusieurs types : étude, diagnostic, gestion des ouvrages, création ou remplacement de réseaux défectueux, mise en séparatif des réseaux, équipement de systèmes d'autosurveillance, etc.

- **Mettre en œuvre des diagnostics fonctionnels et structurels des réseaux d'assainissement et définir des programmes de travaux d'amélioration** (Sivom de Florac...).
- **Contrôler les branchements individuels** (habitations et entreprises) **aux réseaux** et **mettre en conformité les branchements inadaptés**.
- **Récupérer les eaux usées et supprimer à minima des infiltrations d'eaux claires parasites permanentes**.
- **Équiper de systèmes de télésurveillance ou d'autosurveillance les postes de relevage ou les déversoirs d'orage** afin de prévenir les accidents de pollution du milieu naturel et d'assurer la gestion des réseaux vis-à-vis de l'activité « baignade » (Sivom Tarn et Lumensonnesque...).
- **Mettre à jour annuellement la liste des projets d'assainissement à réaliser**.

Cette action est en lien avec l'action C-1 dont l'objectif est d'agir pour structurer les services publics d'assainissement collectif (Spac) à une échelle pertinente et viable.

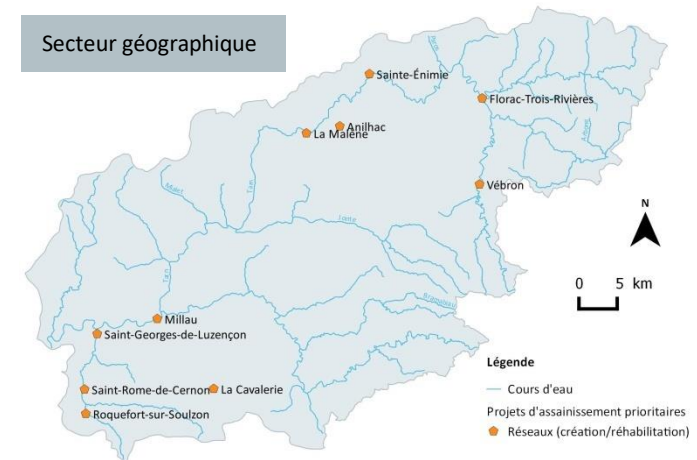
Les projets sont priorisés en fonction des critères suivants (disposition J2.2 du SAGE) :

- ouvrages ou rejets non-conformes au titre de la réglementation en vigueur ;
- dispositifs situés dans les zones d'actions prioritaires du SAGE et notamment au niveau des masses d'eau dégradées dont le bon état est susceptible d'être reconquis par les travaux prescrits ;
- priorités issues des documents de planification relatifs à l'assainissement intégrant une stratégie d'aménagement du territoire et la prise en compte des impacts sur les milieux et les usages ;
- capacités techniques et financières générales des maîtres d'ouvrage ;
- projets ayant une vision globale du système d'assainissement et prenant notamment en compte la gestion des déversements d'effluents bruts dans le milieu ou le traitement des sous-produits de l'épuration.

Dispositions du Sdage				Mesures du PDM		Dispositions du SAGE Tarn-amont	
A37	B2	B25	B31	ASS03		J2.2	

Calendrier	n1	n2	n3	n4	n5

Estimation des coûts



Action A-1. Fonctionnement et équipements des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
Florac (EP et EU) (diagnostic des réseaux)	Profils de baignade du pont de Biesse, pont de Quézac (Ispagnac) et pont de Montbrun (Gorges-du-Tarn-Causse)	Sivom de Florac	Déjà engagé	Finaliser le diagnostic des réseaux (eaux pluviales et eaux usées)
PAOT Florac (EP et EU)	Profils de baignade du pont de Biesse, pont de Quézac (Ispagnac) et pont de Montbrun (Gorges-du-Tarn-Causse)	Sivom de Florac	2 000 000,00 €	Création/remplacement de réseaux défectueux, mise en séparatif, contrôle des branchements, etc.
La Cavalerie (EP et EU)	Bassin d'alimentation du captage de l'Esperelle	La Cavalerie	66 000 €	Étude, création/remplacement de réseaux défectueux, mise en place de systèmes de télésurveillance et/ou d'autosurveillance, contrôle des branchements, etc.
PAOT Roquefort-sur-Soulzon (EP et EU)	ME dégradée FRFR135B_1 (Le Soulzon)	Roquefort-sur-Soulzon	À définir	Diagnostic des réseaux (eaux pluviales et eaux usées), suivi qualitatif du Soulzon, contrôles des branchements, etc.
Saint-Rome-de-Cernon (EP et EU)	ME dégradée FRFR135A (Le Cernon)	Saint-Rome-de-Cernon	À définir	Diagnostic des réseaux (eaux pluviales et eaux usées), création/remplacement de réseaux défectueux, contrôles des branchements, etc.
La Malène (EP et EU)	Profil de baignade du point-accueil-jeunes (PAJ) (La Malène)	Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes	À définir	Diagnostic des réseaux (eaux pluviales et eaux usées), création/remplacement de réseaux défectueux, contrôles des branchements, etc.

Action A-1. Fonctionnement et équipements des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
Millau (EP)	Profils de baignade du Gourg de Bade et la Maladrerie (Millau)	Millau	50 000,00 €	Diagnostic des réseaux (pluvial), création/remplacement de réseaux défectueux, etc.
Saint-Georges-de-Luzençon (EP et EU)	ME dégradée FRFR135A (Le Cernon)	Saint-Georges-de-Luzençon	À définir	Diagnostic des réseaux (eaux pluviales et eaux usées), création/remplacement de réseaux défectueux, contrôles des branchements, etc.
Sainte-Énimie (EP et EU)	Profil de baignade du Pont de Sainte-Énimie (Gorges-du-Tarn-Causse)	Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes	À définir	Diagnostic des réseaux (eaux pluviales et eaux usées), création/remplacement de réseaux défectueux, contrôles des branchements, etc.
Vébron (EP et EU)	Profil de baignade de Grattégals (Cans-et-Cévennes)	Vébron	À définir	Diagnostic des réseaux (eaux pluviales et eaux usées), création/remplacement de réseaux défectueux, contrôles des branchements, etc.
Total			2 116 000,00 €	

NB. La compétence « eau potable et assainissement » sera exercée par les communautés de communes au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Plan de financement

Action A-1. Fonctionnement et équipements des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Département de l'Aveyron	%	Département de la Lozère
Florac (EP et EU) (diagnostic des réseaux)	Déjà engagé	Déjà engagé		Déjà engagé				Déjà engagé
PAOT Florac (EP et EU)	2 000 000,00 €	1 000 000,00 €	50%	1 000 000,00 €				À définir
La Cavalerie (EP et EU)	66 000,00 €	33 000,00 €	50%	33 000,00 €		À définir		
PAOT Roquefort-sur-Soulzon (EP et EU)	À définir	À définir		À définir		À définir		
Saint-Rome-de-Cernon (EP et EU)	À définir	À définir		À définir		À définir		
La Malène (EP et EU)	À définir	À définir		À définir				À définir
Millau (EP)	50 000,00 €	22 000,00 €	50%	25 000,00 €	6%	3 000,00 €		

Action A-1. Fonctionnement et équipements des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Département de l'Aveyron	%	Département de la Lozère
Saint-Georges-de-Luzençon (EP et EU)	À définir	À définir		À définir				
Sainte-Énimie (EP et EU)	À définir	À définir		À définir				
Vébron (EP et EU)	À définir	À définir		À définir				
Total	2 116 000,00 €	1 055 000,00 €	50%	1 058 000,00 €	0,1%	3 000,00 €		À définir

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière. Le taux s'applique sur le montant retenu par le financeur.

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques
Liste et montants des travaux réalisés	Satese, DDT(M), collectivités compétentes en matière d'assainissement, AEAG, ARS

A-2. ENGAGER LES TRAVAUX DE CRÉATION/RÉHABILITATION DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES ASSAINISSEMENTS COLLECTIFS PRIORITAIRES

OBJECTIF : ASSURER UNE EAU DE QUALITÉ POUR LE BON ÉTAT DES MILIEUX ET LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS LIÉES À L'EAU



Contexte

Sur le Tarn-amont, les efforts menés en matière d'assainissement collectif depuis une quinzaine d'années ont permis de résorber la plupart des rejets directs collectifs.

Les rejets d'eaux usées non traitées restants constituent une source de dégradation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, notamment en termes bactériologiques. Ce type de rejet peut aujourd'hui être ponctuellement connu ou constaté par les agents de l'AFB, de certaines collectivités (techniciens Spac, techniciens de rivières...) ou d'usagers (AAPPMA...). L'attention doit être maintenue.

Concernant la mise en conformité des installations existantes, les ouvrages susceptibles d'être les plus impactants sont à ce jour réhabilités (stations de traitement des eaux usées de Millau-Creissels, Le Massegras, Roquefort-sur-Soulzon, Saint-Georges-de-Luzençon, Florac...).

Il existe cependant une multitude de systèmes plus petits mais dont l'impact cumulé peut être significatif et sur lesquels il convient désormais d'agir, en hiérarchisant les interventions sur la base de critères communs à tous les partenaires.

Description

Les actions à réaliser peuvent être de plusieurs types : création ou réhabilitation d'ouvrages de traitement (filiales « eau » ou « boues »), équipement de systèmes d'autosurveillance, inventaire détaillé des ouvrages, etc.

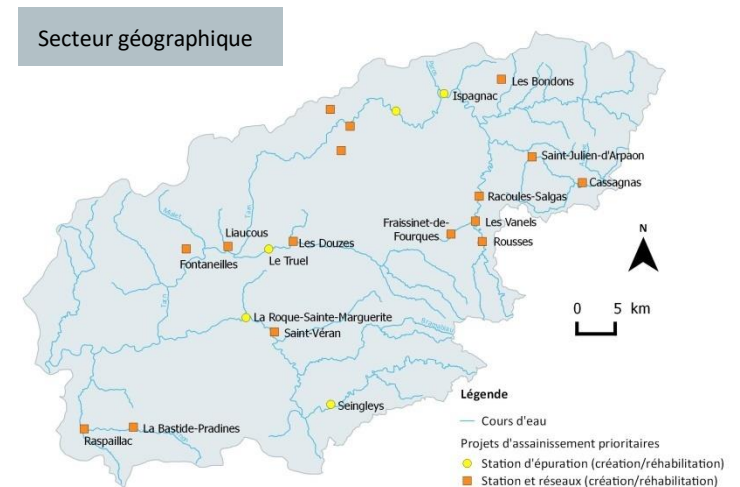
- **Réaliser l'inventaire détaillé des ouvrages d'assainissement** (réseaux séparatif, unitaire et pluvial, déversoirs d'orage, postes de relevage, stations de traitement).
- **Mettre en œuvre les travaux de réhabilitation/création** de stations d'épuration (steu) et de réseaux de collecte des effluents domestiques.
- **Mettre en conformité les filiales d'élimination des boues d'épuration.**
- **Mettre à jour annuellement la liste des projets d'assainissement à réaliser.**

Cette action est en lien avec l'action C-1 dont l'objectif est d'agir pour structurer les services publics d'assainissement collectif (Spac) à une échelle pertinente et viable.

Les projets sont priorisés en fonction des critères suivants (disposition J2.2 du SAGE) :


- ouvrages ou rejets non-conformes au titre de la réglementation en vigueur ;
- dispositifs situés dans les zones d'actions prioritaires du SAGE et notamment au niveau des masses d'eau dégradées dont le bon état est susceptible d'être reconquis par les travaux prescrits ;
- priorités issues des documents de planification relatifs à l'assainissement intégrant une stratégie d'aménagement du territoire et la prise en compte des impacts sur les milieux et les usages ;
- capacités techniques et financières générales des maîtres d'ouvrage ;
- projets ayant une vision globale du système d'assainissement et prenant notamment en compte la gestion des déversements d'effluents bruts dans le milieu ou le traitement des sous-produits de l'épuration.

Dispositions du Sdage		Mesures du PDM			Dispositions du SAGE Tarn-amont	
B25	B31	ASS03			J2.2	J4.3
Calendrier		n1	n2	n3	n4	n5



Estimation des coûts

Action A-2. Création/réhabilitation des systèmes de traitement des assainissements collectifs	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
Ispagnac	Profils de baignade de pont de Biesse, pont de Quézac (Ispagnac) et pont de Montbrun (Gorges-du-Tarn-Causse)	Ispagnac	Déjà engagé	Réhabilitation de la steu, création d'un système de déphosphatation
PAOT Prades, Sainte-Énimie	Profil de baignade de Prades (Gorges-du-Tarn-Causse) Rejet quasi brute dans le Tarn	Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes	379 200,00 €	Réhabilitation des réseaux et reconstruction de la steu
La Roque-Sainte-Marguerite	Suppression du rejet à la Dourbie	La Roque-Sainte-Marguerite	284 400,00 €	Reconstruction de la steu
Le Truel, Saint-Pierre-des-Tripiers	Suppression du rejet direct à la Jonte	Saint-Pierre-des-Tripiers	Déjà engagé	Reconstruction de la steu (en cours)
Saint-Gleys, Saint-Jean-du-Bruel	Suppression du rejet direct à la Dourbie	Saint-Jean-du-Bruel	Déjà engagé	Création de réseau et raccordement sur la steu de Saint-Jean-du-Bruel
Saint-Chély-du-Tarn, Sainte-Énimie	Profil de baignade de Hauterives aval (Gorges-du-Tarn-Causse)	Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes	795 903,00 €	Création de réseaux et de la steu
La Bastide-Pradines	Suppression du rejet en partie direct au Cernon	La Bastide-Pradines	315 000,00 €	Réhabilitation de réseaux et création de deux steu

Action A-2. Création/réhabilitation des systèmes de traitement des assainissements collectifs	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
Fraissinet-de-Fourques	Profil de baignade du vieux pont (Vébron)	Fraissinet-de-Fourques	426 140,00 €	Création de réseaux et de la steu
Laval-du-Tarn	Profil de baignade de La Malène	Laval-du-Tarn	Déjà engagé	Réhabilitation de réseaux et création de la steu
Les Douzes, Hures-la-Parade	Bassin d'alimentation des captages de la Caze et du Truel (Saint-Pierre-des-Tripiers)	Hures-la-Parade	À définir	Création de réseaux et de la steu
Caussignac, Mas-Saint-Chély	Bassin d'alimentation de la source de Saint-Chély-du-Tarn	Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes	330 000,00 €	Réseau et transfert vers une steu commune avec Anilhac
Anilhac, Mas-Saint-Chély	Bassin d'alimentation de la source de Saint-Chély-du-Tarn	Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes	À définir	Réseau et transfert vers steu commune avec Caussignac
Vezouilhac, Verrières	Suppression du rejet direct au ruisseau (affluent du Lumensonesque)	Sivom Tarn-et-Lumensonesque	À définir	Création de réseaux et de la steu
 Fontaneilles, Rivière-sur-Tarn - Liaucous, Mostuéjols	Profils de baignade du moulin des Prades (Mostuéjols), Peyrelade (Rivière-sur-Tarn), Pinet (La Cresse), Pailhas (Compeyre)	Sivom Tarn-et-Lumensonesque	300 000,00 €	Raccordement des villages au collecteur de vallée (en cours)
Raspaillac, Saint-Rome-de-Cernon	ME dégradée FRFRR135B_1 (Le Souzlon)	Saint-Rome-de-Cernon	À définir	Création de réseaux et de la steu
Candas*, Montjaux	Suppression du rejet direct au Tarn	Montjaux	Déjà engagé	Création de réseaux et de la steu
			<u>Bonification</u> : 20% du montant retenu par l'Agence de l'eau Adour-Garonne <u>Conditions</u> : engagement du plan d'actions du bassin versant de la Muse et adhésion de la communauté de communes Muse et Raspes du Tarn au SMBVTA	
Marzials*, Montjaux	Suppression du rejet direct à la Muse	Montjaux	Déjà engagé	Création de réseaux et de la steu

Action A-2. Création/réhabilitation des systèmes de traitement des assainissements collectifs	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
				<u>Bonification</u> : 20% du montant retenu par l'Agence de l'eau Adour-Garonne <u>Conditions</u> : engagement du plan d'actions du bassin versant de la Muse et adhésion de la communauté de communes Muse et Raspes du Tarn au SMBVTA
Barraques*, Saint-Beauzély	Suppression du rejet direct au ruisseau (affluent de la Muse)	Saint-Beauzély	222 000,00 €	Création de réseaux et de la steu
				<u>Bonification</u> : 20% du montant retenu par l'Agence de l'eau Adour-Garonne <u>Conditions</u> : engagement du plan d'actions du bassin versant de la Muse et adhésion de la communauté de communes Muse et Raspes du Tarn au SMBVTA
Saint-Julien-d'Arpaon, Cans-et-Cévennes	Profil de baignade de la plage de la Mimente (Florac-Trois-Rivières)	Cans-et-Cévennes	À définir	Création de réseaux et de la steu
Les Vanels, Vébron	Profil de baignade du vieux pont (Vébron)	Vébron	À définir	Création de réseaux et de la steu
Racoules – Les Salgas, Vébron	Profil de baignade de Grattegal (Cans-et-Cévennes)	Vébron	À définir	Création de réseaux et de la steu
Cassagnas	Suppression du rejet brute au milieu naturel	Cassagnas	251 750,00 €	Création de réseaux et de la steu
Rousses	Profil de baignade de Rousses	Rousses	À définir	Création de réseaux et de la steu
Saint-Véran, La Roque-Sainte-Marguerite	Profil de baignade du Pont de Pierrefiche (la Roque-Sainte-Marguerite)	La Roque-Sainte-Marguerite	À définir	Création de réseaux et de la steu
Les Bondons	Suppression du rejet brute au milieu naturel	Les Bondons	238 500,00 €	Création de réseaux et de la steu
Paros, Ispagnac	Bassin d'alimentation du captage de Molines	Ispagnac	182 500,00 €	Création de réseaux et de la steu
Total			3 723 393,00 €	

NB. La compétence « eau potable et assainissement » sera exercée par les communautés de communes au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

* Cette opération fait l'objet d'une bonification dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de rivière Tarn-amont, sous réserve de l'engagement du plan d'actions du bassin versant de la Muse (action B1-2), impliquant l'adhésion de la communauté de communes Muses et Raspes du Tarn au Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

Plan de financement

Action A-2. Création/réhabilitation des systèmes de traitement des assainissements collectifs	Montant estimatif (HT)	Auto- financement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Département de l'Aveyron	%	Département de la Lozère	%	État
Ispagnac	Déjà engagé	Déjà engagé		Déjà engagé				Déjà engagé		
PAOT Prades, Sainte- Énimie	379 200,00 €	113 760,00 €	50%	189 600,00 €			20%	75 840,00 €		
La Roque-Sainte-Marguerite	284 400,00 €	199 080,00 €	30%	85 320,00 €		À définir				
Le Truel, Saint-Pierre-des- Tripiers	Déjà engagé	Déjà engagé		Déjà engagé				Déjà engagé		Déjà engagé (DETR)
Saint-Gleys, Saint-Jean- du-Bruel	Déjà engagé	Déjà engagé		Déjà engagé		Déjà engagé				
Saint-Chély-du-Tarn Sainte-Énimie	795 903,00 €	397 951,50 €	50%	397 951,50 €			20%	159 180,60 €		
La Bastide-Pradines	315 000,00 €	157 500,00 €	30%	94 500,00 €	20%	63 000,00 €				
Fraissinet-de-Fourques	426 140,00 €	213 070,00 €	30%	127 842,00 €			20%	85 228,00 €		
Laval-du-Tarn	Déjà engagé	Déjà engagé		Déjà engagé				Déjà engagé		
Les Douzes, Hures-la-Parade	À définir	À définir		À définir				À définir		
Caussignac, Mas-Saint-Chély	330 000,00 €	198 000,00 €	30%	99 000,00 €			10%	33 000,00 €		
Anilhac, Mas-Saint-Chély	À définir	À définir		À définir				À définir		
Vezouilhac, Verrières	À définir	À définir		À définir		À définir				
PAOT Fontanelles, Rivière-sur-Tarn - Liaucous, Mostuéjols	300 000,00 €	À définir	50%	150 000,00 €		À définir				
Raspailac, Saint-Rome- de-Cernon	À définir	À définir		À définir		À définir				
Candas*, Montjoux	Déjà engagé	Déjà engagé		Déjà engagé		Déjà engagé				

Action A-2. Création/réhabilitation des systèmes de traitement des assainissements collectifs	Montant estimatif (HT)	Auto- financement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Département de l'Aveyron	%	Département de la Lozère	%	État
	<u>Bonification</u> : 20% du montant retenu par l'Agence de l'eau Adour-Garonne			67 000,00 €						
Marzials*, Montjoux	Déjà engagé	Déjà engagé		Déjà engagé		Déjà engagé				
	<u>Bonification</u> : 20% du montant retenu par l'Agence de l'eau Adour-Garonne			39 000,00 €						
Barruques*, Saint-Beauzély	220 000,00 €	66 000,00 €	30%	66 000,00 €	20,0%	44 000,00 €				
	<u>Bonification</u> : 20% du montant retenu par l'Agence de l'eau Adour-Garonne			44 000,00 €						
Saint-Julien-d'Arpaon, Cans-et-Cévennes	À définir	À définir		À définir				À définir		
Les Vanel, Vébron	À définir	À définir		À définir				À définir		
Racoules – Les Salgas, Vébron	À définir	À définir		À définir				À définir		
Cassagnas	251 750,00 €	125 875,00 €	30%	75 525,00 €			20%	50 350,00 €		
Rousses	À définir	À définir		À définir				À définir		
Saint-Véran, La Roque- Sainte-Marguerite	À définir	À définir		À définir	20%	42 400,00 €				
Les Bondons	238 500,00 €	À définir		À définir				À définir		
Paros, Ispagnac	182 500,00 €	127 750,00 €	30%	54 750,00 €			20%	36 500,00 €		
Total	3 723 393,00 €	1 598 986,50 €	40,0%	1 490 488,50 €	2,9%	107 000,00 €	11,8%	440 098,60 €		Déjà engagé

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière. Le taux s'applique sur le montant retenu par le financeur.

* Cette opération fait l'objet d'une bonification dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de rivière Tarn-amont, sous réserve de l'engagement du plan d'actions du bassin versant de la Muse (action B1-2), impliquant l'adhésion de la communauté de communes Muses et Raspes du Tarn au Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques
Liste et montant des travaux réalisés	Satase, DDT(M), collectivités compétentes en matière d'assainissement, AEAG, ARS

A-3. CONNAÎTRE L'ÉTAT ET METTRE EN CONFORMITÉ L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (CAMPINGS, PARTICULIERS)

OBJECTIF : ASSURER UNE EAU DE QUALITÉ POUR LE BON ÉTAT DES MILIEUX ET LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS LIÉES À L'EAU



Contexte

L'assainissement non collectif intéresse une importante part de la population du bassin du Tarn-amont. **L'ensemble du bassin Tarn-amont est doté d'un Spanc.**

Un nombre important de campings est situé en zone d'assainissement non collectif et une majorité d'entre eux ne dispose pas actuellement de système d'assainissement conforme. Or, en été, les campings accueillent une part importante de la population touristique et certains représentent en nombre d'équivalent-habitant une quantité d'effluents domestiques égale ou supérieure à des petits villages ou hameaux du bassin versant Tarn-amont.

Leur impact cumulé sur les milieux aquatiques peut être important notamment en été quand les débits des rivières sont faibles.

Il est nécessaire dans un premier temps de connaître l'état de l'assainissement des campings présents sur le bassin Tarn-amont. La dynamique de réhabilitation des systèmes d'assainissement des campings doit être maintenue voire engagée selon les secteurs.

Par ailleurs, la majorité des systèmes d'assainissement non collectif des particuliers ont été diagnostiqués par les techniciens Spanc. Plusieurs opérations groupées de réhabilitation des ANC ont été menées sur le Tarn-amont mais les efforts sont à poursuivre notamment dans les zones d'actions prioritaires (ZAP) du SAGE.

Description

- **Réaliser un bilan des connaissances de l'état de l'assainissement des campings** à l'échelle du bassin versant, en collaboration avec les Spanc (vérification des raccordements au réseau collectif, état de conformité des ANC, etc.).
- **Localiser et cartographier les points de rejets des campings** dont les systèmes d'assainissement non collectif sont non-conformes et/ou potentiellement dangereux pour la santé des personnes ou présentant un risque avéré pour l'environnement sur les zones d'actions prioritaires du Tarn-amont.
- Mettre en place d'une **opération groupée de réhabilitation des ANC des campings** en partenariat avec les Spanc du bassin versant et les professionnels du tourisme en premier lieu dans les zones d'actions prioritaires.
- Poursuivre la mise en œuvre des **opérations groupées de réhabilitation de l'ANC des particuliers** notamment dans les zones d'actions prioritaires.

Spanc du BV Tarn-amont	Nombre d'installations contrôlées*	Nombre d'installations conforme*	Taux de conformité*
PNR des Grands Causses	2 749	664	24%
CC Gorges-Causses-Cévennes	1 145	183	16%
CC Causses-Aigoual-Cévennes -Terres solidaires	992	362	36,5%

*Mise à jour des données mars 2018

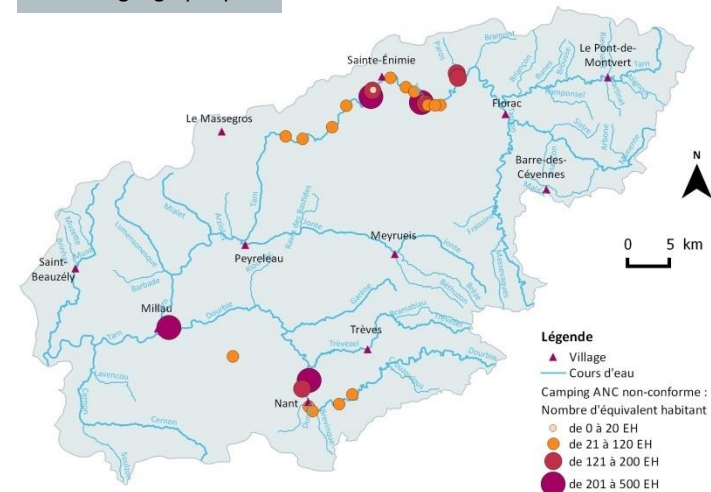
Dispositions du Sdage	Mesures du PDM	Dispositions du SAGE Tarn-amont
B31	-	J5.2

Calendrier	n1	n2	n3	n4	n5
------------	----	----	----	----	----

Liste des campings à réhabiliter en priorité

Action A-3 Assainissement des campings	Commune	Enjeux	Maître d'ouvrage	Nombre d'emplacements [a]	Nombre d'équivalents- habitants (EH=1,5x[a])	Avis du Spanc	Type d'action
Les Rivages	Millau	Profil de baignade de la Maladrerie (Millau)	Propriétaire	314	471	Pas de données	Étude et travaux de réhabilitation
Les Fayards	Gorges-du-Tarn-Causse	Profil de baignade de Hauterives (Gorges-du-Tarn-Causse)	Propriétaire	270	405	Non conforme	Travaux de réhabilitation
Val de Cantobre	Nant	Suppression d'un rejet à la Dourbie	Propriétaire	215	323	Non conforme	Étude et travaux de réhabilitation
Castelbouc	Gorges-du-Tarn-Causse	Profil de baignade du pont de Sainte-Énimie, de la base de plein air, de Prades (Gorges-du-Tarn-Causse)	Propriétaire	180	270	Non conforme	Étude (en cours) et travaux de réhabilitation
Bécours	Verrières	-	Propriétaire		>200 EH	Pas de données	Étude et travaux de réhabilitation
Couderc	Gorges-du-Tarn-Causse	Profil de baignade de Hauterives (Gorges-du-Tarn-Causse)	Propriétaire	130	195	Non conforme	Étude et travaux de réhabilitation
Camping (Quézac)	Gorges-du-Tarn-Causse	Profil de baignade du pont de Montbrun (Gorges-du-Tarn-Causse)	Propriétaire	100	150	Non conforme	Étude et travaux de réhabilitation

Secteur géographique



Action A-3 Assainissement des campings	Commune	Enjeux	Maître d'ouvrage	Nombre d'emplacements [a]	Nombre d'équivalents- habitants (EH=1,5x[a])	Avis du Spanc	Type d'action
Del Ron	Gorges-du-Tarn-Causse	Profil de baignade du pont de Sainte-Énimie, de la base de plein air, de Prades (Gorges-du-Tarn-Causse)	Propriétaire	100	150	Non conforme	Étude et travaux de réhabilitation
Le Roc qui Parle	Nant	Suppression d'un rejet à la Dourbie	Propriétaire	87	131	Contrôle à réaliser	Étude et travaux à définir suite au contrôle de conformité
Aire naturelle (Sainte-Énimie)	Gorges-du-Tarn-Causse	Profil de baignade du pont de Sainte-Énimie, de la base de plein air, de Prades (Gorges-du-Tarn-Causse)	Propriétaire	80	120	Non conforme	Étude et travaux de réhabilitation
Le Gabitou (Soulio)	La Malène	Profil de baignade du point-accueil-jeune (La Malène)	Propriétaire	80	120	Non conforme	Étude et travaux de réhabilitation
Les Osiers	Gorges-du-Tarn-Causse	Profil de baignade du pont de Sainte-Énimie, de la base de plein air, de Prades (Gorges-du-Tarn-Causse)	Propriétaire	79	119	Non conforme	Étude et travaux de réhabilitation
La Dourbie	Saint-Jean-du-Bruel	-	Propriétaire	78	117	Non conforme	Étude et travaux de réhabilitation
Le Prat de Milou	Montbrun	Profil de baignade de Prades, de la base de plein air (Gorges-du-Tarn-Causse)	Propriétaire	50	75	Non conforme	Étude et travaux de réhabilitation
Le Vialaret	Nant	-	Propriétaire	50	100	Non conforme	Étude et travaux de réhabilitation
Gorges du Tarn	Gorges-du-Tarn-Causse	Profil de baignade du pont de Sainte-Énimie (Gorges-du-Tarn-Causse)	Propriétaire	80	45	Non conforme	Étude et travaux de réhabilitation
Le Cun de Larzac	Millau	-	Propriétaire	25	38	Non conforme	Étude et travaux de réhabilitation

Action A-3 Assainissement des campings	Commune	Enjeux	Maître d'ouvrage	Nombre d'emplacements [a]	Nombre d'équivalents- habitants (EH=1,5x[a])	Avis du Spanc	Type d'action
La Blaquièrre	Masegros- Causses- Gorges	Profil de baignade de la plage des Vignes	Propriétaire	25	38	Conforme, filière incomplète sous- dimensionnée	Étude et travaux de réhabilitation
Aire naturelle (Montbrun)	Gorges-du- Tarn-Causse	Profil de baignade du pont de Sainte-Énimie, de la base de plein air, de Prades (Gorges-du-Tarn- Causse)	Propriétaire	25	38	Non conforme	Étude et travaux de réhabilitation
Le Papillon	La Cresse	Profil de baignade de Pailhas (Compeyre), les Prades (Aguessac)	Propriétaire			Non conforme	Étude et travaux de réhabilitation

Estimation des coûts

Action A-3. Assainissement des campings	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
Bilan de l'ANC des campings	Profils de baignade des sites du Tarn et de la Dourbie	SMBVTA	Intégré à l'animation du contrat (5 jours)	Vérification des raccordements au réseau collectif, état de conformité des ANC, etc.
Localiser et cartographier les points de rejet des campings	Profils de baignade des sites du Tarn et de la Dourbie	SMBVTA	Intégré à l'animation du contrat (5 jours)	Recueil des données cartographiques existantes auprès des Spanc et des services de l'État, visites de terrain, etc.
Opération groupée de réhabilitation de l'ANC des campings	Profils de baignade des sites du Tarn et de la Dourbie	Propriétaires des campings	150 000,00 €	Études avant-projets détaillés de réhabilitation des ANC non conformes des campings
			600 000,00 €	Mise en œuvre des travaux de réhabilitation des ANC des campings
Opérations groupées de réhabilitation de l'ANC des particuliers	Zones d'actions prioritaires du SAGE	Propriétaires	700 000,00 €	Réhabilitation d'une cinquantaine d'ANC non conformes de particuliers
Total			1 450 000,00 €	

Plan de financement

Action A-3. Assainissement des campings	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Département de la Lozère
Bilan de l'ANC des campings	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat
Localiser et cartographier les points de rejet des campings	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat
Opération groupée de réhabilitation de l'ANC des campings	150 000,00 €	75 000,00 €	50%	75 000,00 €		À définir
	600 000,00 €	300 000,00 €	50%	300 000,00 €		À définir
Opérations groupées de réhabilitation de l'ANC des particuliers	700 000,00 €	480 000,00 €	21,4%	150 000,00 €	10%	70 000,00 €
Total	1 450 000,00 €	855 000,00 €	36,2%	525 000,00 €	4,8%	70 000,00 €

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière. Le taux s'applique sur le montant retenu par le financeur.

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques
Rapport de synthèse Liste et montants des travaux réalisés	Fédération d'hôtellerie de plein air, propriétaires des campings, collectivités compétentes en matière d'assainissement, services de l'État, AEAG, Satese, ARS

A-4. ACCOMPAGNER LES ACTEURS DANS LA SUPPRESSION DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET BIOCIDES EN ZONES NON-AGRICOLES

OBJECTIF : ASSURER UNE EAU DE QUALITÉ POUR LE BON ÉTAT DES MILIEUX ET LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS LIÉES À L'EAU



Contexte

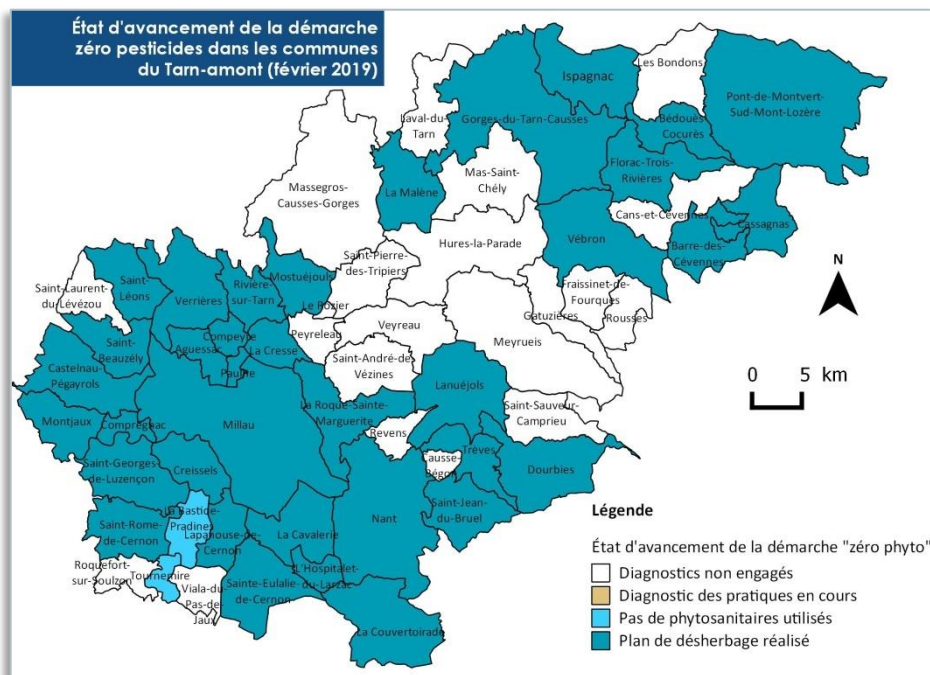
Sur le Tarn-amont, au-delà des exploitants agricoles, les particuliers comme les professionnels se servent des produits phytosanitaires et biocides, destinés à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, et des matières fertilisantes, destinées à assurer ou à améliorer la nutrition des végétaux ainsi que les propriétés des sols. Outre des effets néfastes sur la santé des utilisateurs, un emploi inopportun de ces produits peut présenter des risques de contamination des eaux souterraines ou de surface.

La loi n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national **interdit l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités et établissements publics pour l'entretien des espaces verts et forêts** (sauf exceptions) **depuis le 1^{er} janvier 2017**. Depuis 1^{er} janvier 2019, la vente et l'usage des pesticides chimiques sont interdits aux particuliers. En 2017, 36 communes du Tarn-amont disposaient d'un plan de désherbage, réalisés dans le cadre d'opérations groupées menées par le PNR des Grands Causses et le Parc national des Cévennes. Des plans de désherbage doivent encore être réalisés dans une vingtaine de communes (cf. carte d'état d'avancement de la démarche « zéro pesticide »).

Description

Pour accompagner les acteurs dans la **suppression** de l'utilisation des produits phytosanitaires et biocides en zones non-agricoles (ZNA), la structure porteuse du contrat de rivière met en place une **opération groupée de plans de désherbage communaux**. Ils consistent à :

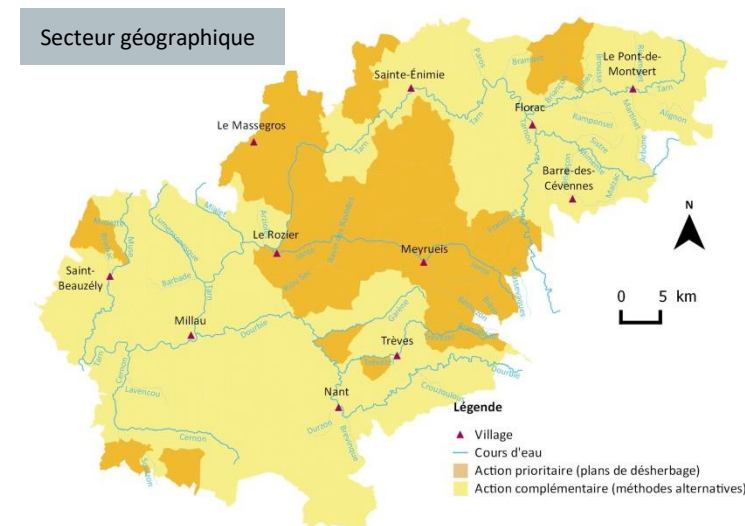
- **Réaliser le diagnostic des pratiques de traitement et des équipements** des collectivités pour **élaborer un plan de désherbage**.
- **Mettre en œuvre le projet d'amélioration des pratiques** (réorganisation des équipes, acquisition d'équipements et de matériels, réaménagement d'espaces verts...).
- **Sensibiliser l'ensemble des utilisateurs** (élus, agents des collectivités, jardiniers, etc.) de produits phytosanitaires en zone non agricole.



Dispositions du Sdage				Mesures du PDM	Dispositions du SAGE Tarn-amont
B16	B17	B19	B20	-	K2.3

Calendrier	n1	n2	n3	n4	n5

Estimation des coûts



Action A-4. Suppression des produits phytosanitaires et biocides en ZNA	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
Élaborer des plans de désherbage (15 diagnostics)	Vulnérabilité du système karstique	SMBVTA	38 250,00 €	Diagnostic des pratiques de traitement, des équipements des collectivités et proposition de méthodes alternatives
Mettre en œuvre le projet d'amélioration des pratiques dans les collectivités	Vulnérabilité du système karstique	Collectivités compétentes	À définir	Réorganisation des équipes, acquisition d'équipements et de matériels, réaménagement d'espaces verts
Sensibiliser l'ensemble des utilisateurs de produits phytosanitaires dans les zones non agricoles	Vulnérabilité du système karstique	SMBVTA	4 000,00 €	Organisation de réunions d'information et élaboration de documents de communication à destination de tous les publics concernés
Total			42 250,00 €	

Plan de financement

Action A-4. Suppression des produits phytosanitaires et biocides en ZNA	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Département de l'Aveyron	%	Département du Gard
Élaborer des plans de désherbage	38 250,00 €	37 230,00 €		À définir			20% pour les communes du département du Gard	1 020,00 €
Mettre en œuvre le projet d'amélioration des pratiques dans les collectivités	À définir	À définir		À définir				

Action A-4. Suppression des produits phytosanitaires et biocides en ZNA	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Département de l'Aveyron	%	Département du Gard
Sensibiliser l'ensemble des utilisateurs de produits phytosanitaires dans les zones non agricoles	4 000,00 €	3 000,00 €			25,0%	1 000,00 €		
Total	42 250,00 €	40 230,00 €			2,4%	1 000,00 €	2,4%	1 020,00 €

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière. Le taux s'applique sur le montant retenu par le financeur.

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques
Liste et montants des moyens de communication développés Nombre de collectivités « zéro-phyto »	Collectivités, AEAG

A-5. FAVORISER LES PRATIQUES DE RÉDUCTION DES RISQUES DE POLLUTIONS AGRICOLES

OBJECTIF : ASSURER UNE EAU DE QUALITÉ POUR LE BON ÉTAT DES MILIEUX ET LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS LIÉES À L'EAU



Contexte

Sur le Tarn-amont, l'agriculture est un des deux pôles majeurs de l'économie locale, avec le tourisme.

On retrouve l'élevage bovin sur les têtes de bassin et ovin principalement sur les causses. Les cultures sont majoritairement sur les avants-causses. L'élevage d'ovins-lait (fromage de Roquefort) est dominant sur le territoire. Dans les vallées alluviales, la polyculture domine avec les céréales, les cultures fourragères et les prairies naturelles.

Les effluents d'élevage, en l'absence de gestion rigoureuse, peuvent être à l'origine de pollutions des eaux souterraines ou des rivières. Ainsi, depuis 2014, une partie des exploitations agricoles situées dans des zones à enjeux vis-à-vis de l'eau potable et de la baignade a été sensibilisée et des travaux ont été identifiés pour améliorer le stockage et la gestion des effluents d'élevage.

Par ailleurs, divers produits sont régulièrement apportés aux cultures pour optimiser la production : des phytosanitaires et biocides, destinés à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, et des matières fertilisantes (parmi lesquelles les boues d'épuration), destinées à assurer ou à améliorer la nutrition des végétaux ainsi que les propriétés des sols. Outre des effets néfastes sur la santé des utilisateurs, un emploi inopportun de ces produits peut présenter des risques de contamination des eaux souterraines ou de surface.

Enfin, le lessivage des particules fines peut entraîner leur mise en suspension dans les cours d'eau et rendre ces derniers turbides, générant ainsi une pollution potentiellement qualitative de l'eau mais aussi visuelle et sécuritaire compte tenu de la gêne occasionnée pour la baignade. Sur le Tarn-amont, cette situation se produit régulièrement suite aux orages en période estivale, notamment vers Quézac et en amont de Millau.

Description

Des opérations de conseils et de sensibilisation en matière de réduction des risques de pollutions agricoles doivent être poursuivies et étendues à l'ensemble des zones d'actions prioritaires (ZAP) (cf. carte 12, p.34) et les travaux de mises aux normes doivent être encouragés.

- **Proposer des journées de formation/conseil sur les pratiques permettant de réduire les risques de pollutions agricoles :**
 - amélioration de la gestion des effluents d'élevage ;
 - gestion raisonnée des intrants (quantité, localisation, période d'épandage) ;
 - utilisation optimale du matériel d'épandage ;
 - maintien d'une couverture herbacée en période d'intercultures ;
 - enherbement des parcelles viticoles et arboricoles ;
 - non-réalisation de travaux sur les zones de marne ;
 - etc.
- **Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion des effluents d'élevage** selon les priorités définies dans les tableaux suivants (liste des captages sur lesquels peuvent être envisagés d'autres travaux en annexe du contrat de rivière) :
 - ouvrages de stockage des fumiers, lisiers et autres effluents d'élevage ;
 - systèmes de traitement des eaux blanches ;
 - réseaux de collecte et de transfert (matériel fixe) des effluents.
- **Mettre en place**, auprès des exploitants agricoles d'un bassin d'alimentation de captage (BAC) test, **un service de conseil et de suivi des systèmes de traitement des eaux blanches en fonctionnement.**

Dispositions du Sdage		Mesures du PDM		Dispositions du SAGE Tarn-amont	
B18	B21	Diff_1_01		K1.2	K1.3

Calendrier	n1	n2	n3	n4	n5

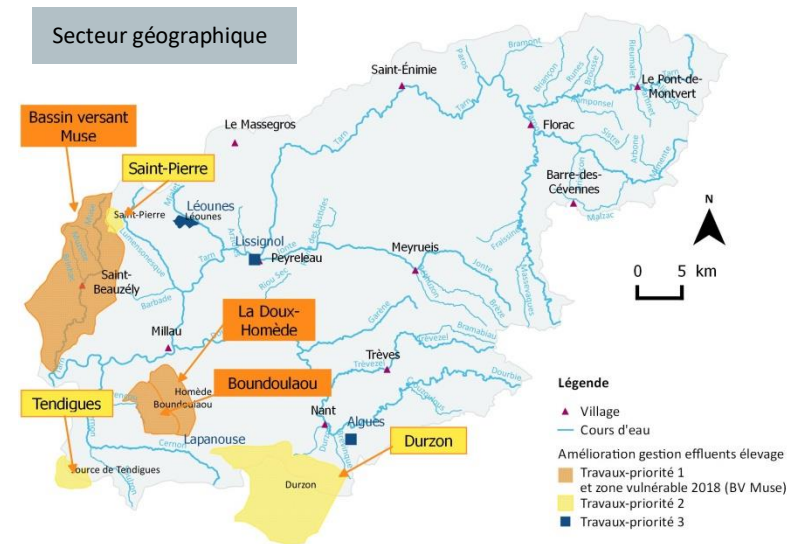
Tableaux définissant les priorités des travaux d'amélioration de la gestion des effluents d'élevage

Nouvelle zone vulnérable (ZV)

Le sous-bassin versant de la Muse est classé en zone vulnérable au titre de la Directive nitrates (cf. arrêté préfectoral du 21 décembre 2018 relatif au programme d'actions régional d'Occitanie). Il est par conséquent considéré prioritaire en termes de gestion des effluents d'élevage. Compte-tenu du classement récent, les travaux et les coûts n'ont pas été définis au moment de la rédaction du contrat de rivière.

Captages d'eau potable en priorité 1

Nom	Maître d'ouvrage	Population desservie	Superficie (km²)	Procédure DUP	Sécurisation de la ressource	Problématiques (sources : ARS, PNRGC)	Diagnostics d'exploitation	Travaux chiffrés (en € HT)	Commentaires
Boundoulaou	Saint-Georges-de-Luzençon	840	19,7	DUP en révision	Mono-ressource	Nitrate (NO3) : teneur moyenne 14 mg/L ; max 18 mg/L Turbidité et bactériologie importantes lors de pluies fortes	12/12	123 498 €	Activité agricole importante sur le bassin d'alimentation de captage En attente de définition du plan d'actions préventif dans le cadre de la révision DUP
La Doux-Homède	Creissels	850	20,7	DUP en révision	Mono-ressource	Nitrate (NO3) : teneur moyenne (stable) 15,4 mg/L Turbidité et bactériologie importantes lors de pluies fortes Vulnérabilité importante vis-à-vis des pollutions de surface			
Total priorité 1								123 498 €	



Captages d'eau potable en priorité 2

Nom	Maître d'ouvrage	Population desservie	Superficie (km ²)	Procédure DUP	Sécurisation de la ressource	Problématiques (sources : ARS, PNRGC)	Diagnostics d'exploitation	Travaux chiffrés (en € HT)	Commentaires
Durzon	SIAEP du Larzac	2040	107	Pas de DUP (en cours)	Mono-ressource	Nitrate (NO3) : teneur moyenne (stable) 11 mg/L (2014-2016) ; max 13 mg/L (sept. 2015) Turbidité et bactériologie importantes lors de pluies fortes	19/22	97 894,00 €	Ressource prioritaire en termes de population desservie
Saint-Pierre	Sivom Tarn et Lumensonesque	Verrières, Aguessac, Rivière-sur-Tarn	4,9	Pas de DUP (en cours)		Nitrate (NO3) : teneur moyenne 31 mg/L (2014-2016) ; max 38 mg/L (février 2017) Turbidité et bactériologie importantes lors de pluies fortes	2/3	43 206,00 €	Principale ressource du Sivom Tarn et Lumensonesque
Tendigues	Roquefort-sur-Soulzon	220	9,5	Pas de DUP (en cours)	Mono-ressource	Nitrate (NO3) : teneur moyenne de 25 mg/L (2013-2016) ; max 32 mg/L (février 2013) Turbidité et bactériologie importantes lors de pluies fortes	5/7	82 198,00 €	Ressource vulnérable, projet d'interconnexion avec Saint-Rome-de-Cernon
Total priorité 2								223 298,00 €	

Captages d'eau potable en priorité 3

Nom	Maître d'ouvrage	Population desservie	Superficie (km ²)	Procédure DUP	Sécurisation de la ressource	Problématiques (sources : ARS, PNRGC)	Diagnostics d'exploitation	Travaux chiffrés (en € HT)	Commentaires
Léounes (le bourg)	Sivom Tarn et Lumensonesque	(alimente un village)	26	Arrêté de DUP	Mono-ressource	Nitrate (NO3) : teneur très variable, teneur moyenne 15 mg/L ; max 30 mg/L (novembre 2014)	5/5	17 666,00 €	Quelques améliorations à faire
Algues	Nant	Alimente le village d'Algues (Nant)	0,12	Arrêté de DUP		Nitrate (NO3) : teneur entre 8 mg/L et 12 mg/L (4 dernières années)	1/1	Non communicable	Non communicable
Total priorité 3								Non communicable	

Estimation des coûts

Action A-5. Favoriser les pratiques de réduction des risques de pollutions agricoles	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
Journées de formation/conseil sur la gestion des effluents d'élevage	Vulnérabilité de la ressource en eau karstique	Chambres d'agriculture, agriculteurs, SMBVTA	3 000,00 €	Organisation de journées de formation/conseil
Réalisation de travaux d'amélioration de la gestion des effluents d'élevage	Vulnérabilité de la ressource en eau karstique	Agriculteurs	346 796,00 €	Création/réhabilitation des ouvrages de stockage et des systèmes de collecte et de traitement des effluents d'élevage
Mettre en place un service de conseil et de suivi des systèmes de traitement des eaux blanches sur un BAC ¹⁷ test	Vulnérabilité de la ressource en eau karstique	PNRGC, chambres d'agriculture	80 000,00 €	Suivi technique des systèmes de traitement des eaux blanches des exploitations d'un BAC test et apport de conseil technique pour l'entretien/la gestion
Total			429 796,00 €	

Plan de financement

Action A-5. Favoriser les pratiques de réduction des risques de pollutions agricoles	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Région Occitanie
Journées de formation/conseil sur la gestion des effluents d'élevage	3 000,00 €	3 000,00 €		À définir		
Réalisation de travaux d'amélioration de la gestion des effluents d'élevage	346 796,00 €	346 796,00 €		Modalité conforme au PDRR ¹⁸		Modalité conforme au PDRR
Mettre en place un service de conseil et de suivi des systèmes de traitement des eaux blanches sur un BAC test	80 000 €	80 000 €		À définir		
Total	429 796,00 €	429 796,00 €		À définir		Modalité conforme au PDRR

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière. Le taux s'applique sur le montant retenu par le financeur.

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques
Nombre de personnes informées (outils distribués, formation, réunions...) Liste et montants des travaux réalisés	PNRGC, chambres d'agriculture, exploitants agricoles, AEAG, Région, Départements, ARS

¹⁷ Bassin d'alimentation de captage

¹⁸ Programme de développement rural régional

VOLET B1

ENTRETIEN, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES

B1-1. VALORISER LE CARACTÈRE EXCEPTIONNEL DES MILIEUX AQUATIQUES DU TARN-AMONT À TRAVERS LE LABEL « RIVIÈRES SAUVAGES »

OBJECTIF : PRÉSERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITÉS NATURELLES DES COURS D'EAU



Contexte

Les cours d'eau du bassin du Tarn-amont possèdent un patrimoine naturel exceptionnel, qui participe au bon fonctionnement des rivières et à l'attrait touristique du territoire. Ce patrimoine est relativement connu (bien que parfois partiellement) et est largement reconnu par divers titres et classements : Parc national des Cévennes, Parc naturel régional des Grands Causses, sites Natura 2000 (dont certains spécifiques à l'eau), zones naturelles d'intérêt écologiques, faunistiques et floristiques (Znieff), sites classés, patrimoine mondial de l'Unesco, cours d'eau en très bon état écologique, réservoirs biologiques (disposition D26 du Sdage)...

Les fonctionnalités naturelles des cours d'eau sont garantes de cette biodiversité. Le label « Rivières sauvages » constitue notamment un outil au service des gestionnaires des milieux aquatiques permettant d'améliorer la protection et la conservation des rivières qui présentent un bon fonctionnement écologique. Il intègre, entre autres, les notions de qualité de l'état de préservation de l'écosystème, de reconnaissance des acteurs locaux pour la gestion exemplaire de la rivière et de valorisation de territoires d'exception.

En 2018, le Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont a recensé dans le cadre d'un stage plusieurs rivières ou tronçons de rivières pouvant prétendre à la labellisation : le haut-Tarn, le Tarnon, la Mimente, la Jonte et la Dourbie. Les résultats du stage ont été présentés au comité syndical du Tarn-amont et l'opportunité de s'engager dans la démarche a été discutée. Le Conseil départemental de la Lozère mène une étude similaire pour identifier les cours d'eau labellissables à l'échelle départementale.



Description

La structure porteuse du SAGE Tarn-amont étudie la possibilité d'engager, dans la démarche de labellisation « Rivières sauvages », une ou plusieurs rivières emblématiques du territoire.

- **Acter l'engagement dans la démarche de labellisation « Rivières sauvages »** (délibération du comité syndical, choix des cours d'eau à labelliser, etc.).
- **Diagnostiquer les cours d'eau labellissables avec le référentiel de labellisation « Rivières sauvages » :**
 - visites terrains, analyse de données, échanges avec les acteurs du territoire (élus, organismes, associations, partenaires techniques...);
 - constitution d'un pré-dossier de demande d'avis d'admissibilité ;
 - demande de labellisation.
- **Mettre en œuvre le programme d'actions et valoriser le label obtenu** auprès des propriétaires riverains et des prestataires touristiques.

Dispositions du Sdage				Mesures du PDM		Dispositions du SAGE Tarn-amont		
D26	D27	D28	D29	-		Objectif O		
D30	D45	D46	D47					
Calendrier				n1	n2	n3	n4	n5



Estimation des coûts

Action B1-1. Label « Rivières Sauvages »	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
Acter l'engagement dans la démarche de labellisation « Rivières sauvages »	Valorisation de la richesse patrimoniale des cours d'eau	SMBVTA	Intégré à l'animation du contrat (1 jours)	Délibération du comité syndical pour engager un ou plusieurs cours d'eau dans la démarche de labellisation
Diagnostiquer les cours d'eau labellissables avec le référentiel de labellisation « Rivières sauvages »	Valorisation de la richesse patrimoniale des cours d'eau	SMBVTA	20 833,30 €	Visites de terrain, analyse de terrain, constitution du dossier de candidature à la labellisation
Mettre en œuvre le programme d'actions et valoriser le label obtenu	Valorisation de la richesse patrimoniale des cours d'eau	SMBVTA	Intégré à l'animation du contrat (34 jours)	Informers les propriétaires riverains et les prestataires touristiques sur le label et les actions à mettre en œuvre
Total			20 833,30 €	

Plan de financement

Action B1-1. Label « Rivières Sauvages »	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Département de la Lozère
Acter l'engagement dans la démarche de labellisation « Rivières sauvages »	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat		
Diagnostiquer les cours d'eau labellisables avec le référentiel de labellisation « Rivières sauvages »	20 833,30 €	20 833,30 €		À définir		À définir
Mettre en œuvre le programme d'actions et valoriser le label obtenu	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat		À définir
Total	20 833,30 €	20 833,30 €		À définir		À définir

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière. Le taux s'applique sur le montant retenu par le financeur.

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques
Délibération du comité syndical pour s'engager dans démarche « Label Rivières sauvages » Liste et localisation des éléments concernés Liste et montants des actions engagées	Structure porteuse, Départements, PNC, PNRGC, AEAG, Région, AFB, FDAAPPMA

B1-2. METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D' ACTIONS ADAPTÉ À LA LUTTE CONTRE L'ÉROSION DES SOLS AGRICOLES ET FORESTIERS SUR LES BASSINS DE LA MUSE ET DU LAVENCOU

OBJECTIF : PRÉSERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITÉS NATURELLES DES COURS D'EAU



Contexte

Sur le Tarn-amont, la fragilité des cours d'eau sur les massifs cristallins les soumet à un **risque d'ensablement** susceptible de perturber leur état hydromorphologique. Cette situation est notamment clairement identifiée sur les **sous-bassins de la Muse et du Lavencou, deux masses d'eau dégradées qui présentent de fait un état écologique qualifié de moyen.**

Entre 2010 et 2012, le PNR des Grands Causses a mené une étude sur le bassin versant de la Muse qui a permis de confirmer que certaines pratiques réalisées dans le cadre de travaux agricoles ou forestiers contribuent à l'ensablement des rivières et doivent être évitées. En 2014-2015, la Chambre d'agriculture de l'Aveyron a établi la typologie des exploitations présentant sur le bassin versant de la Muse afin de réaliser un diagnostic des pratiques à risques vis-à-vis de l'érosion des sols sur un échantillon significatif. Cette étude a notamment fait ressortir que les exploitants étaient témoins du phénomène d'érosion et qu'une évolution de certaines pratiques pouvait être envisagée pour limiter le risque d'érosion afin de réduire l'apport de sable vers le cours d'eau.

En parallèle, un premier bilan du phénomène d'ensablement du Lavencou a été porté par le Syndicat mixte des bassins du Cernon et du Souzou, en partenariat avec la Maison familiale et rurale de Valrance, et a permis une première approche de la profession agricole sur les questions d'érosion des versants et des berges. Une dizaine d'exploitations est concernée.

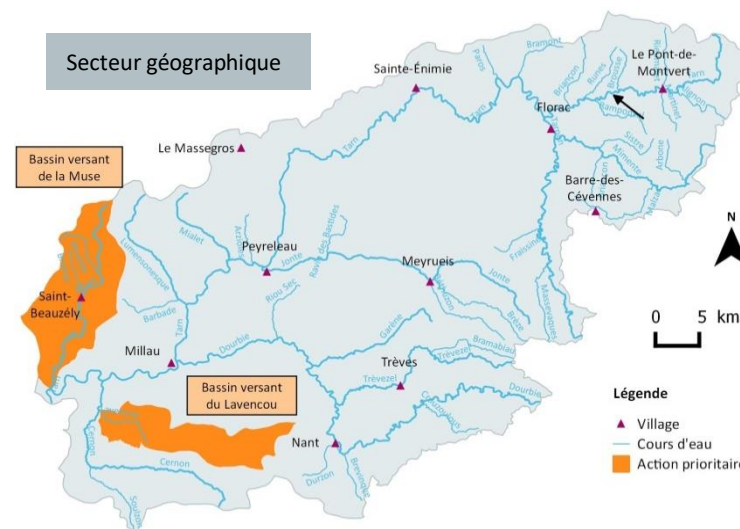
Par ailleurs, le bassin versant de la Muse est classé en zone vulnérable au titre de la Directive nitrates (cf. arrêté préfectoral du 21 décembre 2018 relatif au programme d'actions régional d'Occitanie) et un plan d'actions reste à définir (cf. action A-5) au moment de la rédaction du contrat de rivière.

Description

- **Animer le plan d'actions sur les sous-bassins versants de la Muse et du Lavencou.**
- **Établir et mettre en œuvre un protocole de suivi de l'évolution de l'ensablement et du colmatage des cours d'eau des bassins versants de la Muse et du Lavencou** pour évaluer l'impact des actions mise en œuvre pour lutter contre l'érosion.
- **Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'actions participatives pour limiter l'érosion des sols, l'ensablement et le colmatage des cours d'eau du sous-bassin de la Muse :**
 - organiser des journées de formations sur le thème de l'érosion des sols et l'amélioration des pratiques ;
 - apporter des conseils (collectifs et personnalisés) aux exploitants et élaborer des supports de communication sur le risque d'érosion et les bonnes pratiques du travail du sol ;
 - diagnostiquer les exploitations agricoles et forestières pour l'amélioration des pratiques face au risque d'érosion des sols.
- **Installer ou conforter des haies et des systèmes anti-érosifs en cohérence avec l'activité agricole et développer la mise en œuvre de couverts végétaux sur le sous-bassin de la Muse :**
 - organiser des journées techniques sur les thèmes des bandes riveraines végétalisées, des haies et de l'implantation des couverts végétaux ;
 - accompagner activement les exploitants agricoles dans la mise en œuvre des travaux.
- **Définir et mettre œuvre des actions de ralentissement dynamique des eaux de ruissellement sur le sous-bassin du Lavencou :** sensibilisation sur la valeur économique des sols, leur rôles dans la rétention et l'autoépuration des eaux, plantation des haies, zones tampons, couvert végétal, etc.

Cette action est menée en lien avec les actions B1-3 et B2-2.

Dispositions du Sdage			Mesures du PDM		Dispositions du SAGE Tarn-amont		
B19	B22	D48	AGR04		P4.1		
Calendrier			n1	n2	n3	n4	n5



Estimation des coûts



L'engagement du plan d'actions du bassin versant de la Muse, impliquant l'adhésion de la communauté de communes Muse et Raspes du Tarn au Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont au plus tard le 1^{er} janvier 2020, donne lieu à des opérations bonifiées (cf. action A-2).

Action B1-2. Lutte contre l'érosion des sols agricoles et forestiers (Muse et Lavencou)		Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
PAOT	Animer le plan d'actions sur les sous-bassins versants de la Muse et du Lavencou	Masse d'eau dégradée FRFR297 (Muse) et affluents FRFR297_2 (ruisseau de Brinhac), FRFR297_3 (Muzette) Masse d'eau dégradée FRFR135A_1 (Lavencou)	SMBVTA	69 444,33 €	Impulser et suivre la mise en œuvre des actions prévues sur les sous-bassins de la Muse et du Lavencou
PAOT	Établir un protocole et suivre l'évolution de l'ensablement et du colmatage	Masse d'eau dégradée FRFR297 (Muse) et affluents FRFR297_2 (ruisseau de Brinhac), FRFR297_3 (Muzette) Masse d'eau dégradée FRFR135A_1 (Lavencou)	FDAAPPMA 12, SMBVTA, PNRGC	2 000,00 € 16 000,00 €	Acquisition de matériel pour la mise en œuvre du protocole Visites de terrain, analyse des données, etc.
PAOT	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'actions participatives pour limiter l'érosion des sols, l'ensablement et le colmatage des cours d'eau du sous bassin de la Muse	Masse d'eau dégradée FRFR297 (Muse) et affluents FRFR297_2 (ruisseau de Brinhac), FRFR297_3 (Muzette) Continuité écologique	Agriculteurs, chambres d'agriculture, SMBVTA, PNRGC	3 000,00 € 6 000,00 € 13 750,00 €	Organisation de journées de formation Élaboration de supports de communication Diagnostics d'exploitations volontaires

Action B1-2. Lutte contre l'érosion des sols agricoles et forestiers (Muse et Lavencou)	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
PAOT Installer ou conforter des haies et des systèmes anti-érosifs en cohérence avec l'activité agricole et développer la mise en œuvre de couverts végétaux sur le sous-bassin de la Muse	Masse d'eau dégradée FRFR297 (Muse) et affluents FRFR297_2 (ruisseau de Brinhac), FRFR297_3 (Muzette) Qualité de l'eau Trame verte et bleue	Agriculteurs, chambres d'agriculture, SMBVTA, PNRGC	1 500,00 €	Journée technique, élaboration de supports de communication
			7 500,00 €	Visites de terrain, conseils pour la mise en place ou le confortement de haies, de bandes riveraines végétalisées, de couverts végétaux, de pratiques de rotations culturales
			120 000,00 €	Plantation de nouvelles haies ou pérennisation des haies existantes (5 000 mètres linéaires) et mise en place de systèmes anti-érosifs (bandes riveraines végétalisées, zones tampons, couvert végétaux, etc.)
PAOT Définir et mettre en œuvre des actions de ralentissement dynamique des eaux de ruissellement sur le sous-bassin du Lavencou	Masse d'eau dégradée FRFR135A_1 (Lavencou) Réduction du risque inondation	SMBVTA, PNRGC	50 000,00 €	Communication, diagnostic d'exploitation, réalisation de travaux
Total			289 194,33 €	

Plan de financement

Action B1-2. Lutte contre l'érosion des sols agricoles et forestiers (Muse et Lavencou)	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Région Occitanie
PAOT Animation du plan d'actions sur les sous-bassins versants de la Muse et du Lavencou	69 444,33 €	20 833,30 €	70,0%	48 611,03 €		
PAOT Établir un protocole et suivre l'évolution de l'ensablement et du colmatage	2 000,00 €	1 000,00 €	50,0%	1 000,00 €		
	16 000,00 €	8 000,00 €	50,0%	8 000,00 €		
PAOT Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'actions participatives pour limiter l'érosion des sols, l'ensablement et le colmatage des cours d'eau du sous-bassin de la Muse	3 000,00 €	1 500,00 €	50,0%	1 500,00 €		
	6 000,00 €	3 000,00 €	50,0%	3 000,00 €		
	13 750,00 €	À définir	50,0%	6 875,00 €		À définir

Action B1-2. Lutte contre l'érosion des sols agricoles et forestiers (Muse et Lavencou)	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Région Occitanie
	1 500,00 €	750,00 €	50,0%	750,00 €		
	7 500,00 €	3 750,00 €	50,0%	3 750,00 €		
 Installer ou conforter des haies et des systèmes anti-érosifs en cohérence avec l'activité agricole et développer la mise en œuvre de couverts végétaux sur le sous-bassin de la Muse	120 000,00 €	À définir		Modalité conforme au PDRR ¹⁹ Mesure 4.4.1. du PDR Midi-Pyrénées « Investissements non productifs »		Modalité conforme au PDRR Mesure 4.4.1. du PDR Midi-Pyrénées « Investissements non productifs »
 Définir et mettre en œuvre des actions de ralentissement dynamique des eaux de ruissellement sur le sous-bassin du Lavencou	50 000,00 €	35 000,00 €	30,0%	15 000,00 €		
Total	289 194,33 €	73 833,30 €	30,6%	88 486,03 €		À définir

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière. Le taux s'applique sur le montant retenu par le financeur.

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques
Constats d'érosion avec conséquences sur les cours d'eau Nombre de personnes informées (outils distribués, formation, réunions...) Nombre de diagnostics réalisés Surface agricole concernée par une couverture permanente des sols Linéaire de haies installées/confortées et nombre de systèmes anti-érosifs mis en place	Chambres d'agriculture, CRPF, exploitants agricoles et forestiers, ONF, PNRGC, CATZH, AEAG, AFB, DDT(M), FDAAPPMA

¹⁹ Programme de développement rural régional

B1-3. CONNAÎTRE, GÉRER ET METTRE EN VALEUR LA BIODIVERSITÉ ET LES ZONES HUMIDES

OBJECTIF : PRÉSERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITÉS NATURELLES DES COURS D'EAU



Contexte

Le bassin versant du Tarn-amont, en particulier ses têtes de bassin, sont riches en zones humides. Divers inventaires en ont été dressés : tourbières et zones humides du Mont-Lozère (Parc national des Cévennes, 2002), zones humides alcalines (Conservatoire des espaces naturels de Lozère, 2004), zones humides du massif de l'Aigoual (Parc national des Cévennes, 2005), pré-inventaire des zones humides du Parc naturel régional des Grands Causses (2013)...

Par leurs différentes fonctions, les zones humides jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues. Leur préservation représente des enjeux environnementaux, économiques et sociaux importants.

Les pressions qui pèsent sur les zones humides du bassin correspondent à la réalisation de nouveaux drainages visant à assécher des terres agricoles ou la réhabilitation de drains existants, le surpâturage, etc.

Plusieurs cellules d'assistance technique aux zones humides sont présentes sur le bassin versant Tarn-amont. Elle propose différents outils destinés à informer et accompagner divers publics (profession agricole, scolaires, grand public, etc.) dans une démarche de préservation des zones humides.

Description

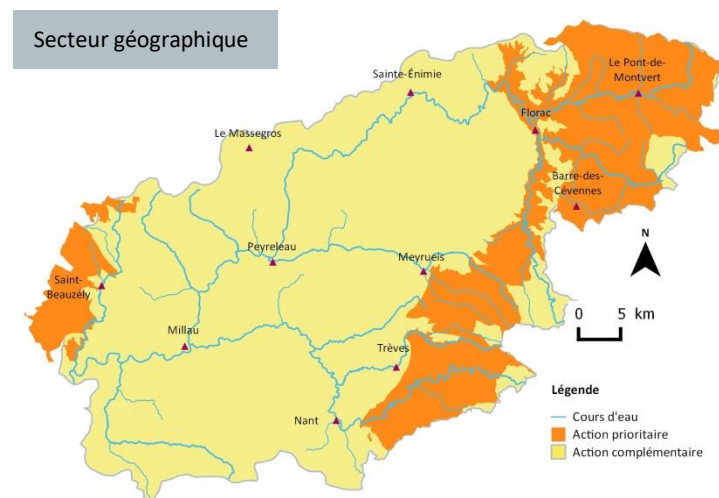
- **Réaliser une synthèse des connaissances existantes sur les zones humides** actuelles et, dans la mesure du possible, anciennes du bassin versant du Tarn-amont. Cette synthèse se base sur les inventaires existants et en détaille les méthodologies de classification et de délimitation utilisées, la précision des intérêts fonctionnels et patrimoniaux des zones, les concertations dont ils ont fait l'objet, les publications et travaux auxquels ils ont abouti, la possibilité de servir de base à la mise en place d'un plan de préservation, de gestion ou de restauration, etc. Une cartographie des zones humides du Tarn-amont est produite et portée à connaissance des acteurs de l'aménagement. Ces inventaires font l'objet d'une actualisation si la synthèse en démontre le besoin.
- **Valoriser les inventaires et communiquer sur les zones humides et les espèces qu'elles abritent :**
 - Organiser, en priorité sur le bassin versant de la Muse, une journée technique sur le thème des pratiques agricoles en zones humides avec la CATZH, la CA12, les techniciens agricoles et le PNRGC en accompagnement technique ;
 - Réaliser et diffuser des plaquettes d'informations pour promouvoir une bonne gestion et la préservation des zones humides auprès de divers publics (les bonnes pratiques agricoles en zones humides, les zones humides dans les documents d'urbanismes, etc.).
- **Suivre le fonctionnement hydrologique des zones humides des têtes de bassin :** élaborer et mettre en œuvre un protocole pour analyser les évolutions récentes pour anticiper leur implication à court et moyen termes sur les fonctions écologiques, hydrologiques et économiques de ces milieux.
- **Restaurer les zones humides.**

Cette action est menée en lien avec l'action C3.

Dispositions du Sdage			Mesures du PDM	Dispositions du SAGE Tarn-amont
D21	D22	D28	MIA14	O2.4
D38	D39	D42		

Calendrier	n1	n2	n3	n4	n5

Estimation des coûts



Action B1-3. Connaître, gérer et mettre en valeur la biodiversité et les zones humides	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
Réaliser une synthèse des connaissances existantes sur les zones humides	Valorisation et acquisition de la connaissance sur les ZH	SMBVTA	Intégré à l'animation du contrat (9 jours)	Recueil, analyse et synthèse des données existantes
Valoriser les inventaires et communiquer sur les zones humides	Valorisation et préservation des ZH	SMBVTA, CATZH, PNC, PNRGC	1 500,00 € 6 000,00 €	Organisation de journées de formation, sensibilisation Élaboration de support de communication, partage de la synthèse des inventaires
Suivre le fonctionnement hydrologique des zones humides	Acquisition de la connaissance sur les ZH	SMBVTA, CATZH, CEN, PNC, PNRGC	30 000,00 €	Élaboration et mise en œuvre d'un protocole de suivi, analyse des données
Restaurer les zones humides	Préservation de la biodiversité, qualité de l'eau, lutte contre l'érosion, trame verte et bleue	Agriculteurs, collectivités	À définir	Travaux de restauration
Total			37 500,00 €	

Plan de financement

Action B1-3. Connaître, gérer et mettre en valeur la biodiversité et les zones humides	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Région Occitanie	%	Département du Gard
Réaliser une synthèse des connaissances existantes sur les zones humides	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat				
Valoriser les inventaires et communiquer sur les zones humides	1 500,00 €	750,00 €	50%	750,00 €				
	6 000,00 €	3 000,00 €	50%	3 000,00 €		À définir		
Suivre le fonctionnement hydrologique des zones humides	30 000,00 €	15 000,00 €	50%	15 000,00 €				
Restaurer les zones humides	À définir	À définir		À définir		À définir		À définir
Total	37 500,00 €	18 750,00 €	50%	18 750,00 €		À définir		À définir

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière. Le taux s'applique sur le montant retenu par le financeur.

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques
Rapport de synthèse Liste et montants des communications développées	Chambres d'agriculture, exploitants agricoles, ABF, CATZH, PNC, PNRGC, services de l'État

B1-4. VALORISER, PRÉSERVER ET RESTAURER LE PATRIMOINE NATUREL DES MILIEUX AQUATIQUES

OBJECTIF : PRÉSERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITÉS NATURELLES DES COURS D'EAU



Contexte

Les cours d'eau du bassin du Tarn-amont possèdent un patrimoine naturel exceptionnel, qui participe au bon fonctionnement des rivières et à l'attrait touristique du territoire. Ainsi on rencontre de nombreuses espèces remarquables animales et végétales (écrevisse à pattes blanches, chabot, loutre, castor, cincle plongeur, martin pêcheur, lucane cerf-volant, libellules, crapauds calamite et accoucheur, grenouille rieuse, grassette des causses, etc.) bien connues (bien que parfois partiellement pour certaines).

Le site Natura 2000 « Vallées du Tarn du Tarnon et de la Mimente » centré sur les cours d'eau dont il porte le nom est reconnu pour sa grande diversité en habitats naturels d'intérêt communautaire, la richesse de la faune et de la flore en lien avec les rivières et les milieux humides.

Cette biodiversité exceptionnelle peut cependant être mise en péril par la prolifération d'espèces exotiques invasives telles que la balsamine de l'Himalaya et du Balfour, la renouée du Japon, l'écrevisse signal, etc. qui modifient l'écosystème.

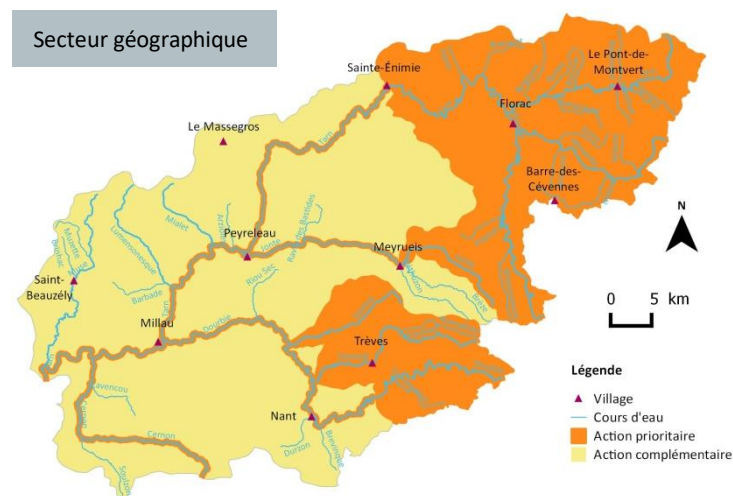
Des actions d'inventaires ont permis de connaître la répartition de certaines espèces remarquables et il est nécessaire de suivre l'évolution des populations. Étant donné la menace qui pèse sur l'écrevisse à pattes blanches, les actions de préservation ou de restauration de l'habitat de cette espèce sont prioritaires.

Par ailleurs, il est nécessaire, afin de proposer une gestion adaptée, de mieux connaître la localisation et le niveau de prolifération des espèces invasives pour proposer aux acteurs du territoire des solutions de gestion ou d'éradication adaptées en termes de moyens techniques et financiers.

Description

- **Actualiser les inventaires et suivre les populations d'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*).**
- **Mettre en œuvre les actions du document d'objectif (Docob) du site Natura 2000 « Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente » (FR 9101363) notamment à travers un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) :**
 - diagnostiquer et gérer la ripisylve (actions AC02 et GHE01 du docob) ;
 - améliorer la qualité de l'eau et la capacité d'accueil des milieux pour les espèces d'intérêt communautaire en réduisant ou en empêchant le piétinement des berges par les troupeaux (action GHE10) ;
 - gérer et restaurer les habitats d'intérêt communautaire (zones humides) (action GHE15) ;
 - réaliser une étude sur les différents usages de l'eau et les rejets pouvant avoir un impact sur la qualité de la ressource et sur la faune aquatique (action AC01) ;
 - sensibiliser les acteurs du territoire sur l'écrevisse à pieds blancs, le lien entre l'agriculture et l'eau, etc. (action SC01).
- **Poursuivre ou actualiser les inventaires des foyers ou populations d'espèces invasives et proposer un plan de maîtrise de leur développement (ou d'éradication) :**
 - suivre l'évolution des foyers de renouée du Japon entre Florac et Le Rozier et étendre l'inventaire aux autres sous-bassins ;
 - actualiser les inventaires des populations d'écrevisse signal ;
 - informer et sensibiliser les riverains, les agents des collectivités, etc. sur la problématique liée aux espèces végétales et animales invasives.

Dispositions du Sdage				Mesures du PDM		Dispositions du SAGE Tarn-amont		
D16	D18	D27	D28	GOU03	MIA07	O5.2	P1.1	P1.2
D29	D44	D45	D46					
Calendrier				n1	n2	n3	n4	n5



Estimation des coûts

Action B1-4. Valoriser, préserver et restaurer le patrimoine naturel des milieux aquatiques	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
Actualiser les inventaires et suivre les populations d'écrevisses à pattes blanches	Espèce d'intérêt communautaire (annexe II de la Directive habitats)	SMBVTA, FDAAPPMA, PNC, AFB	63 219,73 €	Organisation des visites de terrain (tous les sous-bassins versants concernés sont prospectés au cours du contrat de rivière), recueil et analyse des données
PAOT Mettre en œuvre le Docob N2000 Tarn-Tarnon-Mimente	Directive habitats	SMBVTA, CCGCC et autres partenaires à définir	38 100,00 €	Diagnostic et gestion de la ripisylve, restauration d'habitats d'intérêt communautaire (zones humides), études des usages et rejets potentiellement impactant sur la qualité de l'eau et sur la faune aquatique, sensibilisation sur l'écrevisse à pattes blanches, etc.
Réaliser l'inventaire et proposer un plan de maîtrise des espèces envahissantes (renouée et écrevisse signal)	Restauration de la biodiversité	SMBVTA	Intégré à l'animation des PPG	Organisation des visites de terrain, recueil et analyse des données, proposition de mesures de gestion ou d'éradication
Total			101 319,73 €	

Plan de financement

Action B1-4. Valoriser, préserver et restaurer le patrimoine naturel des milieux aquatiques	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Région Occitanie	%	Département de la Lozère
Actualiser les inventaires et suivre les populations d'écrevisses à pattes blanches	63 219,73 €	31 609,87 €	50%	31 609,87 €		À définir		
PAOT Mettre en œuvre le Docob N2000 Tarn-Tarnon-Mimente	38 100,00 €	À définir		À définir		À définir		À définir
Réaliser l'inventaire et proposer un plan de maîtrise des espèces envahissantes (renouée et écrevisse signal)	Intégré à l'animation des PPG	Intégré à l'animation des PPG		Intégré à l'animation des PPG	15-25%	Intégré à l'animation des PPG	0-10%	Intégré à l'animation des PPG
Total	101 319,73 €	31 609,87 €	31,2%	31 609,87 €		À définir		À définir

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière. Le taux s'applique sur le montant retenu par le financeur.

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques
Rapports de synthèse Liste et localisation des éléments Listes et montants des travaux réalisés	Structure porteuse, opérateur du site N2000, services de l'État, AEAG, FDAAPPMA, propriétaires riverains

B1-5. RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

OBJECTIF : PRÉSERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITÉS NATURELLES DES COURS D'EAU

Contexte

Sur le bassin versant du Tarn-amont, il existe de nombreux ouvrages transversaux faisant obstacle à la libre circulation des poissons et des sédiments. La fragmentation des milieux aquatiques peut induire une augmentation de la dérive génétique et une moindre résilience des populations piscicoles face aux événements traumatisants (crues dévastatrices, pollutions...).

Plusieurs cours d'eau ou tronçons de cours d'eau sont inscrits en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement. Il convient sur ces secteurs d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments, dans les 5 ans qui suivent la publication de la liste des cours d'eau (arrêté du 7 octobre 2013 établissant la liste des cours d'eau mentionnée au 2° du I de l'article L. 214-17 du code de l'environnement sur le bassin Adour-Garonne).

Le référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE), base de données de l'Agence française de la biodiversité (ex-Onema), recense 147 obstacles transversaux situés sur le Tarn et ses affluents. Il faut toutefois noter que les plus petits affluents n'ont pas toujours été prospectés et que ce chiffre est donc potentiellement plus important.

Sur le Tarn-amont, il existe 10 ouvrages transversaux sur les cours d'eau mentionnés à la liste 2.

À ce jour, les seuils de Florac, Cassagnas, Blajoux et Prades ont été supprimés, en 2016 pour le premier et à l'automne 2018 pour les autres.



Description

- **Améliorer les connaissances relatives aux ouvrages transversaux** par l'inventaire et la caractérisation des ouvrages en lit mineur pour **alimenter la base de données nationale ROE²⁰** et **sensibiliser les propriétaires à la gestion des ouvrages** (embâcle, transport sédimentaire, suivis piscicoles, étude d'effacement, etc.) en priorité sur les secteurs couverts par les PPG²¹ :
 - localisation, rôle actuel, débit réservé auquel ils sont éventuellement soumis et entretien ;
 - état (expertise), éventuels équipements existants (passes à poissons, à canoës...), intérêt patrimonial ou paysager.
- **Mettre en œuvre, en priorité sur les cours d'eau mentionnés à la liste de 2, les travaux d'équipement ou d'effacement des ouvrages transversaux.**
- **Suivre l'impact hydromorphologique des effacements des ouvrages de Florac, Blajoux, Cassagnas, Prades, etc.**

²⁰ Référentiels des obstacles à l'écoulement

²¹ Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau

Dispositions du Sdage			Mesures du PDM		Dispositions du SAGE Tarn-amont		
D2	D9	D20	MIA03		Q2.2		
Calendrier			n1	n2	n3	n4	n5

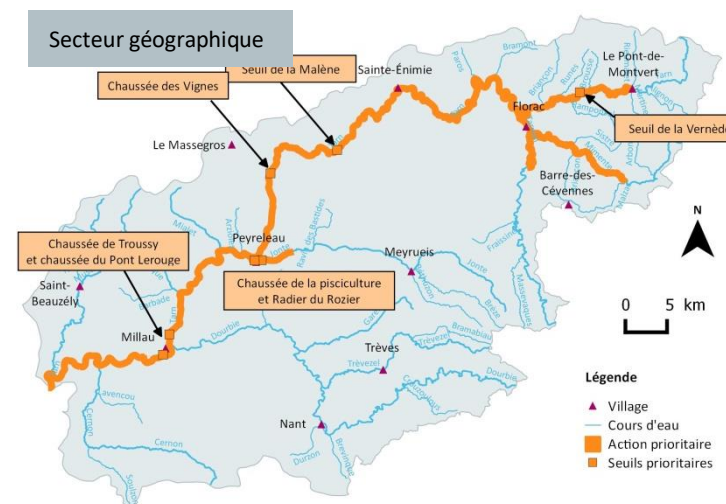


Tableau des ouvrages transversaux, sur les cours d'eau mentionnés à la liste 2, nécessitant une action pour la restauration de la continuité écologique :

Nom de l'ouvrage	Cours d'eau (liste 2)	Actions nécessaires à la restauration de la continuité écologique
Seuil de La Vernède	Le Tarn	Établir l'indice de continuité écologique (ICE) puis engager, si nécessaire, une étude complète de diagnostic de l'ouvrage pour la continuité écologique (définition des travaux et chiffrage)
Seuil de La Malène	Le Tarn	Établir l'indice de continuité écologique (ICE) puis engager, si nécessaire, une étude complète de diagnostic de l'ouvrage pour la continuité écologique (définition des travaux et chiffrage)
Chaussée des Vignes	Le Tarn	Étude en cours dans la cadre du renouvellement d'autorisation (définition des travaux et chiffrage)
Chaussée de Troussy	Le Tarn	Établir l'indice de continuité écologique (ICE) puis engager, si nécessaire, une étude complète de diagnostic de l'ouvrage pour la continuité écologique (définition des travaux et chiffrage)
Chaussée du pont Rouge	Le Tarn	Établir l'indice de continuité écologique (ICE) puis engager, si nécessaire, une étude complète de diagnostic de l'ouvrage pour la continuité écologique (définition des travaux et chiffrage)
Chaussée de la pisciculture du Rozier	La Jonte	Établir l'indice de continuité écologique (ICE) puis engager, si nécessaire, une étude complète de diagnostic de l'ouvrage pour la continuité écologique (définition des travaux et chiffrage)
Radier du Rozier	La Jonte	Établir l'indice de continuité écologique (ICE) puis engager, si nécessaire, une étude pour la montaison (définition des travaux et chiffrage)

Estimation des coûts

Action B1-5. Restaurer la continuité écologique	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
Améliorer les connaissances, alimenter la base de données ROE et sensibiliser les propriétaires à la gestion des ouvrages transversaux en priorité sur les secteurs couverts par des PPG	Continuité écologique Trame verte et bleue	SMBVTA	Intégré à l'animation du contrat (17 jours)	Inventaire et caractérisation des ouvrages transversaux existants ou partiellement écroulés en lit mineur, alimentation des bases de données existantes et sensibilisation des propriétaires
PAOT Mettre en œuvre les travaux d'équipement ou d'effacement des ouvrages (priorité : liste 2)	Continuité écologique Trame verte et bleue	Propriétaires des ouvrages transversaux, AFB	À définir	Établir les indices de continuité écologiques (ICE) pour confirmer la non-franchissabilité des 7 ouvrages identifiés non conformes puis engager les études « diagnostic » et de définition des travaux d'amélioration de la continuité
Suivre l'impact hydromorphologique des effacements des ouvrages	Continuité écologique Trame verte et bleue	SMBVTA, FDPMA	Intégré à l'animation des PPG	Suivi de l'évolution hydromorphologique des cours d'eau après effacement des ouvrages transversaux en termes de transport solide, de recharge sédimentaire, etc.
Total			À définir	

Plan de financement

Action B1-5. Restaurer la continuité écologique	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne
Améliorer les connaissances, alimenter la base de données ROE et sensibiliser les propriétaires à la gestion des ouvrages transversaux en priorité sur les secteurs couverts par des PPG	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat
PAOT Mettre en œuvre les travaux d'équipement ou d'effacement des ouvrages (priorité : liste 2)	À définir	À définir		À définir
Suivre l'impact hydromorphologique des effacements des ouvrages	Intégré à l'animation des PPG	Intégré à l'animation des PPG		Intégré à l'animation des PPG
Total	À définir	À définir		À définir

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière. Le taux s'applique sur le montant retenu par le financeur.

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques
Liste et montants des travaux réalisés Linéaire de cours d'eau rendu accessible à l'espèce repère	Structure porteuse, DDT, AFB, PNC, AEAG, FDAAPPMA, propriétaires

B1-6. SUIVRE LES ÉTUDES ET LES TRAVAUX MIS EN ŒUVRE SUR LES COURS D'EAU DU TARN-AMONT

OBJECTIF : PRÉSERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITÉS NATURELLES DES COURS D'EAU



Contexte

Sur le Tarn-amont, des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG) sont en cours sur plusieurs sous-bassins :

- Le Tarn de sa confluence avec le Bramont du Cantonnet à sa confluence avec la Jonte (2016-2020) ;
- La Jonte (2016-2020) ;
- Le Tarn de sa confluence avec la Jonte à sa confluence avec la Muse (2014-2018) ;
- La Dourbie (2014-2018) ;
- Le Cernon (2015-2019).

Ces PPG sont fondés sur l'établissement et le partage d'un diagnostic préalable, la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés pour identifier les enjeux locaux de gestion afin de retenir les objectifs qui relèvent de l'intérêt général et prennent en compte l'hydromorphologie du cours d'eau. Ils ne concernent plus seulement les berges et sa ripisylve mais l'espace « rivière » dans son ensemble.

Des PPG doivent être élaborés sur les secteurs « haut-Tarn, Tarnon, Mimente », « Muse » et « Lumensonesque » par le SMBVTA.

Des expertises complémentaires doivent être menées sur les masses d'eau qualifiées de dégradées et pour lesquelles les gestionnaires locaux ont à ce jour peu d'informations.

Description

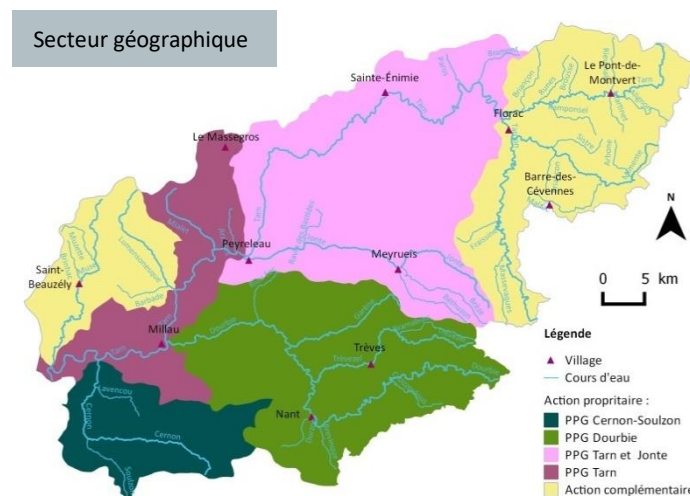
- **Animer la mise en œuvre et l'actualisation des PPG :**
 - diagnostics des cours d'eau ;
 - préparation et suivi des marchés d'études et de travaux ;
 - suivi des entreprises sur le terrain ;
 - appui technique auprès des propriétaires riverains ;

- bilan et évaluation des études et des travaux réalisés ;
- actualiser et harmoniser les PPG à l'échelle du bassin Tarn-amont.

- **Mettre en œuvre les actions prioritaires des plans pluriannuels de gestion des cours d'eau** relatives aux espèces remarquables et envahissantes (action B1-4 du contrat de rivière) et aux zones d'expansion naturelles des crues et espaces de mobilité (action B2-2).
- **Communiquer auprès des riverains :**
 - Proposer des journées « bord de rivière » ainsi qu'un guide pour informer les propriétaires riverains sur le fonctionnement de la rivière, la gestion et l'entretien des berges.
- **Réaliser les diagnostics des rivières dépourvues de programme de travaux afin d'identifier les besoins en termes de gestion et de restauration des berges et de la ripisylve.** Lors des diagnostics, les sections de cours d'eau busées seront inventoriées (en lien avec l'action B1-5).
- **Approfondir les connaissances sur les masses d'eau dégradées suivantes, et préparer des actions adaptées le cas échéant :**
 - Le Tarn entre la Jonte et la Dourbie : expertise complémentaire sur le paramètre « IBMR » ;
 - La Barbade : diagnostic de l'état physique du cours d'eau et des pressions ;
 - Le Tarnon : recherche de l'origine de l'arsenic mesuré sur les compartiments solides ;
 - Ruisseau du Bourg : diagnostic des berges et du bassin versant ;
 - Le Tarn entre la Dourbie et Pinet : recherche de données mesurées caractérisant l'hydromorphologie.

Ces missions sont assurées par les techniciens de rivières du SMBVTA.

Dispositions du Sdage				Mesures du PDM			Dispositions du SAGE Tarn-amont	
A1	A2	D16	D17	GOU03	MIA03	MIA07	P1.1	P1.2
D18	D19	D22	D48					
Calendrier				n1	n2	n3	n4	n5



Estimation des coûts

Action B1-6. Suivre les études et les travaux mis en œuvre sur les cours d'eau		Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
PAOT	Animer la mise en œuvre et l'actualisation des PPG	Prévention et réduction des risques d'inondations Sécurisation des activités nautiques Valorisation du patrimoine naturel	SMBVTA	625 000,00 €	Diagnostic des cours d'eau, préparation et suivi des marchés publics et des travaux, bilan et évaluation des travaux, appui technique auprès des propriétaires
PAOT	Mettre en œuvre les actions prioritaires des plans pluriannuels de gestion des cours d'eau	Prévention et réduction des risques d'inondations Sécurisation des activités nautiques Valorisation du patrimoine naturel	SMBVTA	Intégré aux actions B1-4 et B2-2	Intégré aux actions B1-4 et B2-2
	Communiquer sur les droits et les devoirs des riverains	Prévention et réduction des risques d'inondations Sécurisation des activités nautiques Valorisation du patrimoine naturel	SMBVTA	Intégré à l'animation des PPG	Intégré à l'animation des PPG
	Réaliser les diagnostics des rivières et proposer des PPG sur les sous-bassins qui le nécessitent	Prévention et réduction des risques d'inondations Sécurisation des activités nautiques Valorisation du patrimoine naturel	SMBVTA	Intégré à l'animation des PPG	Intégré à l'animation des PPG
PAOT	Approfondir les connaissances sur les masses d'eau dégradées et préparer des actions adaptées	Masses d'eau Tarn entre la Jonte et la Dourbie, la Barbade, le Tarnon, le ruisseau du Bourg, le Tarn entre la Dourbie et Pinet	SMBVTA	Intégré à l'animation des PPG	Recueil de données, diagnostic des cours d'eau/bassins versants
Total				625 000,00 €	

Plan de financement

Action B1-6. Suivre les études et les travaux mis en œuvre sur les cours d'eau		Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Région Occitanie	%	Département du Gard
PAOT	Animer la mise en œuvre et l'actualisation des PPG	625 000,00 €	312 500,00 €	50%	312 500,00 €				
PAOT	Mettre en œuvre les actions prioritaires des plans pluriannuels de gestion des cours d'eau	Intégré aux actions B1-4 et B2-2	Intégré aux actions B1-4 et B2-2		Intégré aux actions B1-4 et B2-2				
	Communiquer sur les droits et les devoirs des riverains	Intégré à l'animation des PPG	Intégré à l'animation des PPG		Intégré à l'animation des PPG				
	Actualiser les diagnostics des rivières et proposer des PPG sur les sous-bassins qui le nécessitent	Intégré à l'animation des PPG	Intégré à l'animation des PPG		Intégré à l'animation des PPG		Intégré à l'animation des PPG		Intégré à l'animation des PPG
PAOT	Approfondir les connaissances sur les masses d'eau dégradées et préparer des actions adaptées	Intégré à l'animation des PPG	Intégré à l'animation des PPG		Intégré à l'animation des PPG		Intégré à l'animation des PPG		Intégré à l'animation des PPG
	Total	625 000,00 €	312 500,00 €	50%	312 500,00 €		Intégré à l'animation des PPG		Intégré à l'animation des PPG

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière. Le taux s'applique sur le montant retenu par le financeur.

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques
Rapports de synthèse Liste et localisation des éléments Listes et montants des travaux réalisés Linéaire de berges gérées Nombre d'agents consacrés à la mission	Structure porteuse, services de l'État, AEAG, propriétaires riverains

VOLET B2

PRÉVENTION ET PROTECTION CONTRE LES RISQUES D'INONDATIONS

B2-1. METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) D' INTENTION DU TARN-AMONT



OBJECTIF : FAVORISER UNE GESTION GLOBALE DES RISQUES D' INONDATIONS

Contexte

Les inondations survenues sur le sous-bassin du Cernon en novembre 2014 ont suscité la volonté politique de s'emparer de la problématique de la prévention des inondations. Il a ainsi été décidé d'engager un **programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)** sur le Tarn-amont. D'abord porté par la Communauté de communes Millau-Grands causses, il a été confié au Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont dès sa création au 1^{er} avril 2018.

Cette démarche doit permettre de réduire la vulnérabilité des enjeux présents sur le territoire, d'aller vers une meilleure couverture des bassins en matière de prévision des crues, d'alerte et de gestion de crise, mais également de faire un réel travail de sensibilisation auprès des acteurs du territoire et de la population en général.

Les années 2019 et 2020 constitueront une phase d'intention au cours de laquelle le PAPI, grâce à l'acquisition de connaissances, permettra de mettre en place les bases de la phase suivante : un PAPI complet, plus opérationnel.

La stratégie du PAPI d'intention du Tarn-amont se décline selon trois grandes orientations stratégiques (OS) :

- OS1 : Répondre aux points faibles identifiés ;
- OS2 : Rassembler autour d'une gestion durable du risque d'inondations ;
- OS3 : Renforcer la culture du risque.

Répondant au cahier des charges « PAPI 3 », le PAPI d'intention du Tarn-amont comprend 20 fiches-actions réparties selon les axes d'intervention suivants :

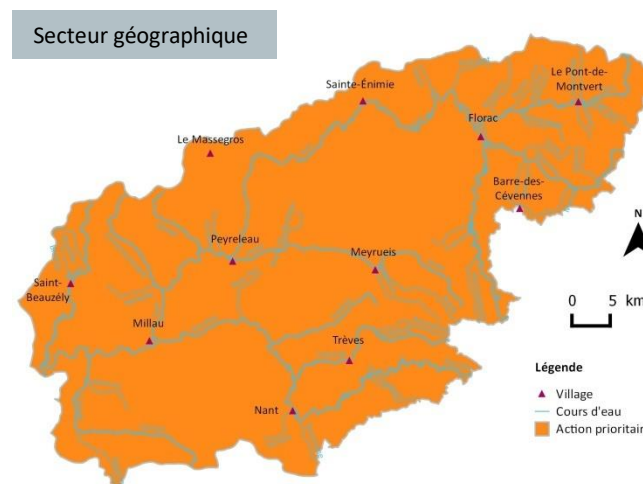
- Axe 0 : l'animation du PAPI ;
- Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;
- Axe 2 : la surveillance, prévision des crues et des inondations ;
- Axe 3 : l'alerte et gestion de crise ;
- Axe 4 : la prise en compte du risque d'inondations dans l'urbanisme ;
- Axe 5 : la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- Axe 6 : le ralentissement des écoulements.

Son coût global (TTC et/ou HT) est estimé à 632 200 €.

Description

- **Animer la mise en œuvre du PAPI d'intention**, réaliser le suivi et l'évaluation technico-financiers du programme d'actions et élaborer le futur PAPI complet (cf. fiche action 0.1 du PAPI d'intention du Tarn-amont : animer le Papi d'intention).

Dispositions du Sdage				Mesures du PDM		Dispositions du SAGE Tarn-amont		
A1	A2	D50	D51	-		Objectif S		
Calendrier				n1	n2	n3	n4	n5



Estimation des coûts

Action B2-1. Mettre en œuvre les actions du PAPI d'intention Tarn-amont	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
Animer le PAPI d'intention du Tarn-amont	Prévention et réduction des risques d'inondations	SMBVTA	83 333,33 €	Animation, suivi et évaluation de la mise en œuvre du programme d'actions du Papi d'intention Tarn-amont
Total			83 333,33 €	

Plan de financement

Action B2-1. Mettre en œuvre les actions du PAPI d'intention Tarn-amont	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Région Occitanie	%	État
Animer le PAPI d'intention Tarn-amont	83 333,33 €	20 833,33 €	30,0% d'un ½ ETP	12 500,00 €	20%	16 666,67 €	40%	33 333,33 €
Total	83 333,33 €	20 833,33 €	30,0% d'un ½ ETP	12 500,00 €	20%	16 666,67 €	40%	33 333,33 €

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière. Le taux s'applique sur le montant retenu par le financeur.

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques
Nombre de réunion du copil et du comité technique Nombre d'actions du PAPI d'intention engagées	AEAG, collectivités, DDT, Dreal, collectivités compétentes en matière d'urbanisme

B2-2. RESTAURER LES ZONES D'EXPANSION NATURELLE DES CRUES ET PRÉSERVER L'ESPACE DE MOBILITÉ DES RIVIÈRES

OBJECTIF : PRENDRE EN COMPTE L'EAU DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Contexte

Les zones (ou champs) d'expansion de crues (ZEC) correspondent aux espaces de bord de cours d'eau sur lesquels les crues peuvent s'étaler et déborder, permettant ainsi, outre la recharge en eau des nappes alluviales et le fonctionnement des annexes, d'écrêter et de ralentir la dynamique de propagation des crues et ainsi de participer à la protection des enjeux.

En novembre 2014, de fortes crues ont touché les populations du sous-bassin du Cernon. Le débit de crue estimé à Saint-Georges-de-Luzençon est de l'ordre de 400 m³/s soit environ 260 fois le débit moyen journalier calculé sur la période 2008-2013 (1,54 m³/s).

Depuis 2014, plusieurs études hydrauliques et hydromorphologiques ont été engagées au niveau des traversées des villages de Saint-Rome-de-Cernon et Saint Georges-de-Luzençon sur le Cernon, ainsi que sur la basse vallée de la Dourbie et sur le Tarn dans le méandre de Saint-Hilarin, afin de **reconquérir l'espace de mobilité de la rivière et lui rendre la possibilité de s'étaler pour réduire les risques d'inondations.**

Une étude hydrodynamique du bassin du Cernon a permis de définir le rôle du karst dans la propagation des crues et d'identifier et de caractériser 22 zones naturelles d'expansion de crues à préserver. Une approche de l'incidence de l'occupation du sol et des pratiques culturelles a permis de préconiser des mesures de réduction des ruissellements.

Ces études permettent de proposer des projets de **restauration des zones d'expansion de crue** adaptés aux contraintes et aux enjeux à la fois humains et environnementaux.

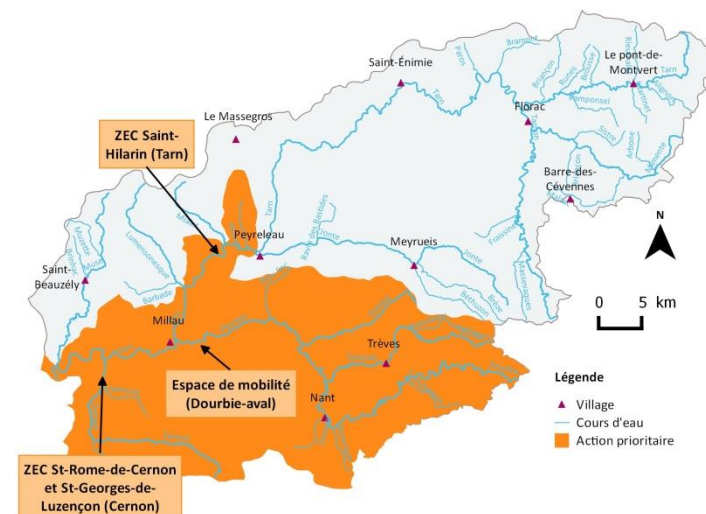


Description

- **Suivre la réalisation des travaux d'aménagement de la ZEC de Saint-Rome-de-Cernon (rive droite, plaine du stade)** préconisés dans l'étude hydraulique de la traversée de Saint-Rome-de-Cernon (SCP Gravellier-Fourcadier, 2015-2016) : renaturation de l'espace « rivière », suppression de gabions, remodelage des berges, déplacement d'un bâtiment et suppression de remblais en lit majeur, etc.
- **Stabiliser les projets d'aménagement et réaliser les travaux des ZEC de Saint-Georges-de-Luzençon (zone des stades sportifs) et de Saint-Rome-de-Cernon (rive gauche, remblais)** préconisés par les études d'incidence hydraulique et hydromorphologique du Cernon entre le Lavencou et la confluence avec le Tarn (Antéa, 2017) et d'effacement du seuil haut de Saint-Georges-de-Luzençon (Céreg, en cours) et le rapport complémentaire d'aménagement de la ZEC de Saint-Rome-de-Cernon (SCP Gravellier-Fourcadier, 2018) : effacement d'un ouvrage transversal, déplacement de merlons latéraux, renaturation de l'espace « rivière », etc.
- **Réaliser les travaux d'aménagement de la ZEC de Saint-Hilarin** préconisés dans les études de restauration de l'espace de mobilité du Tarn (Biotec, 2016 ; Egis eau, 2018) : rétrécissement du lit d'étiage du cours d'eau par déblai/remblai des terrasses hautes, favorisation de processus d'érosions localisées des berges par suppression d'enrochements et de végétation sur certaines portions, plantation de boutures et d'arbustes adaptés et gestion de la végétation, déplacement d'enjeu, etc.
- **Poursuivre l'étude menée sur la gestion de l'espace de mobilité de la partie aval de la Dourbie** (SCP Gravellier-Fourcadier et expertise Biotec, 2017) et **mettre en œuvre un plan de gestion durable des enjeux** (voiries, réseaux, campings, etc.) en cohérence avec les fonctionnalités naturelles de la rivière. (cf. action 6-2 du PAPI d'intention du Tarn-amont : élaborer un programme de travaux pour limiter l'érosion des berges sur la basse vallée de la Dourbie)

La réalisation de cette action se fait en cohérence avec la mise en œuvre du Papi Tarn-amont et des PPG. Elle est en lien avec les actions B2-1 et B1-6.

Dispositions du Sdage			Mesures du PDM		Dispositions du SAGE Tarn-amont	
A37	D39	D48	-		Objectif S	
Calendrier			n1	n2	n3	n4



Estimation des coûts

Action B2-2. Restaurer les zones d'expansion de crues et préserver l'espace de mobilité des rivières		Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
PAOT	ZEC de Saint-Rome-de-Cernon (rive droite, plaine du stade)	Masse d'eau dégradée FRFR135A (Cernon aval) Réduction des risques d'inondations	SMBVTA	Déjà engagé*	Renaturation de l'espace « rivière », suppression de gabions, remodelage des berges, déplacement d'un bâtiment et suppression de remblais en lit majeur, etc.
PAOT	ZEC de Saint-Georges-de-Luzençon (zone des stades sportifs) et ZEC de Saint-Rome-de-Cernon (rive gauche, remblais)	Masse d'eau dégradée FRFR135A (Cernon aval) Réduction des risques d'inondations	SMBVTA	1 000 000 €	ZEC de Saint-Georges-de-Luzençon : finalisation de l'étude projet, effacement d'un ouvrage transversal, déplacement de merlons latéraux, renaturation de l'espace « rivière », etc. ZEC de Saint-Rome-de-Cernon : réalisation des études projet et travaux (suppression de remblais, création d'un lit moyen, restauration de la ripisylve, etc.)
PAOT	ZEC de Saint-Hilarin	Réduction des risques d'inondations	SMBVTA, Communauté de communes Millau-GC (MOD)	Déjà engagé*	Rétrécissement du lit d'étiage du cours d'eau par déblai/remblai des terrasses hautes, favorisation de processus d'érosions localisées des berges par suppression de végétation sur certaines portions, plantation de boutures et d'arbustes adaptés et gestion de la végétation, etc.
Espace de mobilité de la partie aval de la Dourbie		Réduction des risques d'inondations	SMBVTA	25 000 € À définir	Définir un plan de gestion durable des enjeux anthropiques (voiries, réseaux, campings, etc.) en cohérence avec les fonctionnalités naturelles de la rivière Mettre en œuvre les actions et travaux du plan de gestion durable
Total				1 025 000 €	

* Dans le cadre de l'appel à projets de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de la Région Occitanie « Valorisons et restaurons nos zones inondables »

Plan de financement

Action B2-2. Restaurer les zones d'expansion de crues et préserver l'espace de mobilité des rivières		Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Région Occitanie
PAOT	ZEC de Saint-Rome-de-Cernon (rive droite, plaine du stade)	Déjà engagé*	Déjà engagé*		Déjà engagé*		Déjà engagé*
PAOT	ZEC Saint-Georges-de-Luzençon (zone des stades sportifs) ZEC de Saint-Rome-de-Cernon (rive gauche, remblais)	1 000 000 €	300 000 €	50%	500 000 €	20%	200 000 €
PAOT	ZEC de Saint-Hilarin	Déjà engagé*	Déjà engagé*		Déjà engagé*		Déjà engagé*
Espace de mobilité de la partie aval de la Dourbie		25 000 €	25 000 €				
		À définir	À définir		À définir		À définir
Total		1 025 000,00 €	325 000,00 €	48,8%	500 000,00 €	19,5%	200 000,00 €

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière. Le taux s'applique sur le montant retenu par le financeur.

* Dans le cadre de l'appel à projets de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de la Région Occitanie « Valorisons et restaurons nos zones inondables »

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques
Liste et localisation des éléments concernés Surface de ZEC réhabilitée	AEAG, AFB, collectivités, DDT, FDAAPPMA

B2-3. SENSIBILISER SUR LES RISQUES D'INONDATIONS

OBJECTIF : FAVORISER UNE GESTION GLOBALE DES RISQUES D'INONDATIONS

Contexte

Dans le cadre du PAPI d'intention du Tarn-amont (2019-2020), l'axe 1 relatif à l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque a pour but de développer la connaissance locale des phénomènes de crues et d'inondations mais aussi **la culture du risque** en travaillant à une meilleure information et sensibilisation de la population.

Dans le cadre du PAPI d'intention, deux actions sont programmées dans l'axe 1 pour répondre aux obligations des communes en matière d'information à la population : élaborer les documents d'informations communaux sur les risques majeurs (Dicrim) et assurer l'information communale sur les risques et les mesures de sauvegardes. L'élaboration et le maintien à jour des plans communaux de sauvegarde (PCS) sont par ailleurs prévus dans le cadre de l'axe 3 relatif à l'alerte et la gestion de crise.

Trois actions sont également programmées dans l'axe 1 pour renforcer la culture du risque sur le bassin : concevoir des supports de sensibilisation, intervenir auprès des scolaires et recenser et poser des repères de crue.

La présente action du contrat de rivière vise à **appuyer la réalisation de ces actions de sensibilisation sur les risques d'inondations**, en n'oubliant pas de rappeler le rôle bénéfique des crues dans la dynamique fluviale : reconnexion de bras morts, alimentation de zones humides, recharge des nappes alluviales, hydromorphologie, reproduction des espèces...

À l'aide de différents outils tels que l'exposition mobile sur les crues et les risques d'inondations élaborée en 2016 dans le cadre du premier contrat de rivière, et la lettre d'informations associée, la culture de la mémoire du risque doit se faire en proposant à la population (locale et touristique) des informations claires pour continuer à vivre avec ce phénomène naturel.

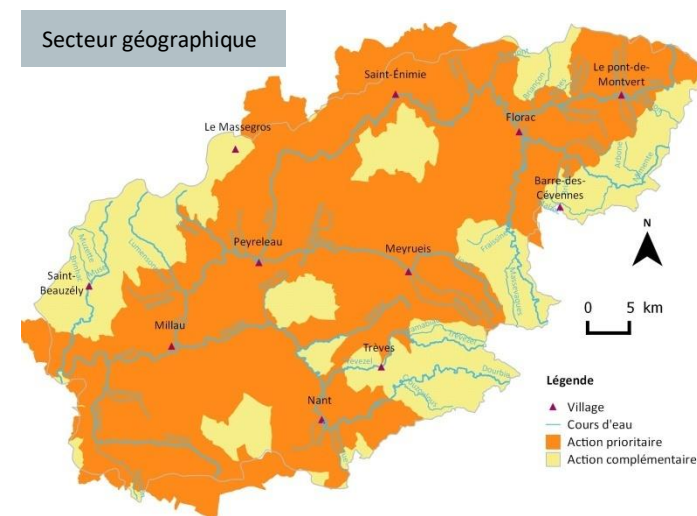


Description

- **Inciter les partenaires** (communes, communautés de communes, associations, etc.) **à accueillir l'exposition sur les crues et les risques d'inondations** élaborée en 2016. Présenter et animer l'exposition auprès des visiteurs.
- **Diffuser la lettre d'informations sur les crues et les risques d'inondations** éditée en 2016 dans le cadre de l'exposition (par exemple par envoi postal avec les bulletins communaux).
- **Organiser une opération de recensement et de pose de repères de crues.** Les repères de crues présents sur le bassin versant sont recensés en collaboration avec les communes. Une opération coordonnée de réhabilitation et/ou de pose de repères de crues est organisée par le SMBVTA dans le cadre du PAPI d'intention (cf. axe 1 du PAPI)
- **Poursuivre ou engager la dynamique d'élaboration des PCS et des Dicrim** au sein des communes où les risques d'inondation sont été identifiés par le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) et où les plans de prévention des risques d'inondations (PPRI) ont été prescrits. (cf. Axes 1 et 3 du PAPI d'intention du Tarn-amont)

La réalisation de cette action se fait en cohérence avec la mise en œuvre du Papi Tarn-amont. Elle est en lien avec l'action B2-1.

Dispositions du Sdage		Mesures du PDM			Dispositions du SAGE Tarn-amont	
A9	D39	GOU03			Objectif S	
Calendrier		n1	n2	n3	n4	n5



Estimation des coûts

Action B2-3. Sensibiliser sur les risques d'inondations	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
Promouvoir et animer l'exposition sur les crues	Prévention des risques d'inondations	SMBVTA	Intégré à l'animation du Papi	Organisation d'expositions dans les communes du Tarn-amont
Diffuser la lettre d'information sur les risques d'inondations	Prévention des risques d'inondations	SMBVTA	4 000,00 €	Diffusion de la lettre d'information sur les risques d'inondations auprès de la population
Organiser une opération de recensement et de pose de repères de crues (100 sites)	Prévention des risques d'inondations	SMBVTA	33 000,00 €	Recenser les repères de crue existant, déterminer leur état, proposer la pose de nouveaux repères de crues, etc.
Poursuivre ou engager la dynamique d'élaboration des PCS et des Dicrim	Prévention des risques d'inondations	SMBVTA, services de l'État	Intégré à l'animation PAPI	Élaboration des PCS et des DICRIM par les communes
Total			37 000,00 €	

Plan de financement

Action B2-3. Sensibiliser sur les risques d'inondations	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Région Occitanie	%	État
Promouvoir et animer de l'exposition sur les crues	Intégré à l'animation du Papi	Intégré à l'animation du Papi		Intégré à l'animation du Papi				
Diffuser la lettre d'information sur les risques d'inondations	4 000,00 €	2 000,00 €	50,0%	2 000,00 €				
Organiser une opération de recensement et de pose de repères de crues (100 sites)	33 000,00 €	9 900,00 €			20,0%	6 600,00 €	50,0%	16 500,00 €
Poursuivre ou engager la dynamique d'élaboration des PCS et des Dicrim	Intégré à l'animation du Papi	Intégré à l'animation du Papi		Intégré à l'animation du Papi				
Total	37 000,00 €	11 900,00 €	5,4%	2 000,00 €	17,8%	6 600,00 €	44,6%	16 500,00 €

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière. Le taux s'applique sur le montant retenu par le financeur.

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques
Liste et montant des moyens de communication développés Liste et localisation des repères de crue posés	Communes, communautés de communes, Dreal, DDT

VOLET B3

AMÉLIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE ET DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

B3-1. ACQUÉRIR DES CONNAISSANCES SUR LES BESOINS EN EAU DES MILIEUX ET DES USAGES



OBJECTIF : ORGANISER LA RÉPARTITION ET LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Contexte

Sur le Tarn-amont, le rapport de 2012 entre volume prélevable et volume prélevé a mis en évidence un déséquilibre quantitatif sur la partie aval du bassin, la partie amont étant considérée à l'équilibre (SDAGE Adour-Garonne 2016-2021).

Localement, plusieurs secteurs font à ce jour l'objet d'inquiétudes quant aux ressources quantitatives en eau. C'est le cas des têtes de bassin, dont la géologie granitique et schisteuse ne permet pas la formation d'importantes réserves en eau comme sur la zone karstique, ainsi que des sous-bassins du Tarnon (hors Mimente) et du Cernon (Soulzon compris), identifiés par le plan de gestion des étiages (PGE) en 2010 comme en risque probable sur la ressource par rapport à la pression de prélèvement.

La récurrence de la prise d'arrêtés préfectoraux constatant le franchissement des seuils d'alerte « sécheresse » montre d'ailleurs le besoin d'adapter les usages de l'eau afin de préserver les ressources.

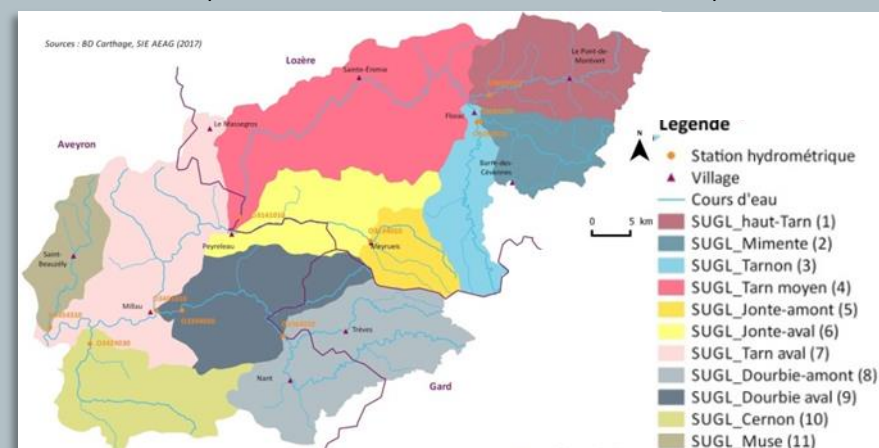
La mise en place d'une gestion quantitative locale, en commençant par l'acquisition de connaissances sur l'évolution de l'hydrologie des cours d'eau et sur les besoins des milieux et des usages, est d'autant plus importante que, dans le contexte actuel du **changement climatique**, une intensification des événements météorologiques extrêmes, notamment des sécheresses, est à prévoir, avec d'importantes modifications au niveau des écosystèmes et donc des activités humaines. La gestion quantitative des ressources en eau est donc primordiale, sur le Tarn-amont comme ailleurs, afin de s'adapter aux effets de l'évolution du climat et d'assurer autant que possible le maintien des usages socio-économiques ainsi que le bon état des rivières.

Afin d'organiser cette gestion, en complément de la gestion départementale réalisée par l'autorité administrative et en cohérence avec le plan de gestion des étiages du Tarn, le bassin versant du Tarn-amont est divisé dans le SAGE en onze sous-unités de gestion locale (SUGL) (cf. carte ci-contre et tableau détaillé en annexe).

Description

- **Mettre en place et suivre les stations hydrométriques.** Sur les sous-unités de gestion locale (SUGL) 1, 2, 4, 5, 8, 10 et 11 est mis en place un réseau local de

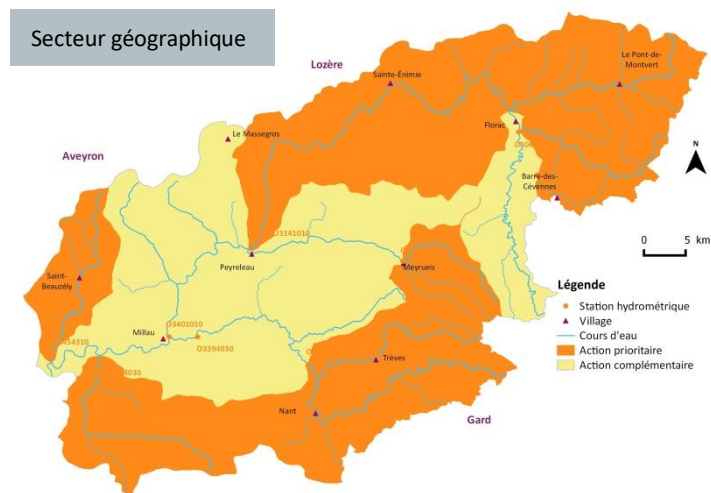
surveillance des débits à partir des stations de référence dans la mesure où celles-ci sont calibrées pour suivre les étiages. Si certaines ne le sont pas, une réflexion est menée sur la possibilité de de créer de nouveaux points de suivi.



- **Recenser des prélèvements d'eau** (captages, puits, forages, béals, publics et privés...) à l'échelle des sous-unités de gestion locale, en relevant notamment leur localisation, leur volume, leur périodicité, leur finalité et leur situation administrative. Les masses d'eau du Ruisseau de Brousse et du Lumensouesque font l'objet d'une attention particulière dans le cadre de ce recensement.
- **Définir les besoins hydrologiques des milieux aquatiques** (débits minimums biologiques), notamment en têtes de bassin et si possible dans la perspective du changement climatique (évolution des précipitations, des débits des cours d'eau, des prélèvements nécessaires...).
- **Déterminer les volumes potentiellement utilisables pour les usages au niveau des sous-unités de gestion locale.**
- **Qualifier l'équilibre quantitatif de chaque sous-unité de gestion locale.**
- **Élaborer un plan de gestion locale de la ressource en eau sur les SUGL qualifiées de déficitaires** en concertation avec la structure chargée de la mise en œuvre du PGE et les gestionnaires des prélèvements (organismes unique et mandataire).

Dispositions du Sdage				Mesures du PDM		Dispositions du SAGE Tarn-amont		
A15	C3	C4	C19	-		D1.1, D1.2		
Calendrier				n1	n2	n3	n4	n5

Estimation des coûts



B3-1. Acquérir des connaissances sur les besoins en eau des milieux et des usages	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
Mettre en place et suivre les stations hydrométriques du réseau local de surveillance	Réchauffement climatique Acquisition de connaissances sur les débits Améliorer la gestion des usages en cas de sécheresse	SMBVTA, PNC	22 000,00 €	Équipement de station de mesure de débit, recueil et analyse des données
Recenser des prélèvements d'eau à l'échelle des sous-unités de gestion locale	Améliorer la gestion des usages en cas de sécheresse	SMBVTA, PNC	Intégré à l'animation du contrat (10 jours)	Recensement et caractérisation les prélèvements d'eau de surface
Définir les besoins hydrologiques des milieux aquatiques	Améliorer la gestion des usages en cas de sécheresse	SMBVTA, PNC	200 000,00 €	Suivi d'une étude de définition des volumes potentiellement utilisables pour les usages et élaboration d'un plan de gestion local de la ressource en eau
Déterminer les volumes potentiellement utilisables pour les usages au niveau des sous-unités de gestion locale				
Qualifier l'équilibre quantitatif de chaque sous-unité de gestion locale				
Élaborer un plan de gestion locale de la ressource en eau sur les SUGL qualifiées de déficitaires				
Total			222 000,00 €	

Plan de financement

B3-1. Acquérir des connaissances sur les besoins en eau des milieux et des usages	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Département de la Lozère
Mettre en place et suivre les stations hydrométriques du réseau local de surveillance	22 000,00 €	8 800,00 €	50,0%	11 000,00 €	10,0%	2 200,00 €
Recenser des prélèvements d'eau à l'échelle des sous-unités de gestion locale	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat		
Définir les besoins hydrologiques des milieux aquatiques	200 000,00 €	100 000,00 €	50,0%	100 000,00 €		
Déterminer les volumes potentiellement utilisables pour les usages au niveau des sous-unités de gestion locale						
Qualifier l'équilibre quantitatif de chaque sous-unité de gestion locale						
Élaborer un plan de gestion locale de la ressource en eau sur les SUGL qualifiées de déficitaires						
Total	222 000,00 €	108800,00 €	50,0%	111 000,00 €	1,0%	2 200,00 €

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière. Le taux s'applique sur le montant retenu par le financeur.

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques
Rapport de synthèse Liste et localisation des stations du réseau local de surveillance des débits Liste et localisation des prélèvements d'eau	Structure porteuse, services de l'État, PNC, chambres d'agriculture...

B3-2. POURSUIVRE ET VALORISER LES ÉTUDES HYDROGÉOLOGIQUES DES CAUSSES

OBJECTIF : GÉRER DURABLEMENT LES EAUX SOUTERRAINES

Contexte

Le territoire karstique du bassin versant du Tarn-amont représente environ les deux tiers de sa surface. D'un point de vue hydrologique, les apports souterrains à l'écoulement des rivières peuvent représenter jusqu'à 80% de leur débit en période d'étiage. Ainsi, **la contribution des eaux souterraines aux débits et à la qualité des cours d'eau de surface est essentielle.**

Plusieurs systèmes karstiques concernant le bassin du Tarn-amont ont fait l'objet d'études hydrogéologiques portée par le PNRGC : le causse du Larzac (1993-1994), le causse Rouge (1998), le causse de Sauveterre (2007, avec le Département de la Lozère), le plateau du Guilhaumard et les avant-causses du Saint-Affricain.

Les études du causse Noir et du causse Méjean, lancées en 2016, sont respectivement portées par le PNRGC et le PNC.

Les connaissances apportées par ces études sont déterminantes pour la compréhension des circulations qui existent dans les karsts et donc pour la **prévention des pollutions des ressources en eaux souterraines.**

Par ailleurs, d'après le diagnostic du PDPG de la Lozère²², la qualité de l'eau du Tarnon présente une tendance à la dégradation qui pourrait être liée à des apports organiques d'origines diverses. La station de mesure de la qualité des eaux de surface (5151100) située sur la partie amont du cours d'eau ne met pas en évidence cette problématique. La Can de l'Hospitalet et la Can de Ferrière sont des plateaux calcaires d'axe nord-sud, délimités par les vallées de la Mimente (au nord), la vallée du Tarnon (à l'ouest), la vallée Borgne (au sud) et la vallée Française (à l'est). La Baume Dolente est une source productive de ce secteur qui alimente en eau potable plusieurs villages jusqu'aux abords de Florac (Vébron, Artigues, Saint-Laurent-de-Trèves). C'est également une station de référence de qualité des eaux souterraines. L'acquisition de connaissance sur le fonctionnement hydrogéologique dans ces plateaux permettra de proposer des mesures de gestion pour améliorer la qualité de l'eau du Tarnon et garantir l'alimentation en l'eau potable.

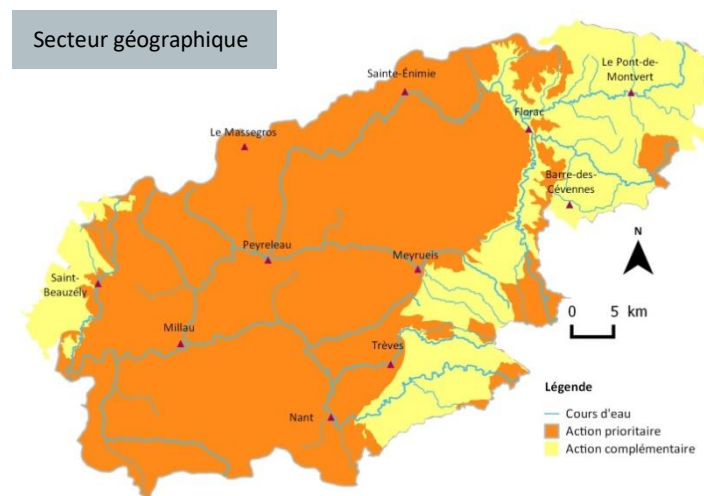


Description

- **Valoriser les résultats des études hydrogéologiques du causse Méjean et du causse Noir.** Il s'agit de vulgariser les résultats des études auprès du grand public et de fournir aux collectivités compétentes les données nécessaires pour améliorer la protection des captages d'eau potable (actualisation des bassins d'alimentation et des périmètres de protection, amélioration de la gestion des effluents en fonction des connaissances acquises sur les réseaux souterrains, etc.).
- **Réaliser une pré-étude hydrogéologique de la Can de l'Hospitalet et la Can de Ferrière.** Il s'agit en priorité de déterminer les bassins d'alimentation des différentes sources captées pour l'alimentation en eau potable. Pour approfondir les connaissances, les actions suivantes peuvent être envisagées :
 - compréhension du fonctionnement et de la structure des aquifères ;
 - évaluation de la ressource en eau souterraine ;
 - définition des éventuelles incidences des activités humaines et des mesures de protection à mettre en œuvre.
- **Réaliser des traçages complémentaires sur le causse de Sauveterre** au niveau de l'Aven des Abrits, la perte de Grand Lac, l'aven des trois Ormeaux et la perte de la Nojarède (ces réseaux avaient été testés lors de l'étude hydrogéologique du causse de Sauveterre mais n'avaient pas « répondu ») et valoriser les données.

²² Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles, FDAAPPMA de la Lozère, 2016

Dispositions du Sdage	Mesures du PDM		Dispositions du SAGE Tarn-amont		
C1	-		F2.1		
Calendrier	n1	n2	n3	n4	n5



Estimation des coûts

Action B3-2. Poursuivre et valoriser les études hydrogéologiques des causes	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
Valoriser les résultats des études hydrogéologiques du cause Méjean et du cause Noir	Valorisation de la connaissance sur les eaux souterraines Améliorer la protection de la ressource	SMBVTA, PNC, PNRGC	Intégré à l'animation du contrat (10 jours)	Communication sur les résultats des études auprès du grand public (vulgarisation scientifique) et partage de la connaissance avec les gestionnaires de l'eau (communes, EPCI, agriculteurs, etc.)
Réaliser une pré-étude hydrogéologique de la Can de L'Hospitalet et de la Can de Ferrières	Acquérir des connaissances sur les eaux souterraines Améliorer la protection de la ressource	SMBVTA, PNC	15 000,00 €	Préparation de l'étude hydrogéologique des Cans de l'Hospitalet et de Ferrières (synthèse des connaissances, hypothèse de bassin d'alimentation, estimation des débits, etc.)
Réaliser des traçages complémentaires sur le cause de Sauveterre	Améliorer la protection de la ressource	SMBVTA, PNC	20 000,00 €	Organisation des opérations de traçages de 4 avens
Total			35 000,00 €	

Plan de financement

Action B3-2. Poursuivre et valoriser les études hydrogéologiques des causses	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne
Valoriser les résultats des études hydrogéologiques du causse Méjean et du causse Noir	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat
Réaliser une pré-étude hydrogéologique de la Can de L'Hospitalet et de la Can de Ferrières	15 000,00 €	7 500,00 €	50,0%	7 500,00 €
Réaliser des traçages complémentaires sur le causse de Sauveterre	20 000,00 €	10 000,00 €	50,0%	10 000,00 €
Total	35 000,00 €	17 500,00 €	50,0%	17 500,00 €

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière. Le taux s'applique sur le montant retenu par le financeur.

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques
Rapports d'études	PNRGC, PNC, BRGM, AEAG

B3-3. SÉCURISER QUALITATIVEMENT L'AEP DES SECTEURS ALIMENTÉS PAR LES CAPTAGES SENSIBLES DES TÊTES DE BASSIN

OBJECTIF : ORGANISER LA RÉPARTITION ET LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU



Contexte

Sur les têtes de bassin du Tarn-amont, la **géologie granitique et schisteuse conduit à l'existence de nombreuses sources, à faible débit et sans réserve**. Cette situation engendre une multiplicité des captages, dont certains en eau de surface, vulnérables aux pollutions accidentelles et à la bactériologie. Ainsi, ces secteurs connaissent des **difficultés d'approvisionnement en eau potable** pour diverses raisons : quantitatives (débit insuffisant des ressources captées...), qualitatives (bactériologie, métaux lourds...) ou environnementales (impact des prélèvements en zone humide...). Cette situation rend leur gestion, souvent communale, particulièrement complexe.

Sur le Tarn-amont, 75 Udaf²³ sont dépourvues d'arrêté d'autorisation²⁴ et présentent une bactériologie non conforme²⁵, 18 sont dépourvues d'arrêté d'autorisation mais présentent une bactériologie conforme et 41 disposent d'un arrêté d'autorisation mais présentent une bactériologie non conforme (liste des Udaf en annexe du contrat de rivière).

D'après le SAGE Tarn-amont, l'alimentation en eau potable est instable lorsque :

- elle n'est pas assurée de façon régulière sur les plans quantitatifs ou qualitatifs ;
- elle ne peut se faire qu'à partir d'un unique point de prélèvement ;
- le prélèvement est susceptible d'impacter significativement le milieu naturel.

Description

- **Améliorer l'organisation de la gestion du service public d'eau potable.**
- **Régulariser la situation administrative** (arrêté d'autorisation, DUP²⁶) **et mettre en œuvre les mesures préconisées** notamment au niveau des Udaf dépourvues d'arrêté d'autorisation et présentant une bactériologie non conforme (liste des opérations de sécurisation qualitative de l'AEP déjà engagées lors de la rédaction du contrat de rivière).
- **Résorber les pollutions potentiellement impactantes** : travaux de protection, traitement, interconnexion, etc.

La mise en œuvre de cette action est en lien avec les actions A-5, C-1 et C-2.

²³ Unité de distribution d'eau potable à fiabiliser

²⁴ Arrêté d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine, comprenant le périmètre de protection et les mesures de gestion associées (filiales de traitement entre autres) (source : base SISEAUX de l'ARS)

²⁵ Pourcentage de bactériologie supérieur ou égal à 5 % sur la période 2011-2015. Non-conformités mesurées en distribution, sur les limites de qualité fixées par la réglementation nationale : *Escherichia coli* et entérocoques (0/100 mL) (source : base SISEAUX de l'ARS)

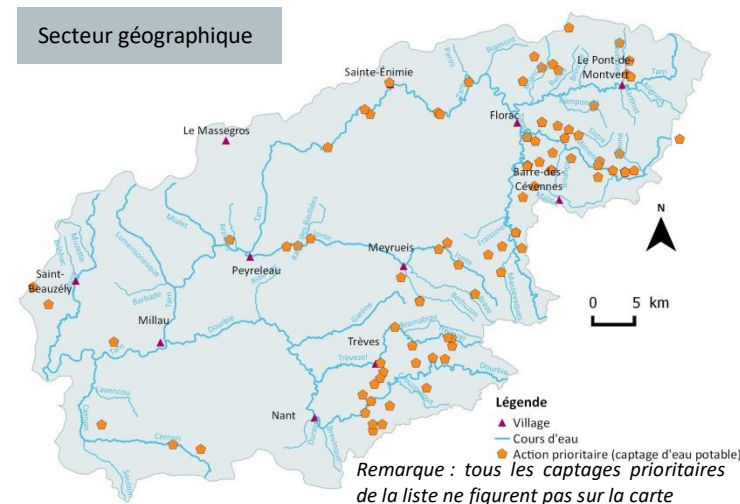
²⁶ Déclaration d'utilité publique

Dispositions du Sdage				Mesures du PDM		Dispositions du SAGE Tarn-amont		
A2	B24	B25	B26	-		E3.1, E3.2		
Calendrier				n1	n2	n3	n4	n5

Estimation des coûts

Légende :

Pas d'autorisation et de périmètre de protection, bactériologie non-conforme	Autorisation et périmètres en place, bactériologie non-conforme	Pas d'autorisation et de périmètre de protection, bactériologie conforme
---	--	---



Action B3-3. Sécuriser qualitativement l'AEP des secteurs alimentés par les captages sensibles des têtes de bassin Nom du captage (nom de l'UDI)	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
Améliorer l'organisation de la gestion du service public d'eau potable	Professionnalisation, mutualisation et pérennisation des services	Commune ou EPCI compétent	Intégré à l'animation du contrat (5 jours)	Accompagner la mise en œuvre des préconisations issues des études de gouvernance du petit cycle de l'eau (action C-1 du contrat de rivière)
Thérond (Tardonèche), (La Salle-Prunet, Florac-Trois-Rivières)	Procédure de périmètre de protection Qualité bactériologique	Sivom de Florac	117 000,00 €	Travaux de protection
Le Fau (Castelnau-Pégayrols)	Procédure de périmètre de protection Qualité bactériologique	Castelnau-Pégayrols	35 000,00 €	Réalisation dossier de DUP Travaux de protection
La Falgières (Castelnau-Pégayrols)	Procédure de périmètre de protection Qualité bactériologique	Castelnau-Pégayrols	35 000,00 €	Réalisation dossier de DUP Réalisation des travaux de protection
Forage de la Mazinque, source de Causse-Bégon (Causse-Bégon)	Procédure de périmètre de protection Qualité bactériologique	Causse-Bégon	60 000,00 €	Finalisation des dossiers de DUP

Action B3-3. Sécuriser qualitativement l'AEP des secteurs alimentés par les captages sensibles des têtes de bassin Nom du captage (nom de l'UDI)	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
Peyre	Procédure de périmètre de protection Qualité bactériologique, nitrate	Comprégnac	À définir	Réalisation dossier de DUP Étude de déplacement du point de prélèvement Travaux de protection
Malbosq, Saint-Martin (Les Bondons), Le Cros, Lozerette, Pantels (Ruas) (commune des Bondons)	Procédure de périmètre de protection Qualité bactériologique	Les Bondons	150 000,00 €	Finalisation des dossiers de DUP, installation de compteurs généraux, étude de priorisation et mise en œuvre des travaux
Source de Troulhas, Forage de Payssel Est, Forage de Payssel Ouest (Mostuéjols)	Procédure de périmètre de protection Qualité bactériologique	Mostuéjols	105 000,00 €	Réalisation des dossiers de DUP
Saint-Léons	Procédure de périmètre de protection Qualité bactériologique	Saint-Léons	À définir	Réalisation des dossiers de DUP Travaux de protection
Quézac	Qualité bactériologique	Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes	À définir	À définir
Cabrilac	Qualité bactériologique	Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes	À définir	À définir
La Grandville, Les Chazes, La Borie, Sistres, La Valette, Les Fouzes	Qualité bactériologique	Sivom de Florac	À définir	À définir
Bourg (Angles), Suèges, Molières	Qualité bactériologique	Sivom Tarn-et-Lumenesque	90 000,00 €	Réalisation des dossiers de DUP Restructuration des réseaux
Molières	Qualité bactériologique	SIAEP du causse du Masegros, Sivom Tarn-et-Lumenesque	52 420,00 €	Interconnexion de substitution
Dourbies (village), Prunaret, maison familiale, réseaux Camplaux, camping municipal de la Pensièrre de Dourbies	Qualité bactériologique	Dourbies	À définir	À définir
Mostuéjols	Qualité bactériologique	Mostuéjols	À définir	À définir

Action B3-3. Sécuriser qualitativement l'AEP des secteurs alimentés par les captages sensibles des têtes de bassin Nom du captage (nom de l'UDI)	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
Rousses, Massevaques, les Ablatas, Montcamp / Rioufraiche, Joncas, Rieumal, et collecteur de Rieumal, Tunes	Qualité bactériologique	Rousses	190 000,00 €	Travaux de protection
Rouve bas (Saint-André-de-Lancize)	Qualité bactériologique	Saint-André-de-Lancize	À définir	À définir
Les Vanel, Vébron, Le Bousquet, Salperrières, Serret	Qualité bactériologique	Vébron	À définir	À définir
Source du Durzon (Larzac)	Procédure de périmètre de protection	SIAEP du Larzac	30 000 €	Finalisation des dossiers de DUP
Tendigues (Lauras, Roquefort)	Procédure de périmètre de protection	Roquefort-sur-Soulzon	30 000 €	Finalisation des dossiers de DUP
Saint-Pierre (gorges du Tarn)	Procédure de périmètre de protection	Sivom Tarn-et-Lumenesque	30 000 €	Finalisation des dossiers de DUP
Les Estivants (Chadenède, Céret, Blajoux), Saint-Chély-du-Tarn, Pugnadoires, (Gorges-du-Tarn-Causse)	Procédure de périmètre de protection	Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes	55 000,00 €	Finalisation des dossiers de DUP Étude de déplacement du point de prélèvement de la source de Burle
Burle	Procédure de périmètre de protection	Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes	À définir	Étude de déplacement du point de prélèvement de la source de Burle et réalisation des dossiers de DUP
Vernèdes (Florac)	Procédure de périmètre de protection	Sivom de Florac	30 000,00 €	Réalisation des dossiers de DUP
Font-Bernard (Florac)	Procédure de périmètre de protection	Sivom de Florac	30 000,00 €	Réalisation des dossiers de DUP

Action B3-3. Sécuriser qualitativement l'AEP des secteurs alimentés par les captages sensibles des têtes de bassin Nom du captage (nom de l'UDI)	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
Trévezel (La Mouline)	Procédure de périmètre de protection	SIAEP du Causse Noir	Déjà engagé	Réalisation des dossiers de DUP
Lacanal (Lanuéjols-Revens)	Procédure de périmètre de protection	SIAEP du Causse Noir	Déjà engagé	Réalisation des dossiers de DUP
Aven de la Tride	Procédure de périmètre de protection	SIAEP du Causse Noir	À définir	Réalisation des dossiers de DUP
Lapanouse (Lapanouse-de-Cernon)	Procédure de périmètre de protection	Lapanouse-de-Cernon	30 000,00 €	Finalisation des dossiers de DUP
Les Douzes (Hures-la-Parade)	Procédure de périmètre de protection	Hures-la-Parade	30 000,00 €	Réalisation des dossiers de DUP
Le Truel, La Caze (Saint-Pierre-des-Tripiers)	Procédure de périmètre de protection	Saint-Pierre-des-Tripiers	40 000,00 €	Réalisation des dossiers de DUP
Total			1 139 420,00 €	

NB. La compétence « eau potable et assainissement » sera exercée par les communautés de communes au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Plan de financement

Action B3-3. Sécuriser qualitativement l'AEP des secteurs alimentés par les captages sensibles des têtes de bassin Nom du captage (nom de l'UDI)	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Département de l'Aveyron	%	Département du Gard	%	Département de la Lozère
Améliorer l'organisation de la gestion du service public d'eau potable	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat	0%	Intégré à l'animation du contrat						
Thérond (Tardonche), (La Salle-Prunet, Florac-Trois-Rivières)	117 000,00 €	46 800,00 €	50%	58 500,00 €					10,0%	11 700,00 €
Le Fau (Castelnau-Pégayrols)	35 000,00 €	17 500,00 €	50%	17 500,00 €						
La Falgières (Castelnau-Pégayrols)	35 000,00 €	17 500,00 €	50%	17 500,00 €						
Forage de la Mazinque, source de Causse-Bégon	60 000,00 €	12 000,00 €	50%	30 000,00 €			30%	18 000,00 €		
Peyre	À définir	À définir		À définir		À définir				
Malbosc, Saint-Martin (Les Bondons), Le Cros, Lozerette, Pantels (Ruas) (commune des Bondons)	150 000,00 €	60 000,00 €	50%	75 000,00 €					10,0%	15 000,00 €

Action B3-3. Sécuriser qualitativement l'AEP des secteurs alimentés par les captages sensibles des têtes de bassin Nom du captage (nom de l'UDI)	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Département de l'Aveyron	%	Département du Gard	%	Département de la Lozère
Source de Troulhas, Forage de Payssel Est, Forage de Payssel Ouest (Mostuéjols)	105 000,00 €	42 000,00 €	50%	52 500,00 €					10,0%	10 500,00 €
Saint-Léons	À définir	À définir		À définir		À définir				
Quézac	À définir	À définir		À définir						À définir
Cabrillac	À définir	À définir		À définir						À définir
La Grandville, Les Chazes, La Borie, Sistres, La Valette, Les Fouzes	À définir	À définir		À définir						À définir
Bourg (Angles), Suèges, Molières	90 000,00 €	45 000,00 €	50%	45 000,00 €						
Molières	52 420,00 €	26 210,00 €	50%	26 210,00 €						
Dourbies (village), Prunaret, maison familiale, réseaux Camplaux, camping municipal de la Pensière de Dourbies	À définir	À définir		À définir				À définir		
Mostuéjols	À définir	À définir		À définir						
Rousses, Massevaques, les Ablatas, Montcamp / Rioufraiche, Joncas, Rieumal, et collecteur de Rieumal, Tunes	190 000,00 €	76 000,00 €	50%	95 000,00 €					10,0%	19 000,00 €
Rouve bas (Saint-André-de-Lancize)	À définir	À définir		À définir						À définir
Les Vanels, Vébron, Le Bousquet, Salperières, Serret	À définir	À définir	50%	À définir						À définir
Source du Durzon (Larzac)	30 000 €	15 000 €	50%	15 000,00 €		À définir				
Tendigues (Lauras, Roquefort)	30 000 €	15 000 €	50%	15 000,00 €		À définir				
Saint-Pierre (gorges du Tarn)	30 000 €	15 000 €	50%	15 000,00 €		À définir				
Les Estivants (Chadenède, Céret, Blajoux), Saint-Chély-du-Tarn, Pougnaoires, (Gorges-du-Tarn-Causses)	55 000,00 €	22 000,00 €	50%	27 500,00 €					10,0%	5 500,00 €
Burle	À définir	À définir		À définir						
Vernèdes (Florac)	30 000,00 €	12 000,00 €	50%	15 000,00 €					10,0%	3 000,00 €
Font-Bernard (Florac)	30 000,00 €	12 000,00 €	50%	15 000,00 €						À définir

Action B3-3. Sécuriser qualitativement l'AEP des secteurs alimentés par les captages sensibles des têtes de bassin Nom du captage (nom de l'UDI)	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Département de l'Aveyron	%	Département du Gard	%	Département de la Lozère
Trévezel (La Mouline)	Déjà engagé	Déjà engagé		Déjà engagé						
Lacanal(Lanuéjols-Revens)	Déjà engagé	Déjà engagé		Déjà engagé						
Aven de la Tride	À définir	À définir		À définir						
Lapanouse (Lapanouse-de-Cernon)	30 000,00 €	15 000,00 €	50%	15 000,00 €						
Les Douzes (Hures-la-Parade)	30 000,00 €	12 000,00 €	50%	15 000,00 €				10,0%	3 000,00 €	
Le Truel, La Caze (Saint-Pierre-des-Tripiers)	40 000,00 €	20 000,00 €	50%	20 000,00 €						À définir
Total	1 139 420,00 €	484 010,00 €	49,3%	569 710,00 €		À définir	1,6%	18 000,00 €	5,9%	67 700,00 €

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière. Le taux s'applique sur le montant retenu par le financeur.

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques
Liste et localisation des éléments concernés Nombre de mails et réunions du groupe concerné Liste et montants des travaux réalisés	Structure porteuse, Départements, PNC, services de l'État, ARS, collectivités compétentes en matière d'eau potable

B3-4. SÉCURISER QUANTITATIVEMENT LES CAPTAGES SENSIBLES DES TÊTES DE BASSIN

OBJECTIF : ORGANISER LA RÉPARTITION ET LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU



Contexte

Sur les têtes de bassin du Tarn-amont, **la géologie granitique et schisteuse conduit à l'existence de nombreuses sources, à faible débit et sans réserve**. Cette situation engendre une multiplicité des captages, dont certains en eau de surface, vulnérable aux pollutions accidentelles et à la bactériologie. Ainsi, ces secteurs connaissent des **difficultés d'approvisionnement en eau potable** pour diverses raisons : quantitatives (débit insuffisant des ressources captées...), qualitatives (bactériologie, métaux lourds...) ou environnementales (impact des prélèvements en zone humide...). Cette situation rend leur gestion, souvent communale, particulièrement complexe.

D'après le SAGE Tarn-amont, l'alimentation en eau potable est instable lorsque :



- elle n'est pas assurée de façon régulière sur les plans quantitatifs ou qualitatifs ;
- elle ne peut se faire qu'à partir d'un unique point de prélèvement ;
- le prélèvement est susceptible d'impacter significativement le milieu naturel.

Description

- **Viser une meilleure organisation de la gestion du service public d'eau potable.**
- **Réaliser le diagnostic patrimonial des réseaux d'eau potable** des secteurs alimentés par des captages sensibles et **proposer un programme de travaux** visant à réaliser des économies d'eau et à améliorer les rendements.
- **Rechercher des ressources complémentaires** pour sécuriser les captages peu productifs notamment les prises d'eau de surface ou en zone humide.
- **Définir et respecter le débit réservé** dans le cas des prises d'eau de surface.

La mise en œuvre de cette action est en lien avec les actions A-5 et C-2.

Plan de financement

Action B3-4. Sécuriser quantitativement l'AEP des secteurs alimentés par les captages sensibles des têtes de bassin	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Département de l'Aveyron	%	Département du Gard	%	Département de la Lozère
Améliorer l'organisation de la gestion du service public d'eau potable	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat						
 Prise d'eau du Trévezel	3 600 000,00 €	2 068 000,00 €	25%	900 000,00 €	20% de 460 000,00 €	92 000,00 €	30% de la part des communes du Gard	540 000,00 €		
Vébron	50 000,00 €	15 000,00 €	50%	25 000,00 €					20%	10 000 €
Florac-Trois-Rivières	65 000,00 €	19 500,00 €	50%	32 500,00 €					20%	13 000 €
 Prise de la Brèze, prise du Béthuzon	2 000 000,00 €	1 000 000,00 €	25%	500 000,00 €					25%	500 000,00 €
Total	5 715 000,00 €	3 102 500,00 €	25,5%	1 457 500,00 €	1,6%	92 000,00 €	9,4%	540 000,00 €	9,2%	523 000,00 €

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière. Le taux s'applique sur le montant retenu par le financeur.

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques
Liste et localisation des éléments concernés Nombre de mails et réunions du groupe concerné Liste et montants des travaux réalisés	Structure porteuse, Départements, PNC, services de l'État, collectivités compétentes en matière d'eau potable

VOLET B4

SÉCURISATION, GESTION ET VALORISATION DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS LIÉES À L'EAU

B4-1. METTRE EN PLACE UNE GESTION ACTIVE DES SITES DE BAINNADE

OBJECTIF : ASSURER UNE EAU DE QUALITÉ POUR LE BON ÉTAT DES MILIEUX ET LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS LIÉES À L'EAU



Contexte

Sur le Tarn-amont, le tourisme est un des deux pôles majeurs de l'économie locale, avec l'agriculture. Il est en grande partie basé sur la diversité et la qualité des paysages et des milieux naturels dont l'eau fait partie intégrante. Les activités physiques de pleine nature proposées sur le territoire sont multiples et beaucoup sont liées aux rivières : baignade, canoë-kayak, pêche, canyoning, spéléologie...

Les 37 sites de baignade présents sur le bassin versant du Tarn-amont disposent d'un profil de baignade qui recense les pollutions les plus impactantes pour la baignade, établit des mesures de gestion et propose un plan d'actions pour assurer voire améliorer la qualité des eaux de baignade.

Il existe également d'autres lieux de baignade fréquentés en période estivale mais non déclarés par les communes et de fait non contrôlés par les ARS.

La dynamique et les efforts de gestion des eaux de baignade sont à poursuivre.

Description

■ **Gérer activement les sites de baignade notamment au cours de la période juin à septembre :**

- mener une réflexion sur la localisation des sites de baignade avec les responsables des eaux de baignade et les délégations départementales (DD) des ARS : identifier les sites à ajouter, conserver, abandonner sur la base de l'analyse de la fréquentation du lieu, du contexte du site (accès privé non autorisé, disparition du plan d'eau...), de la qualité de l'eau, etc.
- mettre en place des conventions entre les propriétaires et les responsables des eaux de baignade afin d'en régulariser l'accès aux sites ;
- mettre en œuvre les mesures de gestion et réviser des profils de baignade : actualiser les fiches de synthèse annuellement, réviser régulièrement les synoptiques de gestion de crises, organiser avant chaque saison estivale une réunion d'informations et de sensibilisation des référents de baignade sur différentes thématiques (suivi des baignades, affichage obligatoire, procédures en cas de pollution, problématique liée aux cyanobactéries, etc.)

Le SMBVTA organise cette gestion active, il est le relais de l'information entre les responsables des eaux de baignade et les partenaires.

■ **Mettre en œuvre les actions prévues dans les profils de baignade** pour améliorer ou maintenir la qualité de l'eau de baignade :

- appuyer les responsables des eaux de baignade pour la mise en œuvre des plans d'actions des profils de baignade ;
- rechercher, en cas d'incident accidentel ou chronique, l'origine des sources de pollution non identifiées (analyses complémentaires de la qualité de l'eau,

Classement²⁷ des sites de baignades du bassin versant du Tarn-amont (mise à jour : janvier 2019)

Nom du site	Commune	Cours d'eau	Classement 2015	Classement 2016	Classement 2017	Classement 2018	Profil de baignade	Actions prévues
Camping municipal	Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère	Le Tarn	Excellent	Excellent	Excellent	Bon	2013	Révision du profil /fiche de synthèse
Pont de l'horloge	Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère	Le Tarn	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	2013	Actualisation de la fiche de synthèse
Rocher Blanc	Bédouès-Cocurès	Le Tarn	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	2011	Actualisation de la fiche de synthèse
La Rode	Bédouès-Cocurès	Le Tarn	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	2011	Actualisation de la fiche de synthèse
Pont du Tarn	Florac-Trois-Rivières	Le Tarn	Suffisant	Suffisant	Bon	Excellent	2011	Révision du profil /fiche de synthèse (pollution bactériologique 2014)
Plan d'eau	Florac-Trois-Rivières	Le Tarnon	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	2011	Révision du profil /fiche de synthèse (effacement du seuil)
Pont de Barre	Florac-Trois-Rivières	Le Tarnon	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	2011	Actualisation de la fiche de synthèse
La Mimente	Florac-Trois-Rivières	La Mimente	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	2011	Actualisation de la fiche de synthèse
Grattegals	Cans-et-Cévennes	Le Tarnon	Bon	Excellent	Excellent	Excellent	2013	Actualisation de la fiche de synthèse
Vieux pont	Vébron	Le Tarnon	Bon	Excellent	Suffisant	Bon	2013	Révision du profil /fiche de synthèse
Pont de Rousses	Rousses	Le Tarnon	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Bon	2013	Révision du profil /fiche de synthèse
Pont de Biesse	Ispagnac	Le Tarn	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant	Excellent	2013	Révision du profil /fiche de synthèse (pollution bactériologique 2013 et 2014)
Pont de Quézac	Ispagnac	Le Tarn	Insuffisant	Insuffisant	Suffisant	Non suivi en 2018	2013	Révision du profil /fiche de synthèse

²⁷ Classement de la qualité des eaux de baignade selon la directive 2006/7/CE en vigueur à partir de la saison 2013 : à partir de la saison balnéaire 2013, le classement est établi en fonction des résultats d'analyses des 4 dernières saisons des 2 paramètres microbiologiques Escherichia coli et entérocoques intestinaux, en comparant les résultats aux valeurs fixées par la directive européenne 2006/7/CE

Nom du site	Commune	Cours d'eau	Classement 2015	Classement 2016	Classement 2017	Classement 2018	Profil de baignade	Actions prévues
								(pollution bactériologique 2013 et 2014)
Pont de Montbrun	Gorges-du-Tarn-Causse	Le Tarn	Suffisant	Suffisant	Excellent	Excellent	2013	Révision du profil /fiche de synthèse (pollution bactériologique 2013 et 2014)
Camping Del Ron	Gorges-du-Tarn-Causse	Le Tarn	Bon	Excellent	Excellent	Excellent	2013	Actualisation de la fiche de synthèse
Plan d'eau de Prades	Gorges-du-Tarn-Causse	Le Tarn	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	2013	Révision du profil /fiche de synthèse (effacement du seuil)
Base de plein air	Gorges-du-Tarn-Causse	Le Tarn	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	2013	Actualisation de la fiche de synthèse
Baignade du pont	Gorges-du-Tarn-Causse	Le Tarn	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	2013	Actualisation de la fiche de synthèse
Saint-Chély-du-Tarn	Gorges-du-Tarn-Causse	Le Tarn	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	2013	Actualisation de la fiche de synthèse
Hauterives aval	Gorges-du-Tarn-Causse	Le Tarn	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	2013	Actualisation de la fiche de synthèse
Point accueil jeunes	La Malène	Le Tarn	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	2013	Actualisation de la fiche de synthèse
Le Débarcadère	Massegros-Causse-Gorges	Le Tarn	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	2013	Actualisation de la fiche de synthèse
Pont des Vignes	Massegros-Causse-Gorges	Le Tarn	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	2013	Actualisation de la fiche de synthèse
Plage noire	Mostuéjous	Le Tarn	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	2013	Actualisation de la fiche de synthèse
Pont du Rozier	Mostuéjous	Le Tarn	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	2013	Actualisation de la fiche de synthèse
Le Moulin des Prades	Mostuéjous	Le Tarn	Insuffisant	Insuffisant	Excellent	Excellent	2013	Révision du profil /fiche de synthèse (pollution bactériologique 2013)
Peyrelade	Rivière-sur-Tarn	Le Tarn	Suffisant	Excellent	Excellent	Excellent	2015	Actualisation de la fiche de synthèse
Pinet	La Cresse	Le Tarn	Bon	Excellent	Excellent	Excellent	2015	Actualisation de la fiche

Nom du site	Commune	Cours d'eau	Classement 2015	Classement 2016	Classement 2017	Classement 2018	Profil de baignade	Actions prévues
								de synthèse
Pailhas	Compeyre	Le Tarn	Bon	Bon	Excellent	Excellent	2015	Actualisation de la fiche de synthèse
Les Prades	Aguessac	Le Tarn	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Bon	2015	Révision du profil /fiche de synthèse (pollution bactériologique 2014)
Gour de Bade	Millau	Le Tarn			Pas de classement possible	Pas de classement possible	2017	Actualisation de la fiche de synthèse
La Maladrerie	Millau	Le Tarn		Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant	2013	Révision du profil /fiche de synthèse (pollution bactériologique 2014)
Massebiau	Millau	La Dourbie	Bon	Bon	Bon	Excellent	2017	Actualisation de la fiche de synthèse
Pont Pierrefiche	La Roque-Sainte-Marguerite	La Dourbie	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	2011	Actualisation de la fiche de synthèse
La Roque	Saint-Jean-du-Bruel	La Dourbie	Insuffisant	Insuffisant	Excellent	Bon	2010	Révision du profil /fiche de synthèse (création d'un assainissement)
La Pensièrre de Dourbies	Dourbies	La Dourbie	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	2015	Actualisation de la fiche de synthèse
La Pensièrre de Trèves	Trèves	Le Trévezel	Insuffisamment de prélèvements	Excellent	Excellent	Excellent	2015	Actualisation de la fiche de synthèse
Lac du Devois	Saint-Sauveur-Camprieu	Le Bramabiau	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	2010	Actualisation de la fiche de synthèse

Dispositions du Sdage						Mesures du PDM		Dispositions du SAGE Tarn-amont		
A1	A2	B30	B31	B34	B36	GOU03		N1.2		
Calendrier						n1	n2	n3	n4	n5

Estimation des coûts

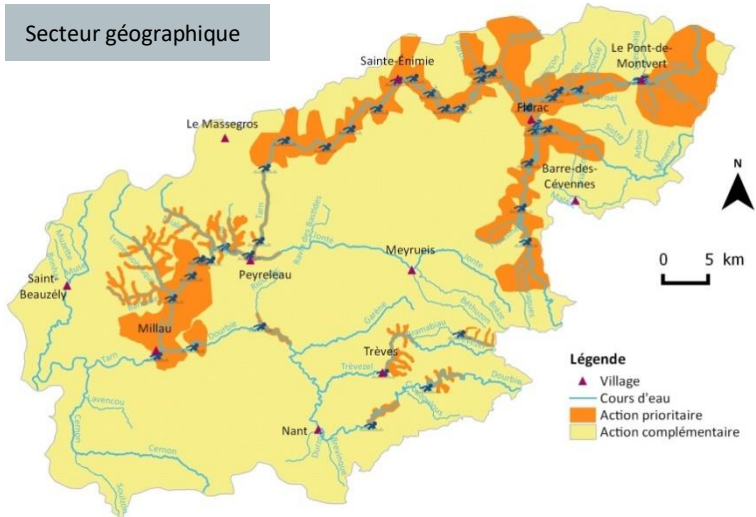
Action B4-1. Mettre en place une gestion active des sites de baignade	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
Gérer activement les sites de baignade	Sécurisation des activités liées à l'eau Qualité de l'eau de baignade	SMBVTA	52 083,25 €	Réflexion sur la localisation des sites, désignation des référents de baignade, suivi visuel des sites en période estivale, actualisation des profils
Mettre en œuvre les actions des profils de baignade	Sécurisation des activités liées à l'eau Qualité des eaux de baignade	SMBVTA, collectivités, professionnels, particuliers	À définir	Cf. actions A-1 et A-2 du contrat de rivière
Total			52 083,25	

Plan de financement

Action B4-1. Mettre en place une gestion active des sites de baignade	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne
Gérer activement les sites de baignade	52 083,25 €	30 208,28 €	42,0%	21 874,97 €
Mettre en œuvre les actions des profils de baignade	À définir	À définir		À définir
Total	52 083,25 €	30 208,28 €	42,0%	21 874,97 €

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière.

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques
Liste et montants des actions réalisées	Gestionnaires des sites de baignades et collectivités concernées, AEAG, services de l'État, ARS, PNRGC, Spanc, chambres d'agriculture...



B4-2. ÉTABLIR UN PLAN DE COMMUNICATION ADAPTÉ AUX RISQUES LIÉS AUX CYANOBACTÉRIES EN RIVIÈRE

OBJECTIF : ASSURER UNE EAU DE QUALITÉ POUR LE BON ÉTAT DES MILIEUX ET LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS LIÉES À L'EAU



Contexte

De 2002 à 2018, 36 cas de mortalités de chiens dues à l'ingestion de flocons d'algues contenant de nombreuses cyanobactéries et toxines ont été recensés dans les eaux du Tarn entre Florac et Le Rozier. La présence de cyanobactéries benthiques²⁸ n'est pas forcément liée à une pollution. Les cyanobactéries sont naturellement présentes dans les eaux de rivières et de lacs mais les raisons de leur prolifération sur le bassin du Tarn-amont, de même que les mécanismes de production de toxines, sont complexes. Il est probable que la sensibilité des rivières du territoire accroisse leur réactivité lors de la combinaison de plusieurs modifications d'ordre quantitatif, physico-chimique ou hydromorphologique.

Depuis 2004, des études locales menées par des spécialistes nationaux ont permis de mieux décrire la situation et de définir une première vague de mesures de gestion concrètes et localement applicables. Celles-ci se sont poursuivies dans le cadre d'une thèse investiguant plusieurs sites de la Loue (Franche-Comté) et des gorges du Tarn, finalisée fin 2015, ayant permis une évolution du dispositif de surveillance. Celui-ci comprend à ce jour un ensemble d'actions :

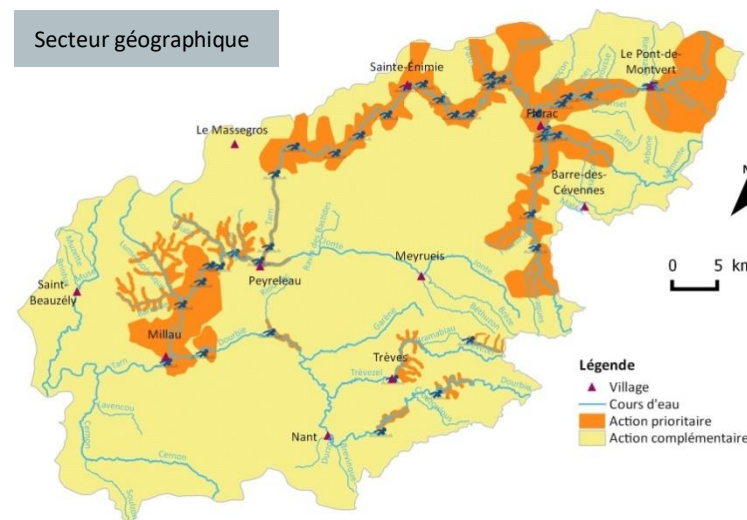
- un comité de pilotage de la gestion des risques liés aux cyanobactéries visant à coordonner le suivi et l'action, animé par le sous-préfet de Florac depuis 2012 ;
- un protocole de suivi et de gestion des risques sanitaires liés aux cyanobactéries, piloté par le préfet de Lozère, intégrant notamment des campagnes de mesures estivales depuis 2010 afin de prévenir les risques d'intoxication ;
- une communication par le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont auprès des élus, des prestataires touristiques et des professionnels de santé sur les précautions à prendre pour réduire les risques d'exposition aux cyanobactéries.

Description

- **Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les cyanobactéries**, notamment sur la production, la diffusion et la dégradation de leurs neurotoxines.
- **Réaliser et actualiser régulièrement**, à partir des nouvelles connaissances, **les documents de communication sur les cyanobactéries** :
 - une plaquette visant à informer de façon simple mais complète,
 - une affiche présentant les précautions à prendre vis-à-vis des risques liés aux cyanobactéries dans le cadre de la pratique de la baignade,
 - une affiche de vigilance à poser lorsque le risque augmente rappelant les mesures essentielles pour se baigner en sécurité.
- **Assurer la mise en œuvre du protocole de suivi et de gestion des risques sanitaires liés aux cyanobactéries** sur les sites prioritaires identifiés en partenariat avec l'ARS de la Lozère. Encourager l'extension du protocole au département de l'Aveyron.
- **Assurer l'affichage prévu par le protocole de suivi et de gestion des risques sanitaires liés aux cyanobactéries.**
- **Organiser des réunions pour informer des évolutions en termes de connaissances sur les cyanobactéries et des mesures de gestion mises en œuvre.** Ces réunions s'adressent, en fonction de leur contenu, aux élus, aux prestataires touristiques, aux professionnels de santé ou au grand public.

²⁸ Fixées à un support minéral ou végétal immergé

Dispositions du Sdage				Mesures du PDM		Dispositions du SAGE Tarn-amont		
B30	B31	B34	B36	GOU03		N2.3		
Calendrier				n1	n2	n3	n4	n5



Estimation des coûts

Action B4-2. Établir un plan de communication adapté aux risques liés aux cyanobactéries en rivière	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les cyanobactéries	Sécurisation des activités liées à l'eau Zone « cyanobactéries »	À définir	30 000,00 €	Étude de connaissance sur les cyanobactéries
Réaliser et actualiser régulièrement les documents de communication "cyanobactéries"	Sécurisation des activités liées à l'eau Zone « cyanobactéries »	SMBVTA, ARS	5 000,00 €	Actualisation des supports de communication sur les cyanobactéries
Assurer la mise en œuvre du protocole de suivi et de gestion "cyanobactéries"	Sécurisation des activités liées à l'eau Zone « cyanobactéries »	SMBVTA, ARS	Intégré à l'animation du contrat (5 jours)	Visites de terrain
Assurer l'affichage préconisé par le protocole de suivi et de gestion "cyanobactéries"	Sécurisation des activités liées à l'eau Zone « cyanobactéries »	Responsables des eaux de baignade	Intégré à l'animation du contrat (5 jours)	Information de la population, des usagers de la baignade
Organiser des réunions d'informations sur les cyanobactéries	Sécurisation des activités liées à l'eau Zone « cyanobactéries »	SMBVTA, ARS	Intégré à l'animation du contrat (3 jours)	Organisation de réunions d'information sur les cyanobactéries
Total			35 000,00 €	

Plan de financement

Action B4-2. Établir un plan de communication adapté aux risques liés aux cyanobactéries en rivière	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Département de la Lozère
Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les cyanobactéries	30 000,00 €	12 000,00 €	50,0%	15 000,00 €	10,0%	3 000,00 €
Réaliser et actualiser régulièrement les documents de communication « cyanobactéries »	5 000,00 €	2 500,00 €	50,0%	2 500,00 €		
Assurer la mise en œuvre du protocole de suivi et de gestion « cyanobactéries »	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat		
Assurer l'affichage préconisé par le protocole de suivi et de gestion « cyanobactéries »	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat		
Organiser des réunions d'informations sur les cyanobactéries	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat		
Total	35 000,00 €	14 500,00 €	50,0%	17 500,00 €	8,6%	3 000,00 €

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière. Le taux s'applique sur le montant retenu par le financeur.

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques
Nombre de mails et réunions du groupe concerné Liste et montant des moyens de communication développés	Structure porteuse, services de l'État, AEAG, agences régionales de santé, comité de pilotage de gestion des risques liés aux cyanobactéries

B4-3. ORGANISER DES SESSIONS DE SENSIBILISATION SUR LE THÈME DE L'EAU À DESTINATION DES PROFESSIONNELS DU TOURISME

OBJECTIF : PRÉSERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITÉS NATURELLES DES COURS D'EAU



Contexte

Sur le Tarn-amont, le tourisme est un des deux pôles majeurs de l'économie locale, avec l'agriculture. Il est en grande partie basé sur la diversité et la qualité des paysages et des milieux naturels dont l'eau fait partie intégrante. Les activités physiques de pleine nature proposées sur le territoire sont multiples, et beaucoup sont liées aux rivières : baignade, canoë-kayak, pêche, canyoning, spéléologie...

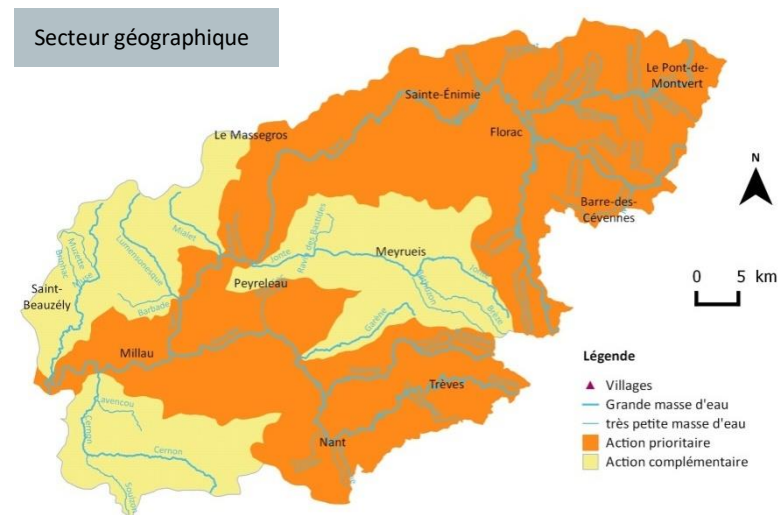
La fréquentation touristique est très importante en été et représente, par le doublement voire le triplement de la population sur certains secteurs, une pression non négligeable sur la ressource en eau et la qualité des milieux aquatiques.

La sensibilisation de la population locale et touristique pour un meilleur respect des milieux naturels doit être poursuivie avec l'aide des professionnels du tourisme.

Description

- **Organiser des soirées d'informations à destination des saisonniers** travaillant pour des prestataires d'activités sportives et de loisirs liées à l'eau. L'objectif est de les familiariser avec le fonctionnement des rivières, les consignes de sécurité et les bonnes pratiques vis-à-vis des milieux aquatiques.
- **Inciter les offices de tourisme à relayer et valoriser les messages et les contenus diffusés sur le Tarn-amont** à travers le site internet, les lettres d'informations, les expositions, etc.

Dispositions du Sdage	Mesures du PDM	Dispositions du SAGE Tarn-amont			
A9	GOU03	R3.1	R3.2	R3.4	
Calendrier	n1	n2	n3	n4	n5



Estimation des coûts

Action B4-3. Organiser des sessions de sensibilisation sur le thème de l'eau à destination des professionnels du tourisme	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)
Organiser des soirées d'informations à destination des saisonniers	Sensibiliser les professionnels du tourisme sur le fonctionnement des rivières et les problématiques liées à l'eau Sécurisation des activités liées à l'eau Zone « cyanobactéries » Valorisation du patrimoine naturel	SMBVTA	Intégré à l'animation du contrat (10 jours)
Inciter les offices de tourisme à relayer et valoriser les messages et les contenus diffusés sur le Tarn-amont	Sécurisation des activités liées à l'eau Zone « cyanobactéries » Valorisation du patrimoine naturel	SMBVTA	Intégré à l'animation du contrat (8 jours)
Total			Intégré à l'animation du contrat

Plan de financement

Action B4-3 Organiser des sessions de sensibilisation sur le thème de l'eau à destination des professionnels du tourisme	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne
Organiser des soirées d'informations à destination des saisonniers	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat
Inciter les offices de tourisme à relayer et valoriser les messages et les contenus diffusés sur le Tarn-amont	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat
Total	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière. Le taux s'applique sur le montant retenu par le financeur.

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques
Liste et montants des moyens de communication développés Liste et montants des actions réalisées Nombre de personnes informées (outils distribués, formations, réunions...)	Professionnels du tourisme, structure porteuse du SAGE, AAPPMA, FDAAPPMA, services de l'État, AFB, PNC...

VOLET C

COORDINATION, SENSIBILISATION ET SUIVI DU CONTRAT DE RIVIÈRE

C-1. GOUVERNANCE DU PETIT CYCLE DE L'EAU (EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)

OBJECTIF : STRUCTURER LA GOUVERNANCE À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT TARN-AMONT



Contexte

Sur le Tarn-amont, l'exercice de la compétence d'assainissement collectif est peu mutualisé au niveau intercommunal. Cependant, la loi Notre rend les compétences « eau » et « assainissement » obligatoires pour les communautés de communes au 1^{er} janvier 2026 ce qui impose aux gestionnaires une évolution en termes de gouvernance du petit cycle de l'eau. Dans le cadre de cette réforme, seuls les SIAEP du causse de Sauveterre, du causse Noir et du causse du Massegros pourront être maintenus. Les SIAEP du Larzac, du causse Méjean, les Sivom Tarn et Lumenesque, de Florac et le SIVU Peyreleau-Le Rozier à termes seront dissous, sous réserve des dernières évolutions réglementaires.

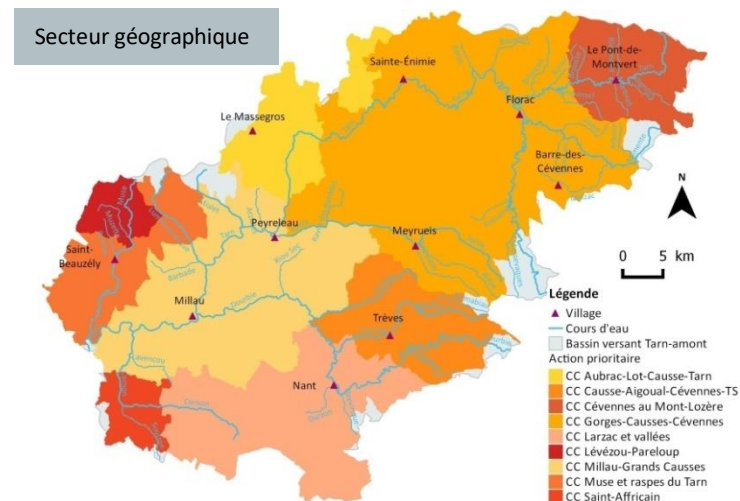
Afin d'anticiper cette réorganisation, l'ensemble du territoire Tarn-amont est engagé dans des études sur la structuration des services de distribution de l'eau potable et d'assainissement collectif. Les études sont portées par les maîtres d'ouvrage suivants : Communauté de communes Aubrac-Lot-causses-Tarn, Communauté de communes Causse-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires, Communauté de communes Cévennes au Mont-Lozère, Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes, Communauté de communes Larzac et Vallées, Communauté de communes Millau-Grands causses, PNRGC (Communauté de communes Saint-Affricain-Roquefort-Sept vallons et Communauté de communes Muse et Raspes du Tarn), et Syndicat mixte du bassin versant du Viaur (Lévézou).

L'objectif de ce type d'étude est d'agir pour structurer les services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif à une échelle pertinente et viable. Il s'agit notamment de rechercher les économies d'échelle et la mutualisation des moyens pour garantir une bonne connaissance du patrimoine, une gestion préventive et curative des ouvrages, la légitimité et la maîtrise des prix, le professionnalisme du service et la responsabilisation des usagers par le règlement du service.

Description

- **Poursuivre et accompagner l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement à travers des études sur la gouvernance du petit cycle de l'eau.** L'organisation des services à l'échelle intercommunale ou supra sont privilégiées.
 - **Actualiser/réviser les schémas directeurs (assainissement et AEP) et les zonages d'assainissement en réalisant des études de planification qui intègrent des enjeux transversaux :**
 - la gouvernance et la connaissance du patrimoine lié au service public d'assainissement collectif (Spac) et d'eau potable ;
 - l'application locale d'une stratégie d'aménagement du territoire ;
 - la définition en zone non collective dès que réalisable ;
 - la prise en compte des zones d'actions prioritaires définies dans le SAGE ;
 - la mise en place d'une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) ;
 - la mise en conformité réglementaire, notamment vis-à-vis de la gestion des réseaux par temps de pluie ;
 - ...
- Les schémas de plus de 10 ans sont prioritaires.

Dispositions du Sdage				Mesures du PDM		Dispositions du SAGE Tarn-amont		
A2	B25	B26	C15	-		J1.2		
Calendrier				n1	n2	n3	n4	n5



Estimation des coûts

Action C-1. Gouvernance du petit cycle de l'eau (eau potable et assainissement)	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)	Détails
Poursuivre et accompagner l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement	Professionnalisation, mutualisation et pérennisation des services	Commune ou EPCI compétent	Déjà engagé	Structurer les services publics d'eau et d'assainissement à une échelle pertinente et viable Rechercher les économies d'échelle, mutualiser Améliorer la connaissance et la gestion des ouvrages
Actualiser/réviser les schémas directeurs d'assainissement	Priorisation et amélioration de la qualité de l'eau pour le bon fonctionnement des milieux et pour garantir les usages liés à l'eau	Commune ou EPCI compétent	À définir	
Total			À définir	

NB. La compétence « eau potable et assainissement » sera exercée par les communautés de communes au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Plan de financement

Action C-1. Gouvernance du petit cycle de l'eau (eau potable et assainissement)	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne
Poursuivre et accompagner l'organisation des services d'eau et d'assainissement	Déjà engagé	Déjà engagé		Déjà engagé
Actualiser/réviser les schémas directeurs d'assainissement	À définir	À définir		À définir
Total	À définir	À définir		À définir

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière. Le taux s'applique sur le montant retenu par le financeur.

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques
Nombre de mails et réunions du groupe concerné	Collectivités compétentes en matière d'assainissement, services de l'État, ARS

C-2. ACCROÎTRE LES LIENS AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME

OBJECTIF : PRENDRE EN COMPTE L'EAU DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Tarn-amont, la CLE encourage la mise en place d'une stratégie d'aménagement du territoire ou de développement des activités économiques locales (notamment le tourisme et l'agriculture) prenant en compte les enjeux de l'eau.

Les documents d'urbanisme sont des outils privilégiés pour respecter certains zonages. C'est notamment le cas pour les zones naturelles d'expansion de crues et les zones humides. Ils contribuent à la mise en œuvre des dispositions du SAGE.

Une grande partie des communes du Tarn-amont disposent d'un plan local d'urbanisme (PLU) ou d'une carte communale. Par ailleurs, le Parc naturel régional des Grands Causses a élaboré un schéma de cohérence territoriale (Scot) sur une partie de son territoire.

Les enjeux de l'eau doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme ou de planification et dans tout projet d'aménagement, en réfléchissant aux effets des opérations prévues notamment en termes d'extension des réseaux de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées, d'impacts ponctuels et cumulés des prélèvements et rejets sur les eaux souterraines et de surface, de traitement des sous-produits de l'épuration, d'imperméabilisation des sols, d'artificialisation des milieux, de risques d'inondations, etc.



Description

Pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'eau dans les divers projets et documents d'urbanisme, un accompagnement à la fois technique et méthodologique doit être apporté aux acteurs locaux.

- **Organiser et mettre à disposition les données sur l'eau et les milieux aquatiques à préserver dans les documents d'urbanisme et de planification.**

- **Élaborer des supports méthodologiques (fiches techniques) pour favoriser la prise en compte des enjeux liés à l'eau dans les documents d'urbanisme** et les projets d'aménagement ou de gestion de l'eau et de l'assainissement.

Les fiches techniques explicitent comment participer à la précision des zonages et inventaires notamment sur les éléments suivants :

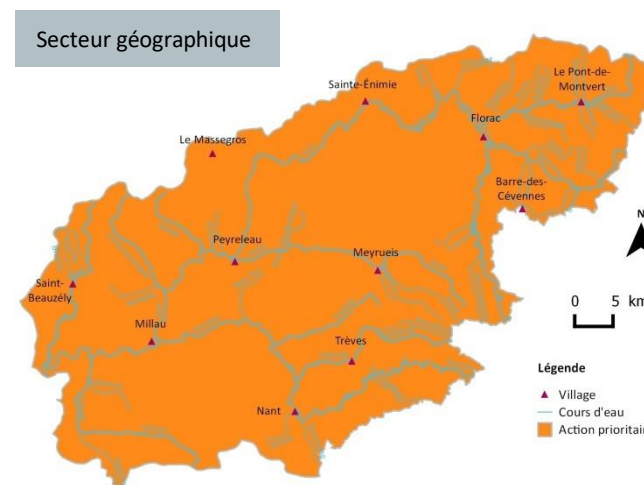
- les bassins d'alimentation des captages sensibles ;
- les points d'infiltration préférentiels des eaux ;
- les bassins d'alimentation des ressources stratégiques ;
- les zones humides ;
- les espaces de mobilité des cours d'eau ;
- les zones d'expansion de crues.

Elles abordent les thématiques en présentant par exemple, sur la gestion des eaux pluviales, les alternatives au « tout tuyau ». Elles rappellent les moyens permettant d'intégrer les éléments à préserver dans les documents d'urbanisme et de leur octroyer un classement leur assurant une protection prioritaire (zones naturelles, espaces non constructibles ou espaces naturels à protéger).

- **Recueillir les données des zonages et des inventaires mis à jour** dans le cadre de l'élaboration, la révision ou la modification des documents d'urbanisme auprès des collectivités.
- **Définir et mettre en œuvre une stratégie d'acquisition foncière** par les collectivités du bassin versant Tarn-amont.

Dispositions du Sdage			Mesures du PDM	Dispositions du SAGE Tarn-amont
A32	A33	A34	-	U1.2
A36	A37	D50		

Calendrier	n1	n2	n3	n4	n5



Estimation des coûts

Action C-2. Accroître les liens avec les documents d'urbanisme	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)
Organiser et mettre à disposition des données sur l'eau et les milieux aquatiques	Valoriser les connaissances acquises au cours des dernières années Rendre plus accessibles les données	SMBVTA	Intégré à l'animation du contrat (25 jours)
Élaborer des supports méthodologiques pour favoriser la prise en compte des enjeux liés à l'eau dans les documents d'urbanisme	Valoriser les connaissances acquises au cours des dernières années Rendre plus accessibles les données	SMBVTA	6 000,00 €
Recueillir les données des zonages et des inventaires mis à jour par les collectivités	Actualiser les données sur l'eau Rendre plus accessibles les données	SMBVTA	Intégré à l'animation du contrat (5 jours)
Définir et mettre en œuvre une stratégie d'acquisition foncière par les collectivités du bassin versant Tarn-amont	Appliquer les dispositions du SAGE Assurer la mise en œuvre des actions du contrat de rivière	SMBVTA, collectivités	À définir
Total			6 000,00 €

Plan de financement

Action C-2. Accroître les liens avec les documents d'urbanisme	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne
Organiser et mettre à disposition des données sur l'eau et les milieux aquatiques	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat	%	Intégré à l'animation du contrat
Élaborer des supports méthodologiques pour favoriser la prise en compte des enjeux liés à l'eau dans les documents d'urbanisme	6 000,00 €	3 000,00 €	50,0%	3 000,00 €
Recueillir les données des zonages et des inventaires mis à jour par les collectivités	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat
Définir et mettre en œuvre une stratégie d'acquisition foncière par les collectivités du bassin versant Tarn-amont	À définir	À définir		À définir
Total	6 000,00 €	3 000,00 €	50,0%	3 000,00 €

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière. Le taux s'applique sur le montant retenu par le financeur.

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques
Nombre de documents prenant en compte les préconisations du SAGE	Collectivités compétentes en urbanisme Collectivités compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement

C-3. ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE COMMUNICATION SUR L'EAU

OBJECTIF : STRUCTURER LA GOUVERNANCE À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT TARN-AMONT



Contexte

Depuis de nombreuses années des opérations de sensibilisation et d'informations sont organisées par la structure porteuse du SAGE. Ces actions de communication auprès des scolaires, du grand public, des élus, etc. abordent de multiples thématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques (fonctionnement des rivières, droits et devoirs des riverains, cyanobactéries, économies d'eau, crues et risques d'inondations, travaux en rivières, etc.).

La réalisation des actions du contrat de rivière est en partie conditionnée à la sensibilité des élus des collectivités et des usagers du territoire vis-à-vis de l'eau, des milieux aquatiques et de leurs usages afin d'accélérer et d'améliorer la gestion de l'eau. En parallèle d'une communication « grand public », il est essentiel que l'éducation à l'environnement passe par les enfants.

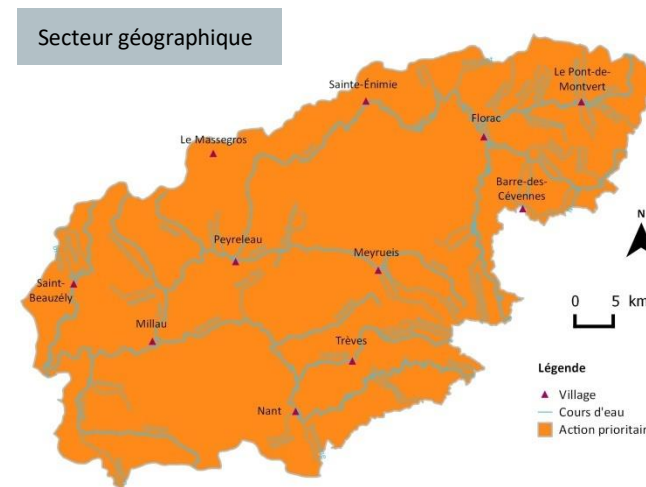
Il est nécessaire de valoriser le patrimoine « rivière » du territoire et de communiquer auprès de la population locale afin de l'associer au travail effectué dans le cadre du contrat pour garantir la pérennité des changements engagés.

Description

- **Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur l'eau et les milieux aquatiques** (fonctionnement des rivières, services rendus par les milieux, responsabilités, etc.) adapté au Tarn-amont.
Le plan de communication permettra de mettre en œuvre par exemple les actions suivantes de manière efficiente :
- **Interventions de sensibilisation en milieu scolaire** : chaque année, en partenariat avec les services de l'Éducation nationale, la structure porteuse du contrat de rivière propose un programme d'interventions sur l'eau et les milieux aquatiques (cycle de l'eau, usages et économies d'eau, crues et risques d'inondations, produits phytosanitaires, etc.).
Des documents pédagogiques thématiques sont élaborés et proposés aux enseignants en appui à la préparation des interventions. Une formation des enseignants est mise en place avec les services de l'Éducation nationale.
L'actualisation du programme est réalisé dès que nécessaire.
- **Site internet du bassin versant Tarn-amont** : le site internet du bassin versant Tarn-amont est régulièrement mis à jour et présente l'état d'avancement des différentes actions (études, travaux en rivières, etc.) mises en œuvre à l'échelle du bassin versant.
- **Opération de nettoyage des berges** : régulièrement des opérations de nettoyage des berges sont organisées sur différentes portions des cours d'eau du Tarn-amont. Ces opérations sont destinées à tous les publics et sont conduites en partenariat avec les collectivités et les associations du territoire.
- **Lettre d'informations** : une lettre d'informations minimum est produite chaque année par la structure porteuse en partenariat avec les acteurs de l'eau concernés. Différentes thématiques sont abordées dans les lettres (qualité, économie d'eau, cyanobactéries, espèces envahissantes, etc.).

Dispositions du Sdage				Mesures du PDM		Dispositions du SAGE Tarn-amont	
A9	A10	B11	D39	GOU03		B1.3	

Calendrier	n1	n2	n3	n4	n5



Estimation des coûts

Action C-3. Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur l'eau	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)
Élaborer un plan de communication sur l'eau et les milieux aquatiques	Informier la population sur le fonctionnement des rivières et les gestes concourant à leur préservation	SMBVTA	4 000,00 €
Interventions de sensibilisation en milieu scolaire	Sensibiliser, impliquer et faire comprendre aux enfants les différentes problématiques liées à l'eau	SMBVTA	75 000,00 €
Site internet du bassin versant Tarn-amont	Informier la population sur le fonctionnement des rivières et les gestes concourant à leur préservation	SMBVTA	1 000,00 €
Opération « nettoyage des berges »	Informier la population sur le fonctionnement des rivières et les gestes concourant à leur préservation	SMBVTA	5 000,00 €
Lettre d'informations	Informier la population sur le fonctionnement des rivières et les gestes concourant à leur préservation	SMBVTA	65 000,00 €
Total			150 000,00 €

Plan de financement

Action C-3. Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur l'eau	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Région Occitanie	%	Département de l'Aveyron
Élaborer un plan de communication sur l'eau et les milieux aquatiques	4 000,00 €	2 000,00 €	50,0%	2 000,00 €				
Interventions de sensibilisation en milieu scolaire	75 000,00 €	15 000,00 €	50,0%	37 500,00 €	10,0%	7 500,00 €	20,0%	15 000,00 €
Site internet du bassin versant Tarn-amont	1 000,00 €	500,00 €	50,0%	500,00 €				
Opération « nettoyage des berges »	5 000,00 €	2 500,00 €	50,0%	2 500,00 €				
Lettre d'informations	65 000,00 €	32 500,00 €	50,0%	32 500,00 €				
Total	150 000,00 €	52 500,00 €	50,0%	75 000,00 €	5,0%	7 500,00 €	10,0%	15 000,00 €

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière. Le taux s'applique sur le montant retenu par le financeur.

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques
Liste et montants des moyens de communication développés Nombre de personnes informées (connexions internet, outils distribués, réunions...)	Structure porteuse, AEAG, Départements, Région, services de l'Éducation nationale, PNRGC, PNC, FDAAPPMA, Réel48, CPIE, etc.

C-4. ÉLABORER ET RENSEIGNER LE TABLEAU DE BORD DU CONTRAT DE RIVIÈRE

OBJECTIF : STRUCTURER LA GOUVERNANCE À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT TARN-AMONT



Contexte

Le bassin versant Tarn-amont couvre environ 2 600 km² et concerne 59 communes de trois départements. À cette échelle, il est indispensable de disposer d'un outil permettant d'organiser les données sur l'eau disponibles sur le bassin Tarn-amont, afin de les valoriser et pour avoir une meilleure connaissance de l'état des cours d'eau et des impacts des aménagements sur cet état.

Les zones d'actions prioritaires (ZAP) correspondent aux zones au sein desquelles les efforts de connaissance, de surveillance, de contrôle et d'amélioration de la qualité des eaux sont appliquées en priorité et avec une particulière diligence. Les ZAP définies par le SAGE Tarn-amont sont :

- les bassins d'alimentation des captages sensibles (définis au sous-objectif E3 du SAGE Tarn-amont) ;
- les bassins d'alimentation des ressources stratégiques (définis au sous-objectif G1 et selon un ordre de priorité précisé du SAGE Tarn-amont) ;
- les zones d'influence des sites de baignade (délimités par les profils de baignade) ;
- le secteur concerné par la problématique de prolifération des cyanobactéries (défini au sous-objectif N2 du SAGE Tarn-amont) ;
- les masses d'eau dégradées (définies par le Sdage Adour-Garonne).

Ces ZAP doivent être précisées dans les documents d'urbanisme (disposition U1.2 du SAGE). Il convient donc d'en établir une cartographie détaillée et mise à jour.

Description

- **Cartographier les captages sensibles** : prises d'eau de surface, captages peu productifs à l'étiage, faisant l'objet des contaminations fréquentes, en zones humides, etc.
- **Cartographier les bassins d'alimentation des ressources stratégiques**, sur la base des études hydrogéologiques réalisées ou, à défaut, des rapports des hydrogéologues agréés, lorsque la ressource est captée.
- **Analyser la vulnérabilité des bassins d'alimentation des ressources stratégiques vis-à-vis des pollutions**, en croisant les pressions identifiées et la transmissivité de la source, pour réaliser une cartographie hiérarchisée de ceux-ci.
- **Cartographier les zones d'influence des sites de baignade et les sources de pollution** identifiées comme potentiellement impactantes pour la qualité des eaux de baignade.
- **Recenser et cartographier les secteurs concernés par la prolifération des cyanobactéries.**
- **Élaborer le tableau de bord du contrat de rivière** :
 - recueillir des données auprès des divers acteurs de l'eau ;
 - mettre en forme le tableau de bord (tableaux technico-financiers, cartes, etc.) ;
 - valoriser la donnée sur l'eau et les milieux aquatiques à travers divers outils (site internet, plaquette de communication, réunion, etc.) auprès des différents publics (élus, professionnels du tourisme, agriculteurs, population locale ou touristique, etc.) ;
 - actualiser annuellement le tableau de bord pour rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du contrat de rivière.

Le tableau de bord sert de base dans l'élaboration des bilans mi-parcours et final du contrat de rivière.

Dispositions du Sdage			Mesures du PDM		Dispositions du SAGE Tarn-amont		
A1	A2	A23	GOU02		A1.2		
Calendrier			3	n2	n3	n4	n5



Estimation des coûts

Action C-4. Élaborer et renseigner le tableau de bord du contrat de rivière	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Montant estimatif (HT)
Cartographier les captages sensibles	Valoriser les connaissances acquises au cours des dernières années Rendre plus accessibles les données	SMBVTA	Intégré à l'animation du contrat (8 jours)
Cartographier les bassins d'alimentation des ressources stratégiques	Valoriser les connaissances acquises au cours des dernières années Rendre plus accessibles les données	SMBVTA, collectivités compétentes	Intégré à l'animation du contrat (6 jours)
Analyser la vulnérabilité des bassins d'alimentation des ressources stratégiques vis-à-vis des pollutions	Valoriser les connaissances acquises au cours des dernières années Rendre plus accessibles les données	SMBVTA, collectivités compétentes	À définir
Cartographier les zones d'influence des sites de baignade	Valoriser les connaissances acquises au cours des dernières années Rendre plus accessibles les données	SMBVTA	Intégré à l'animation du contrat (4 jours)
Recenser et cartographier les secteurs concernés par la prolifération des cyanobactéries	Valoriser les connaissances acquises au cours des dernières années Rendre plus accessibles les données	SMBVTA	Intégré à l'animation du contrat (3 jours)
Élaborer le tableau de bord du contrat de rivière	Valoriser les connaissances acquises au cours des dernières années Rendre plus accessibles les données Comprendre les effets cumulés de l'aménagement du territoire sur l'eau Suivre et évaluer le contrat de rivière	SMBVTA	Intégré à l'animation du contrat (39 jours)
Total			Intégré à l'animation du contrat

Plan de financement

Action C-4. Élaborer et renseigner le tableau de bord du contrat de rivière	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Région Occitanie
Cartographier les captages sensibles	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat
Cartographier les bassins d'alimentation des ressources stratégiques	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat
Analyser la vulnérabilité des bassins d'alimentation des ressources stratégiques vis-à-vis des pollutions	À définir	À définir		À définir		À définir
Cartographier les zones d'influence des sites de baignade	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat
Recenser et cartographier les secteurs concernés par la prolifération des cyanobactéries	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat
Élaborer le tableau de bord du contrat de rivière	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat
Total	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat		Intégré à l'animation du contrat

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière. Le taux s'applique sur le montant retenu par le financeur.

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques
Liste et montants des actions du contrat engagées Rapport de synthèse	Structure porteuse du SAGE, AEAG, Région, Départements...

C-5. ANIMER LE CONTRAT DE RIVIÈRE

OBJECTIF : STRUCTURER LA GOUVERNANCE À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT TARN-AMONT

Contexte

La CLE n'ayant pas de personnalité juridique propre, elle a désigné une structure porteuse, le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont²⁹, pour assurer le pilotage et l'animation du SAGE et du contrat de rivière Tarn-amont.

En décembre 2015, le SAGE Tarn-amont a été approuvé par arrêté interpréfectoral. Le contrat de rivière Tarn-amont permet la mise en œuvre opérationnelle des dispositions du SAGE, à travers un programme d'actions sur 5 ans.

Les membres de la CLE et du comité de rivière doivent pouvoir compter sur l'assistance d'une cellule d'animation dédiée aux programmes de gestion et d'actions du Tarn-amont pour les aider à les mettre en œuvre et les réviser.

Les missions d'animation du contrat de rivière et du SAGE se font de concert et constituent une cellule d'animation inter-dépendante des deux outils.



Description

- **Animer le contrat de rivière Tarn-amont.** La mission d'animation consiste à :
 - impulser la mise en œuvre des actions du contrat de rivière Tarn-amont ;
 - coordonner et suivre la mise en œuvre des actions ;
 - renseigner régulièrement le tableau de bord ;
 - réaliser le suivi et l'évaluation du contrat de rivière notamment en élaborant les bilans à mi-parcours et final ;
 - réaliser un rapport annuel de présentation de l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions du contrat de rivière, du bilan d'activités annuel de la mission d'animation ;
 - organiser les réunions du comité de rivière ;
 - assurer un appui technique auprès de l'ensemble des maîtres d'ouvrage.
- **Animer les actions mise en œuvre par la structure porteuse** du contrat de rivière (SMBVTA).

²⁹ Auparavant Syndicat intercommunal (Sivom) puis Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses

Dispositions du Sdage			Mesures du PDM	Dispositions du SAGE Tarn-amont
A1	A2	A23	GOU02	A1.2

Calendrier	n1	n2	n3	n4	n5

Estimation des coûts

Action C-5. Animer le contrat de rivière	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Nombre de jours	Montant estimatif (HT)
Animation générale du contrat de rivière (actions réalisées en interne)	Appliquer les dispositions du SAGE Assurer la mise en œuvre des actions du contrat de rivière	SMBVTA	222	43 183,94 €
Animation (MOA structure porteuse + appui aux autres MOA)	Appliquer les dispositions du SAGE Assurer la mise en œuvre des actions du contrat de rivière	SMBVTA	847	165 149,39 €
Total			1 071	208 333,33 €

Plan de financement

Action C-5. Animer le contrat de rivière	Montant estimatif (HT)	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne
Animation générale du contrat de rivière (actions réalisées en interne)	208 333,33 €	62 500,00 €	70,0%	145 833,33
Animation (MOA structure porteuse + appui aux autres MOA)				
Total	208 333,33 €	62 500,00 €	70,0%	145 833,33 €

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière. Le taux s'applique sur le montant retenu par le financeur.

Indicateur(s) de suivi	Partenaires techniques
Nombre d'agents consacrés à l'animation du SAGE et du contrat de rivière	Structure porteuse du SAGE, AEAG, Région, Départements...
Nombre de mails et réunions du comité de rivière	
Bilans mi-parcours et final	



ANNEXES

SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE.....	38
INDICATEURS DE SUIVI DES ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRE.....	138
Liste des abréviations employées dans le contrat de rivière.....	141
Liste des communautés de communes membres du syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont au 1 ^{er} janvier 2019	143
Liste des captages sur lesquels peuvent être envisagés d'autres travaux d'amélioration de la gestion des effluents d'élevage	144
Sous-unités de gestion locale (SUGL) et stations hydrométriques de référence du Tarn-amont	146
Liste des unités de distribution d'eau potable à fiabiliser (UDAF) du bassin versant Tarn-amont.....	147
Liste des opérations de sécurisation qualitative de l'AEP déjà engagées lors de la rédaction du contrat.....	156

INDICATEURS DE SUIVI DES ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Volet A – Lutte contre les pollutions	
Action	Indicateurs
Action A-1. Fonctionnement et équipements des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales	Liste et montants des travaux réalisés
Action A-2. Création/réhabilitation des systèmes de traitement des assainissements collectifs	Liste et montant des travaux réalisés
Action A-3. Assainissement des campings	Rapport de synthèse Liste et montants des travaux réalisés
Action A-4. Suppression des produits phytosanitaires et biocides en ZNA	Liste et montants des moyens de communication développés Nombre de collectivités « zéro-phyto »
Action A-5. Gestion des effluents d'élevage	Nombre de personnes informées (outils distribués, formation, réunions...) Liste et montants des travaux réalisés

Volet B1 – Entretien, restauration et mise en valeur des milieux aquatiques	
Action	Indicateurs
Action B1-1. Label « Rivières Sauvages »	Délibération du comité syndical pour s'engager dans démarche « Label Rivières Sauvages » Liste et localisation des éléments concernés Liste et montants des actions engagées
Action B1-2. Lutte contre l'érosion des sols agricoles et forestiers (Muse et Lavencou)	Constats d'érosion avec conséquences sur les cours d'eau Nombre de personnes informées (outils distribués, formation, réunions...) Nombre de diagnostics réalisés Surface agricole concernée par une couverture permanente des sols Linéaire de haies installées/confortées et nombre de systèmes anti-érosifs mis en place
Action B1-3. Connaître, gérer et mettre en valeur la biodiversité et les zones humides	Rapport de synthèse Liste et montants des communications développées
Action B1-4. Valoriser, préserver et restaurer le patrimoine naturel des milieux aquatiques	Rapports de synthèse Liste et localisation des éléments Listes et montants des travaux réalisés
Action B1-5. Restaurer la continuité écologique	Liste et montants des travaux réalisés Linéaire de cours d'eau rendu accessible à l'espèce repère
Action B1-6. Suivre les études et les travaux mis en œuvre sur les cours d'eau	Rapports de synthèse Liste et localisation des éléments Listes et montants des travaux réalisés Linéaires de berges gérées Nombre d'agents consacrés à la mission

Volet B2 – Prévention et protection contre les risques d’inondations	
Action	Indicateurs
Action B2-1. Mettre en œuvre les actions du PAPI d’intention Tarn-amont	Nombre de réunion du COPIIL et du comité technique Nombre d’actions du PAPI d’intention engagées
Action B2-2. Restaurer les zones d’expansion de crues et préserver l’espace de mobilité des rivières	Liste et localisation des éléments concernés Surface de ZEC réhabilitée
Action B2-3. Sensibiliser sur les risques d’inondations	Liste et montant des moyens de communication développés Liste et localisation des repères de crue posés

Volet B3 – Amélioration de la gestion quantitative et de la protection de la ressource en eau	
Action	Indicateurs
Action B3-1. Acquérir des connaissances sur les besoins en eau des milieux et des usages	Rapport de synthèse Liste et localisation des stations du réseau local de surveillance des débits Liste et localisation des prélèvements d’eau
Action B3-2. Poursuivre et valoriser les études hydrogéologiques des causes	Rapports d’études
Action B3-3. Sécuriser qualitativement l’AEP des secteurs alimentés par les captages sensibles des têtes de bassin	Liste et localisation des éléments concernés Nombre de mails et réunions du groupe concerné Liste et montants des travaux réalisés
Action B3-4. Sécuriser quantitativement l’AEP des secteurs alimentés par les captages sensibles des têtes de bassin	Liste et localisation des éléments concernés Nombre de mails et réunions du groupe concerné Liste et montants des travaux réalisés

Volet B4 – Sécurisation, gestion et valorisation des activités sportives et de loisirs liées à l’eau	
Action	Indicateurs
Action B4-1. Mettre en place une gestion active des sites de baignade	Liste et montants des actions réalisées
Action B4-2. Établir un plan de communication adapté aux risques liés aux cyanobactéries en rivière	Nombre de mails et réunions du groupe concerné Liste et montant des moyens de communication développés
Action B4-3. Organiser des sessions de sensibilisation sur le thème de l’eau à destination des professionnels du tourisme	Liste et montants des moyens de communication développés Liste et montants des actions réalisées Nombre de personnes informées (outils distribués, formations, réunions...)

Volet C – Coordination, sensibilisation et suivi du contrat de rivière	
Action	Indicateurs
Action C-1. Gouvernance du petit cycle de l'eau (eau potable et assainissement)	Nombre de mails et réunions du groupe concerné
Action C-2. Accroître les liens avec les documents d'urbanisme	Nombre de document prenant en compte les préconisations du SAGE
Action C-3. Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur l'eau	Liste et montants des moyens de communication développés Nombre de personnes informées (connexions internet, outils distribués, réunions...)
Action C-4. Élaborer et renseigner le tableau de bord du contrat de rivière	Liste et montants des actions du contrat engagées Rapport de synthèse
Action C-5. Animer le contrat de rivière	Nombre d'agents consacrés à l'animation du SAGE et du contrat de rivière Nombre de mails et réunions du comité de rivière Bilans mi-parcours et final

LISTE DES ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES DANS LE CONTRAT DE RIVIÈRE

AAPPMA	Association agréée pour la pêche et pour la protection des milieux aquatiques	PDM	Programme de mesures
AEP	Alimentation en eau potable	PDPG	Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles
AFB	Agence française pour la biodiversité	PFAC	Participation pour le financement de l'assainissement collectif
ARS	Agence régionale de santé	PGE	Plan de gestion des étiages
BAC	Bassin d'alimentation de captage	PLU	Plan local d'urbanisme
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières	PNC	Parc national des Cévennes
CATZH	Cellule d'assistance technique pour les zones humides	PNRGC	Parc naturel régional des Grands Causses
CCI	Chambre de commerce et d'industrie	PPG	Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau
CLE	Commission locale de l'eau	PPR(I)	Plan de prévention des risques (d'inondations)
CRPF	Centre régional de la propriété forestière	RCA	Réseau complémentaire de l'agence
DBO5	Demande biologique en oxygène sur 5 jours	RCD	Réseau complémentaire départemental
DCE	Directive-cadre européenne sur l'eau	RCO	Réseau de contrôle opérationnel
DDRM	Dossier départemental sur les risques majeurs	RCS	Réseau de contrôle de surveillance
DDT(M)	Direction départementale des territoires (et de la mer)	RHP	Réseau hydrobiologique et piscicole
Dicrim	Document d'information communal sur les risques majeurs	ROE	Référentiel des obstacles à l'écoulement
Dreal	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	RRP	Réseau de référence pérenne
DUP	Déclaration d'utilité publique	RSD	Règlement sanitaire départemental
ECP	Eaux claires parasites	SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
EH	Équivalent-habitant	Scot	Schéma de cohérence territoriale
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale	Sdage	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
ESO	Eaux souterraines	SIAEP	Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable
ESU	Eaux de surface	SIC	Site d'intérêt communautaire
FDAAPPMA	Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	SIEAG	Système d'information sur l'eau du bassin Adour-Garonne
Gemapi	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	Sivom	Syndicat intercommunal à vocations multiples
GME	Grande masse d'eau	Sivu	Syndicat intercommunal à vocation unique
HT	Hors taxe	SMBVTA	Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont
IBD	Indice biologique diatomées	SMGS	Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causes
ICE	Informations sur la continuité écologique	Spac	Service public d'assainissement collectif
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement	SPAEP	Service public d'alimentation en eau potable
IPR	Indice poisson rivière	Spanc	Service public d'assainissement non collectif
LEMA	Loi sur l'eau et les milieux aquatiques	SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
PAGD	Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques	SUGL	Sous-unité de gestion locale
PCS	Plan communal de sauvegarde	TTC	Toute taxe comprise
		TVB	Trame verte et bleue
		UHR	Unité hydrographique de référence

Unesco United nations educational, scientific and cultural organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)

ZAP Zone d'action prioritaire

ZEC Zone d'expansion de crues

Znieff Zone naturelle d'Intérêt écologique faunistique et floristique

ZPS Zone de protection spéciale

ZV Zone vulnérable

LISTE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT AU 1^{ER} JANVIER 2019

Adhèrent à ce syndicat mixte en tant que membres disposant du pouvoir délibérant les communautés de communes suivantes :

- Communauté de communes Aubrac-Lot-Causse-Tarn, pour les communes de Laval-du-Tarn et Massegros-Causse-Gorges ;
- Communauté de communes Causse-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires, pour les communes de Causse-Bégon, Dourbies, Lanuéjols, Revens, Saint-Sauveur-Camprieu et Trèves ;
- Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes, pour ses 17 communes ;
- Communauté de communes Larzac et vallées, pour les communes de La Bastide-Pradines, La Cavalerie, La Couvertoirade, Lapanouse-de-Cernon, L'Hospitalet-du-Larzac, Nant, Sainte-Eulalie-de-Cernon, Saint-Jean-du-Bruel et Viala-du-Pas-de-Jaux ;
- Communauté de communes Lévézou-Pareloup, pour les communes de Saint-Laurent-de-Lévézou et Saint-Léons ;
- Communauté de communes Millau-Grands causses, pour ses 15 communes ;
- Communauté de communes Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons, pour les communes de Roquefort-sur-Soulzon, Saint-Rome-de-Cernon et Tournemire.

LISTE DES CAPTAGES SUR LESQUELS PEUVENT ÊTRE ENVISAGÉS D'AUTRES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES EFFLUENTS D'ÉLEVAGE

Nom	Maître d'ouvrage	Population desservie	Superficie (km ²)	Procédure DUP	Sécurisation de la ressource	Problématiques (sources : ARS, PNRGC)	Diagnostics d'exploitation	Travaux chiffrés (en € HT)	Commentaires
Gaverlac	Saint-Beauzély	Gaverlac	0,16	Arrêté de DUP	Mono-ressource	Nitrate (NO ₃) : teneur moyenne 45 mg/L (4 dernières années) ; max 50 mg/L (décembre 2016) Qualité d'eau très dégradé, présence de pesticides, nitrates et bactériologie (effluents agricoles et domestiques en amont)	1/1	Non communicable (une seule exploitation)	
Bousterjack-Fontliane			34	Pas de DUP (en cours)	Non utilisé		4/5	85 090,00 €	
Captage du Cros	Les Bondons	Le Cros		Pas de DUP		Bactériologie importantes lors de pluies fortes Réseaux en restriction d'usage			Régularisation administrative et réalisation des travaux de protection en priorité
Captage Malbosc	Les Bondons	Malbosc		Pas de DUP		Bactériologie importantes lors de pluies fortes Réseaux en restriction d'usage Nitrates maxi < 5mg/l			Régularisation administrative et réalisation des travaux de protection en priorité
Captage Pantels	Les Bondons	Ruas		Pas de DUP		Bactériologie importantes lors de pluies fortes Réseaux en restriction d'usage Nitrates maxi 5 mg/l			Régularisation administrative et réalisation des travaux de protection en priorité
Captage Lozerette	Les Bondons	Lozerette		Pas de DUP		Bactériologie importantes lors de pluies fortes Réseaux en restriction d'usage Nitrates moyenne 4,12 mg/l maxi 8 mg/l			Régularisation administrative et réalisation des travaux de protection en priorité

Nom	Maître d'ouvrage	Population desservie	Superficie (km ²)	Procédure DUP	Sécurisation de la ressource	Problématiques (sources : ARS, PNRGC)	Diagnostics d'exploitation	Travaux chiffrés (en € HT)	Commentaires
Captage Saint Martin	Les Bondons	Les Bondons, Les Crouzets Les Monteils		Pas de DUP		Bactériologie importantes lors de pluies fortes Réseaux en restriction d'usage Nitrates moyenne 11,12 mg/l maxi 22 mg/l			Régularisation administrative et réalisation des travaux de protection en priorité
Champlong Nord	Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère	Village de Champlong		DUP en cours		Problème bactériologique - Réseau en restriction d'usage permanente Valeur moyenne en nitrates 5,34 mg/l, maxi 8 mg/l			Régularisation administrative et réalisation des travaux de protection en priorité
Fontchaude	Gatuzières	Gatuzières		Arrêtés en cours de finition		Nitrate (NO ₃) : teneur moyenne 12,5 mg/L (supérieur au fond naturel), maxi 16,20 mg/l			Régularisation administrative et réalisation des travaux de protection en priorité
Lapanouse-de-Cernon	Lapanouse-de-Cernon		29	Pas de DUP (en cours)	Mono-ressource	Nitrate (NO ₃) : teneur < 5 mg/L	0/1		
Vallon de Fau	Castelnaud-Pégayrols		0,5			Problème de qualité notamment nitrate (NO ₃)	1/1	Non communicable (une seule exploitation)	
Total								85 090,00 €	

SOUS-UNITÉS DE GESTION LOCALE (SUGL) ET STATIONS HYDROMÉTRIQUES DE RÉFÉRENCE DU TARN-AMONT

Sous-unité de gestion locale		Station hydrométrique de référence		Remarques
		Libellé	Code	
1	Haut-Tarn	Le Tarn à Bédouès	O3031010	Station de référence de la zone de gestion départementale « Tarn en Lozère (hors Tarnon) »
2	Mimente	La Mimente à Florac	O3084320	Station fiable en basses eaux
3	Tarnon	Le Tarnon à Florac	O3064010	Zone de gestion départementale « Tarnon (hors Mimente) »
4	Tarn-moyen	Le Tarn à Mostuéjols [La Muse]	O3141010	Station fiable en basses eaux
5	Jonte-amont	La Jonte à Meyrueis [aval]	O3194010	Station fiable en basses eaux
6	Jonte-aval	-	-	
7	Tarn-aval	Le Tarn à Millau [2]	O3401010	Station de référence de la zone de gestion départementale « Tarn en Aveyron (hors Dourdou et Rance) »
8	Dourbie-amont	La Dourbie à Nant [Pont de Gardies]	O3364010	Station de prévision des crues
9	Dourbie-aval	La Dourbie à Millau [Massebiau 3]	O3394030	Station fiable en basses eaux
10	Cernon	Le Cernon à Saint-Georges-de-Luzençon	O3424030	Station fiable en basses eaux
11	Muse	La Muse à Montjoux [Saint-Hyppolyte]	O3454310	Station peu fiable en basses eaux

LISTE DES UNITÉS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE À FIABILISER (UDAF) DU BASSIN VERSANT TARN-AMONT

■ Captages non protégés et non conformes en bactériologie

Code SISE de l'UDI	Nom de l'UDI	Maître d'ouvrage de l'UDI	Code SISE du captage	Nom du captage	Maître d'ouvrage du captage
012000453	Castelnau 1	Mairie de Castelnau-Pegayrols	012000073	Le Fau	Mairie de Castelnau-Pégayrols
012000453	Castelnau 1	Mairie de Castelnau-Pegayrols	012001795	Falguieres	Mairie de Castelnau-Pégayrols
012000569	La Roque-Sainte-Marguerite	Mairie de La Roque-Sainte-Marguerite	012000238	La Roque	Mairie de La Roque-Sainte-Marguerite
012000543	Mostuéjols	Mairie de Mostuéjols	012000199	Source De Troulhas	Mairie de Mostuéjols
012000543	Mostuéjols	Mairie de Mostuéjols	012002555	Forage Payssel Est	Mairie de Mostuéjols
012000543	Mostuéjols	Mairie de Mostuéjols	012002558	Forage Payssel Ouest	Mairie de Mostuéjols
012000608	Refregies	Mairie de Saint-Jean-du-Bruel	012000275	Refregies	Mairie de Saint-Jean-du-Bruel
012000609	La Brunellerie	Mairie de Saint-Jean-du-Bruel	012000276	La Brunellerie	Mairie de Saint-Jean-du-Bruel
012000610	La Vialette	Mairie de Saint-Jean-du-Bruel	012000277	La Vialette	Mairie de Saint-Jean-du-Bruel
012001857	Le Coulet	Mairie de Saint-Jean-du-Bruel	012003007	La Pierre Plantée	Mairie de Saint-Jean-du-Bruel
012000618	Mélac	Mairie de Saint-Rome-de-Cernon	012000287	Melac-Le Pin	Mairie de Saint-Rome-de-Cernon
012000935	Montclarat	Mairie de Saint-Rome-de-Cernon	012000934	Montclarat	Mairie de Saint-Rome-de-Cernon
030000890	Causse-Bégon	Mairie de Causse-Bégon	030000888	Forage de La Mazinque	Mairie de Causse-Bégon

Code SISE de l'UDI	Nom de l'UDI	Maître d'ouvrage de l'UDI	Code SISE du captage	Nom du captage	Maître d'ouvrage du captage
030000890	Causse-Bégon	Mairie de Causse-Bégon	030000889	Source de Causse-Bégon	Mairie de Causse-Bégon
030000283	Les Laupiettes	Mairie de Dourbies	030000282	Source des Laupiettes	Mairie de Dourbies
030000285	Les Laupies	Mairie de Dourbies	030000284	Source des Laupies Basse (N°1)	Mairie de Dourbies
030000285	Les Laupies	Mairie de Dourbies	030006331	Source des Laupies Haute (n°2)	Mairie de Dourbies
030000287	Le Prunaret	Mairie de Dourbies	030000286	Source Jonquet	Mairie de Dourbies
030000287	Le prunaret	Mairie de Dourbies	030001189	Source Balsan	Mairie de Dourbies
030000289	Le Viala	Mairie de Dourbies	030000288	Source Basse du Viala (n°2)	Mairie de Dourbies
030000289	Le Viala	Mairie de Dourbies	030006332	Source Haute du Viala (n°1)	Mairie de Dourbies
030006309	Comeiras (commune Dourbies)	Mairie de Dourbies	030006307	Captage de Comeiras 1	Mairie de Dourbies
030006309	Comeiras (commune Dourbies)	Mairie de Dourbies	030006308	Captage de Comeiras 2	Mairie de Dourbies
030006312	Roucabies (commune Dourbies)	Mairie de Dourbies	030006311	Captage de Roucabies	Mairie de Dourbies
030006315	Le mourier (commune Dourbies)	Mairie de Dourbies	030006314	Source du Mourier	Mairie de Dourbies
030006318	Cassanas (commune Dourbies)	Mairie de Dourbies	030006317	Source de Cassanas	Mairie de Dourbies
030006321	La Rouvière (commune Dourbies)	Mairie de Dourbies	030006320	Source de La Rouvière	Mairie de Dourbies
030000716	Camprieu	Mairie de Saint-Sauveur-Camprieu	030000712	Prise des Tauriers aval	Mairie de Saint-Sauveur-Camprieu
030000716	Camprieu	Mairie de Saint-Sauveur-Camprieu	030000713	Prise des Tauriers amont	Mairie de Saint-Sauveur-Camprieu

Code SISE de l'UDI	Nom de l'UDI	Maître d'ouvrage de l'UDI	Code SISE du captage	Nom du captage	Maître d'ouvrage du captage
030000716	Camprieu	Mairie de Saint-Sauveur-Camprieu	030000714	Prise de Balacau	Mairie de Saint-Sauveur-Camprieu
030000718	Malbosc	Mairie de Saint-Sauveur-Camprieu	030000717	Prise de Malbosc	Mairie de Saint-Sauveur-Camprieu
030000720	Les Monts	Mairie de Saint-Sauveur-Camprieu	030000719	Source des Monts	Mairie de Saint-Sauveur-Camprieu
030000722	Villemagne	Mairie de Saint-Sauveur-Camprieu	030000721	Prise de Villemagne	Mairie de Saint-Sauveur-Camprieu
030003246	Ribourière	Mairie de Saint-Sauveur-Camprieu	030003370	Source de Fontbaunette	Mairie de Saint-Sauveur-Camprieu
048001261	La Chadenède	Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes	048005314	Les Estivants	Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes
048001271	Le Céret	Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes	048005314	Les Estivants	Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes
048001271	Le Céret	Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes	048005314	Les Estivants	Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes
048001681	Blajoux	Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes	048005314	Les Estivants	Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes
048003368	La Malène	Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes	048003367	La Malène	Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes
048000422	Malbosc	Mairie des Bondons	048000431	Malbosc	Mairie des Bondons
048000423	Les Bondons	Mairie des Bondons	048000427	Saint Martin	Mairie des Bondons
048000424	Le Cros	Mairie des Bondons	048000428	Le Cros	Mairie des Bondons
048000425	Lozerette	Mairie des Bondons	048000429	Lozerette	Mairie des Bondons
048000426	Ruas	Mairie des Bondons	048000430	Pantels	Mairie des Bondons
048001393	Saint-Julien	Mairie de Cans-et-Cévennes	048001398	Balazuègues	Mairie de Cans-et-Cévennes

Code SISE de l'UDI	Nom de l'UDI	Maître d'ouvrage de l'UDI	Code SISE du captage	Nom du captage	Maître d'ouvrage du captage
048001394	Ventajols	Mairie de Cans-et-Cévennes	048001399	Ventajols	Mairie de Cans-et-Cévennes
048001395	Mijavols	Mairie de Cans-et-Cévennes	048001400	Mijavolsaval	Mairie de Cans-et-Cévennes
048001395	Mijavols	Mairie de Cans-et-Cévennes	048003456	Mijavolsamont	Mairie de Cans-et-Cévennes
048001396	L'hermet	Mairie de Cans-et-Cévennes	048001402	Croubel	Mairie de Cans-et-Cévennes
048001397	Puychauzier	Mairie de Cans-et-Cévennes	048001403	Puychauzier	Mairie de Cans-et-Cévennes
048006439	Saint-Laurent-de-Trèves	Mairie de Cans-et-Cévennes	048006442	Fajas	Mairie de Cans-et-Cévennes
048000128	Cassagnas	Mairie de Cassagnas	048000136	Sagnesancien	Mairie de Cassagnas
048000128	Cassagnas	Mairie de Cassagnas	048003113	Sagne	Mairie de Cassagnas
048000129	Touron	Mairie de Cassagnas	048000138	Malpertus	Mairie de Cassagnas
048000131	La gare	Mairie de Cassagnas	048000139	Poumas	Mairie de Cassagnas
048000132	Currières	Mairie de Cassagnas	048000140	Currières	Mairie de Cassagnas
048000134	Crozes bas	Mairie de Cassagnas	048000142	Crozes bas	Mairie de Cassagnas
048000135	Magistavols	Mairie de Cassagnas	048000143	Magistavol	Mairie de Cassagnas
048000332	Jontanels	Mairie de Gatuzières	048000329	Jontanels	Mairie de Gatuzières
048000333	Gatuzières	Mairie de Gatuzières	048000330	Font Chaude	Mairie de Gatuzières
048000334	La Bragouse	Mairie de Gatuzières	048000331	L'Oultre	Mairie de Gatuzières
048001662	Les Oubrets	Mairie de Meyrueis	048001667	Les Oubrets	Mairie de Meyrueis
048000942	Finiels	Mairie de Pont-de-Montvert-Sud Mont-Lozère	048000951	Fonlongue	Mairie de Pont-de-Montvert-Sud Mont-Lozère

Code SISE de l'UDI	Nom de l'UDI	Maître d'ouvrage de l'UDI	Code SISE du captage	Nom du captage	Maître d'ouvrage du captage
048000943	Champlong	Mairie de Pont-de-Montvert-Sud Mont-Lozère	048000953	Champlongnord	Mairie de Pont-de-Montvert-Sud Mont-Lozère
048004992	Le Mazel	Mairie de Pont-de-Montvert-Sud Mont-Lozère	048004991	Mazel	Mairie de Pont-de-Montvert-Sud Mont-Lozère
048005287	Fraissinet-de-Lozère	Mairie de Pont-de-Montvert-Sud Mont-Lozère	048000948	Les 4 de Biard	Mairie de Pont-de-Montvert-Sud Mont-Lozère
048000933	La Baraquette	Mairie de Pont-de-Montvert-Sud Mont-Lozère	048000934	Tarn	Sivudu Haut-Tarn
048005287	Fraissinet-de-Lozère	Mairie de Pont-de-Montvert-Sud Mont-Lozère	048000934	Tarn	Sivudu Haut-Tarn
048001201	Rousses	Mairie de Rousses	048001207	Rieumalaval	Mairie de Rousses
048001202	Carnac	Mairie de Rousses	048001208	Carnac aval	Mairie de Rousses
048001202	Carnac	Mairie de Rousses	048003838	Carnac amont	Mairie de Rousses
048001371	Saint-André-de-Lancize	Mairie de Saint-André-de-Lancize	048001376	Miech	Mairie Saint Andre De Lancize
048001372	Le rouve haut	Mairie de Saint-André-de-Lancize	048001377	Rouve haut	Mairie de Saint-André-de-Lancize
048001373	Valmale	Mairie de Saint-André-de-Lancize	048001378	Viala	Mairie de Saint-André-de-Lancize
048001374	La roche	Mairie de Saint-André-de-Lancize	048001379	Roche aval	Mairie de Saint-André-de-Lancize
048001374	La roche	Mairie de Saint-André-de-Lancize	048003815	Roche amont	Mairie de Saint-André-de-Lancize
048001375	Les Ayres	Mairie de Saint-André-de-Lancize	048001380	Ayres	Mairie de Saint-André-de-Lancize

Code SISE de l'UDI	Nom de l'UDI	Maître d'ouvrage de l'UDI	Code SISE du captage	Nom du captage	Maître d'ouvrage du captage
048003280	Ferrussac	Section syndicale de Ferrussac	048003277	Ferrussac aval	Mairie de Meyrueis
048003280	Ferrussac	Section syndicale de Ferrussac	048003278	Ferrussac amont	Mairie de Meyrueis
048001352	Tardonche	Sivomde Florac	048001356	Théron	Sivomde Florac

■ **Captages non protégés et conformes en bactériologie**

Code SISE de l'UDI	Nom de l'UDI	Maître d'ouvrage de l'UDI	Code SISE du captage	Nom du captage	Maître d'ouvrage du captage
	1 UDI en aval		012000162	Lapanouse	Mairie de Lapanouse-de-Cernon
	1 UDI en aval		012000259	La Roque	Mairie de Sainte-Eulalie-de-Cernon
	1 UDI en aval		012000273	Le Viala	Mairie de Saint-Jean-du-Bruel
	1 UDI en aval		012000274	Valescure	Mairie de Saint-Jean-du-Bruel
	1 UDI en aval		012001911	Bassel bas	Mairie de Saint-Jean-du-Bruel
	1 UDI en aval		048001276	Burle	Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes
	1 UDI en aval		048001280	Saint-Chély-du-Tarn	Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes
	1 UDI en aval		048001281	Pougnadoires	Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes
	1 UDI en aval		048005344	Vernèdes	Mairie de Florac-Trois-Rivières
	1 UDI en aval		048000510	Les Douzes	Mairie de Hures-La-Parade
	1 UDI en aval		048001664	La Brèze	Mairie de Meyrueis
	3 UDI en aval		048002744	Béthuzon	Mairie de Meyrueis
	2 UDI en aval		048003282	L'Ouglanoux	Mairie de Meyrueis
	1 UDI en aval		048000948	Les 4 de Biard	Mairie du Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère
	1 UDI en aval		048000494	Truel	Mairie Saint Pierre Des Tripiers
	1 UDI en aval		048000495	Caze	Mairie Saint Pierre Des Tripiers

Code SISE de l'UDI	Nom de l'UDI	Maître d'ouvrage de l'UDI	Code SISE du captage	Nom du captage	Maître d'ouvrage du captage
	2 UDI en aval		048000232	Prat Bacou milieu	Mairie Saint Privat De Vallongue
	2 UDI en aval		048000934	Tarn	Sivu Du Haut Tarn

■ **Captages protégés et non conformes en bactériologie**

Code SISE de l'UDI	Nom de l'UDI	Maître d'ouvrage de l'UDI	Code SISE du captage	Nom du captage	Maître d'ouvrage du captage
012000543	Mostuéjols	Mairie de Mostuéjols		1 captage en amont	
012000611	Les Crozes bas	Mairie de Saint-Jean-du-Bruel		1 captage en amont	
012000713	Le Bourg (Angles)	Sivom Tarn-et-Lumensonesque		1 captage en amont	
012000714	Suèges	Sivom Tarn-et-Lumensonesque		1 captage en amont	
012000715	Molières	Sivom Tarn-et-Lumensonesque		1 captage en amont	
030000281	Dourbies (village)	Mairie de Dourbies		2 captages en amont	
030000287	Le Prunaret	Mairie de Dourbies		1 captage en amont	
030001188	Maison familiale de Dourbies	Mairie de Dourbies		1 captage en amont	
030003325	Réseau Camplaux	Mairie de Dourbies		1 captage en amont	
030006330	Camping municipal de La Pensière	Mairie de Dourbies		1 captage en amont	
030000410	Trèves (village)	Mairie de Trèves		3 captages en amont	

Code SISE de l'UDI	Nom de l'UDI	Maître d'ouvrage de l'UDI	Code SISE du captage	Nom du captage	Maître d'ouvrage du captage
030005663	Valdebouze	Mairie de Trèves		1 captage en amont	
048001679	Quézac	Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes		3 captages en amont	
048002296	Les Combes	Mairie de Barre-des-Cévennes		2 captages en amont	
048003738	Barre-des-Cévennes	Mairie de Barre-des-Cévennes		5 captages en amont	
048000088	Le Bosc	Mairie de Cans-et-Cévennes		2 captages en amont	
048000089	Ferrières	Mairie de Cans-et-Cévennes		1 captage en amont	
048000090	Nozières	Mairie de Cans-et-Cévennes		1 captage en amont	
048000091	Artigues	Mairie de Cans-et-Cévennes		2 captages en amont	
048001743	Vernagues	Mairie de Cans-et-Cévennes		3 captages en amont	
048001649	La Grandville	Mairie de Florac-Trois-Rivières		1 captage en amont	
048001650	Les Chazes	Mairie de Florac-Trois-Rivières		1 captage en amont	
048001651	La Borie	Mairie de Florac-Trois-Rivières		1 captage en amont	
048001652	Sistres	Mairie de Florac-Trois-Rivières		2 captages en amont	
048001911	La Valette	Mairie de Florac-Trois-Rivières		4 captages en amont	
048004543	Les Fouzes	Mairie de Florac-Trois-Rivières		3 captages en amont	

Code SISE de l'UDI	Nom de l'UDI	Maître d'ouvrage de l'UDI	Code SISE du captage	Nom du captage	Maître d'ouvrage du captage
048000618	Runes	Mairie du Pont-de-Montvert-Sud-Mont Lozère		1 captage en amont	
048000945	Grizac	Mairie du Pont-de-Montvert-Sud-Mont Lozère		2 captages en amont	
048004119	Masmin	Mairie du Pont-de-Montvert-Sud-Mont Lozère		1 captage en amont	
048005287	Fraissinet-de-Lozère	Mairie du Pont-de-Montvert-Sud-Mont Lozère		3 captages en amont	
048001201	Rousses	Mairie de Rousses		2 captages en amont	
048001203	Massevaques	Mairie de Rousses		1 captage en amont	
048001204	Les Ablatas	Mairie de Rousses		1 captage en amont	
048001205	Montcamp	Mairie de Rousses		1 captage en amont	
048001789	Le Rouvebas	Mairie de Saint-André-de-Lancize		1 captage en amont	
048000250	Les Vanel	Mairie de Vébron		1 captage en amont	
048000251	Vébron	Mairie de Vébron		1 captage en amont	
048000252	Le Bousquet	Mairie de Vébron		1 captage en amont	
048000254	Salperieres	Mairie de Vébron		1 captage en amont	
048004253	Serret	Mairie de Vébron		1 captage en amont	
048003485	Cabrillac	Siaepdu cause Méjean		1 captage en amont	

LISTE DES OPÉRATIONS DE SÉCURISATION QUALITATIVE DE L'AEP DÉJÀ ENGAGÉES LORS DE LA RÉDACTION DU CONTRAT

Légende :

Pas d'autorisation, bactériologie non-conforme	Autorisation, bactériologie non-conforme	Pas d'autorisation, bactériologie conforme
--	--	--

Action B3-3. Sécuriser qualitativement l'AEP des secteurs alimentés par les captages sensibles des têtes de bassin Nom du captage (nom de l'UDI)	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	État d'avancement en 2018	Détails
Balazuègues (St-Julien), Ventajols, Mijavols aval et amont, Croubel, Puychautzier, Fajas (Cans-et-Cévennes)	Régularisation administrative Qualité bactériologique	Cans-et-Cévennes	Déjà engagé	Travaux de protection
Sagne ancien et Sagne (Cassagnas), Malpertus (Touron), Poumas (la gare), Currières, Crozes, Magistavol (Cassagnas)	Régularisation administrative Qualité bactériologique	Cassagnas	Déjà engagé	Travaux de protection
Sagne ancien et Sagne (Cassagnas), Malpertus (Touron), Poumas (la gare), Currières, Crozes, Magistavol (Cassagnas)	Régularisation administrative Qualité bactériologique	Cassagnas	Déjà engagé	Traitements de désinfection
Sources des Laupiettes, Sources des Laupies basse et haute, source Jonquet (Le Prunaret), source Balsan (Le Prunaret), sources basse et haute du Viala, Comeiras 1 et 2, source Roucabies, source du Mourier, source Cassanas, source de la Rouvière (Dourbies)	Régularisation administrative Qualité bactériologique Priorité du PAOT du Gard	Dourbies	Déjà engagé	Travaux de protection
Sources des Laupiettes, sources des Laupies basse et haute, source Jonquet (Le Prunaret), source Balsan (Le Prunaret), sources basse et haute du Viala, Comeiras 1 et 2, source Roucabies, source du Mourier, source Cassanas, source de la Rouvière, (Dourbies)	Régularisation administrative Qualité bactériologique Priorité du PAOT du Gard	Dourbies	Déjà engagé	Filtration et traitements de désinfection (prise de Duzas)
Jontanel, Font chaude (Gatuzières), L'oultre (La Bragouse) (Gatuzières)	Régularisation administrative Qualité bactériologique	Gatuzières	Déjà engagé	Travaux de protection
Jontanel, Font chaude (Gatuzières), L'oultre (La Bragouse) (Gatuzières)	Régularisation administrative Qualité bactériologique	Gatuzières	Déjà engagé	Traitements de désinfection Organisation de la gestion du service
La Roque (La Roque-Sainte-Marguerite)	Régularisation administrative Qualité bactériologique	La Roque-Sainte-Marguerite	Déjà engagé	Interconnexion de substitution
Les Oubrets (Meyrueis)	Régularisation administrative Qualité bactériologique	Meyrueis	Déjà engagé	Traitements de désinfection
Les Oubrets, Aouglanou (Meyrueis)	Régularisation administrative Qualité bactériologique	Meyrueis	Déjà engagé	Travaux de protection

Action B3-3. Sécuriser qualitativement l'AEP des secteurs alimentés par les captages sensibles des têtes de bassin Nom du captage (nom de l'UDI)	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	État d'avancement en 2018	Détails
Fonlongue (Finiels), Champlong nord, Mazel, les Biard 1,2, 4 et le collecteur (Fraissinet-de-Lozère), Tarn (La Baraquette), forage F2 (Grizac), Masmin, Tarn (Fraissinet-de-Lozère) (Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère)	Régularisation administrative Qualité bactériologique	Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère, Sivu du Haut-Tarn	Déjà engagé	Finalisation des dossiers de DUP pour la prise d'eau de Caguefer Travaux de protection
Fonlongue (Finiels), Champlong nord, forage F2 (Grizac), Runes, Tarn (Fraissinet-de-Lozère) (Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère)	Régularisation administrative Qualité bactériologique	Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère, Sivu du Haut-Tarn	Déjà engagé	Traitements de désinfection
Carnac aval et amont (Rousses)	Régularisation administrative Qualité bactériologique	Rousses	Déjà engagé	Interconnexion de substitution (UDI du bourg)
Refregies, La Brunellerie, La Violette, la Pierre plantée (Le Coulet), Le Viala, Bassel bas, Valescure (Saint-Jean-du-Bruel)	Régularisation administrative Qualité bactériologique	Saint-Jean-du-Bruel	Déjà engagé	Finalisation des dossiers de DUP
Miech (St-André-de-L.), Rouve haut, Viala (Valmale), Roche aval et amont, Ayres (Saint-André-de-Lancize)	Régularisation administrative Qualité bactériologique	Saint-André-de-Lancize	Déjà engagé	Travaux de protection
Les Crozes bas (Saint-Jean-du-Bruel)	Régularisation administrative Qualité bactériologique	Saint-Jean-du-Bruel	Déjà engagé	Interconnexion de substitution
Refregies, La Brunellerie, Valescure, Saint-Jean-du-Bruel)	Régularisation administrative Qualité bactériologique	Saint-Jean-du-Bruel	Déjà engagé	Traitements désinfection
Mélac-Le Pin, Montclarat, (Saint-Rome-de-Cernon)	Régularisation administrative Qualité bactériologique	Saint-Rome-de-Cernon	Déjà engagé	Interconnexion de substitution (Mélac-Le Pin) Finalisation des dossiers de DUP (Montclarat)
Prises des Tauriers aval et amont (Camprieu), prise de Balacau, prise de Malbosc, Sources des Monts, Villemagne, Fontbaunette (Ribourière), Devois (Saint-Sauveur-Camprieu)	Régularisation administrative Qualité bactériologique	Saint-Sauveur-Camprieu	Déjà engagé	Travaux protection des captages
Prises des Tauriers amont (Camprieu), prise de Balacau, prise de Malbosc, Devois (Saint-Sauveur-Camprieu)	Régularisation administrative Qualité bactériologique Priorité du PAOT du Gard	Saint-Sauveur-Camprieu	Déjà engagé	Filtration et traitements de désinfection
La Malène (La Malène)	Régularisation administrative Qualité bactériologique	SIAEP du cause du Massegros	Déjà engagé	Interconnexion de substitution
Les Fournels, Villaret	Qualité bactériologique	Trèves	Déjà engagé	Interconnexion de substitution

Action B3-3. Sécuriser qualitativement l'AEP des secteurs alimentés par les captages sensibles des têtes de bassin Nom du captage (nom de l'UDI)	Enjeux	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	État d'avancement en 2018	Détails
La Roque (Sainte-Eulalie-de-Cernon)	Régularisation administrative	Sainte-Eulalie-de-Cernon	Déjà engagé	Réalisation des dossiers de DUP

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES PLANS DE FINANCEMENT DU CONTRAT DE RIVIÈRE TARN-AMONT

Action	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel (€ HT)	Montant prévisionnel (€ TTC)	%	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Région Occitanie	%	Département de l'Aveyron	%	Département du Gard	%	Département de la Lozère	%	Autres financeurs
Volet A - Lutte contre les pollutions																		
Action A-1. Améliorer le fonctionnement et les équipements des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales																		
Action A-2. Engager les travaux de création/réhabilitation des systèmes de traitement des assainissements collectifs prioritaires																		
Action A-3. Connaître l'état et mettre en conformité l'assainissement non collectif (campings, particuliers)																		
Action A-4. Accompagner les acteurs dans la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires et biocides en zones non-agricoles																		
Action A-5. Favoriser les pratiques de réduction des risques de pollutions agricoles																		
A-1	1	Commune ou EPCI compétent	2 116 000,00	2 539 200,00	49,9%	1 055 000,00	50,0%	1 058 000,00	0,0%	0,00	0,1%	3 000,00	0,0%	0,00	0,0%	À définir	0,0%	0,00
A-2	2	Commune ou EPCI compétent	3 723 393,00	4 468 071,60	42,9%	1 598 986,50	40,0%	1 490 488,50	0,0%	0,00	2,9%	107 000,00	0,0%	0,00	11,8%	440 098,60	0,0%	0,00
A-3	1	Propriétaires des campings, SMBVTA	1 450 000,00	1 740 000,00	59,0%	855 000,00	36,2%	525 000,00	0,0%	Intégré à l'animation du contrat	0,0%	Intégré à l'animation du contrat	0,0%	Intégré à l'animation du contrat	4,8%	70 000,00	0,0%	Intégré à l'animation du contrat
A-4	2	Commune ou EPCI compétent, SMBVTA	42 250,00	50 700,00	95,2%	40 230,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	2,4%	1 000,00	2,4%	1 020,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00
A-5	2	Exploitants agricoles, chambres d'agriculture, SBVTA	429 796,00	515 755,20	100,0%	429 796,00	0,0%	À définir	0,0%	Modalité conforme au PDRR	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00
Total actions CR - Volet A1			7 661 439,00	9 313 726,80	51,3%	3 979 012,50	39,6%	3 073 488,50	0,0%	0,00	1,4%	111 000,00	0,01%	1 020,00	6,6%	510 098,60	0,0%	0,00

Titre de l'action	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel (€ HT)	Montant prévisionnel (€ TTC)	%	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Région Occitanie	%	Département de l'Aveyron	%	Département du Gard	%	Département de la Lozère	%	Autres financeurs
Volet B1 - Entretien, restauration et mise en valeur des milieux aquatiques																		
Action B1-1. Valoriser le caractère exceptionnel des milieux aquatiques du Tarn-amont à travers le label « Rivières Sauvages »																		
Action B1-2. Mettre en œuvre un plan d'actions adapté à la lutte contre l'érosion des sols agricoles et forestiers sur les bassins de la Muse et du Lavencou																		
Action B1-3. Connaître, gérer et mettre en valeur la biodiversité et les zones humides																		
Action B1-4. Valoriser, préserver et restaurer le patrimoine naturel des milieux aquatiques																		
Action B1-5. Restaurer la continuité écologique																		
Action B1-6. Suivre les études et les travaux mis en œuvre sur les cours d'eau du Tarn-amont																		
B1-1	2	SMBVTA, Départements	20 833,30	24 999,96	100,0%	20 833,30	0,0%	À définir	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	À définir	0,0%	0,00
B1-2	1	Agriculteurs, chambres d'agriculture, SMBVTA, PNRGC	289 194,33	347 033,20	25,5%	73 833,30	30,6%	88 486,03	0,0%	À définir	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00
B1-3	2	SMBVTA, CATZH, CEN, PNC, PNRGC, agriculteurs, collectivités	37 500,00	45 000,00	50,0%	18 750,00	50,0%	18 750,00	0,0%	À définir	0,0%	0,00	0,0%	À définir	0,0%	0,00	0,0%	0,00
B1-4	2	SMBVTA, FDPPMA, PNC, AFB, EPCI compétent	101 319,73	121 583,68	31,2%	31 609,87	31,2%	31 609,87	0,0%	À définir	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	À définir	0,0%	0,00
B1-5	2	SMBVTA, FDPPMA	À définir	À définir	0,0%	À définir	0,0%	À définir	0,0%	Intégré à l'animation du contrat	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00

Action	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel (€ HT)	Montant prévisionnel (€ TTC)	%	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Région Occitanie	%	Département de l'Aveyron	%	Département du Gard	%	Département de la Lozère	%	Autres financeurs
B1-6	1	SMBVTA	625 000,00	750 000,00	50,0%	312 500,00	50,0%	312 500,00	0,0%	Intégré à l'animation des PPG	0,0%	0,00	0,0%	Intégré à l'animation des PPG	0,0%	0,00	0,0%	0,00
Total actions CR - Volet B1			1 073 847,37	1 288 616,84	42,6%	457 526,47	42,0%	451 345,90	0,0%	À définir	0,0%	0,00	0,0%	À définir	0,0%	À définir	0,0%	0,00

Titre de l'action	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel (€ HT)	Montant prévisionnel (€ TTC)	%	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Région Occitanie	%	Département de l'Aveyron	%	Département du Gard	%	Département de la Lozère	%	Autres financeurs
Volet B2 - Prévention et protection contre les risques d'inondations																		
Action B2-1. Mettre en œuvre le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention du Tarn-amont																		
Action B2-2. Restaurer les zones d'expansion naturelle des crues et préserver l'espace de mobilité des rivières																		
Action B2-3. Sensibiliser sur les risques d'inondations																		
B2-1	1	SMBVTA	83 333,33	100 000,00	25,0%	20 833,33	30,0% d'un ½ ETP	12 500,00	20,0%	16 666,67	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	40,0%	33 333,33
B2-2	1	SMBVTA	1 025 000,00	1 230 000,00	31,7%	325 000,00	48,8%	500 000,00	19,5%	200 000,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00
B2-3	2	SMBVTA	37 000,00	44 400,00	32,2%	11 900,00	5,4%	2 000,00	17,8%	6 600,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	44,6%	16 500,00
Total actions CR - Volet B2			1 145 333,33	1 374 400,00	31,2%	357 733,33	44,9%	514 500,00	19,5%	223 266,67	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	4,4%	49 833,33

Titre de l'action	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel (€ HT)	Montant prévisionnel (€ TTC)	%	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Région Occitanie	%	Département de l'Aveyron	%	Département du Gard	%	Département de la Lozère	%	Autres financeurs
Volet B3 - Amélioration de la gestion quantitative et de la protection de la ressource en eau																		
Action B3-1. Acquérir des connaissances sur les besoins en eau des milieux et des usages																		
Action B3-2. Poursuivre et valoriser les études hydrogéologiques des causses																		
Action B3-3. Sécuriser qualitativement l'AEP des secteurs alimentés par les captages sensibles des têtes de bassin																		
Action B3-4. Sécuriser quantitativement les captages sensibles des têtes de bassin																		
B3-1	1	SMBVTA, PNC	222 000,00	266 400,00	49,0%	108 800,00	50,0%	111 000,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	1,0%	2 200,00	0,0%	0,00
B3-2	2	SMBVTA, PNC, PNRGC	35 000,00	42 000,00	50,0%	17 500,00	50,0%	17 500,00			0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00
B3-3	1	Communes ou EPCI compétent, professionnels	1 139 420,00	1 367 304,00	42,5%	484 010,00	50,0%	569 710,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	1,6%	18 000,00	5,9%	67 700,00	0,0%	0,00
B3-4	1	Commune ou EPCI compétent	5 715 000,00	6 858 000,00	54,3%	3 102 500,00	25,0%	1 457 500,00	0,0%	0,00	1,6%	92 000,00	9,4%	540 000,00	9,2%	523 000,00	0,0%	0,00
Total actions CR - Volet B3			7 111 420,00	8 533 704,00	52,2%	3 712 810,00	30,3%	2 555 710,00	0,00%	0,00	1,3%	92 000,00	7,8%	558 000,00	8,3%	592 900,00	0,0%	0,00

Titre de l'action	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel (€ HT)	Montant prévisionnel (€ TTC)	%	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Région Occitanie	%	Département de l'Aveyron	%	Département du Gard	%	Département de la Lozère	%	Autres financeurs
Volet B4 - Sécurisation, gestion et valorisation des activités sportives et de loisirs liées à l'eau																		
Action B4-1. Mettre en place une gestion active des sites de baignade																		
Action B4-2. Établir un plan de communication adapté aux risques liés aux cyanobactéries en rivière																		
Action B4-3. Organiser des sessions de sensibilisation sur le thème de l'eau à destination des professionnels du tourisme																		
B4-1	2	SMBVTA, collectivités, professionnels, particuliers	52 083,25	62 499,90	58,0%	30 208,28	42,0%	21 874,97	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0
B4-2	2	SMBVTA, ARS, responsables des eaux de baignade	35 000,00	42 000,00	41,4%	14 500,00	50,0%	17 500,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	8,6%	3 000,00	0,0%	0,00
B4-3	3	SMBVTA	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat	0,0%	Intégré à l'animation du contrat	0,0%	Intégré à l'animation du contrat	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00
Total actions CR - Volet B4			87 083,25	104 499,90	51,3%	44 708,28	45,2%	39 374,97	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	3,4%	3 000,00	0,0%	0,00

Titre de l'action	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel (€ HT)	Montant prévisionnel (€ TTC)	%	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Région Occitanie	%	Département de l'Aveyron	%	Département du Gard	%	Département de la Lozère	%	Autres financeurs
Volet C - Coordination, sensibilisation et suivi du contrat de rivière																		
Action C-1 Gouvernance du petit cycle de l'eau (eau potable et assainissement)																		
Action C-2 Accroître les liens avec les documents d'urbanisme																		
Action C-3 Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur l'eau																		
Action C-4 Élaborer et renseigner le tableau de bord du contrat de rivière																		
Action C-5 Animer le contrat de rivière																		
C-1	2	Commune ou EPCI compétent	À définir	À définir	0,0%	À définir	0,0%	À définir	0,0%	À définir	0,0%	À définir	0,0%	À définir	0,0%	À définir	0,0%	0,0
C-2	2	SMBVTA	6 000,00	7 200,00	50,0%	3 000,00	50,0%	3 000,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00
C-3	2	SMBVTA	150 000,00	180 000,00	35,0%	52 500,00	50,0%	75 000,00	5,0%	7 500,00	10,0%	15 000,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00
C-4	1	SMBVTA	Intégré à l'animation du contrat	Intégré à l'animation du contrat	0,0%	Intégré à l'animation du contrat	0,0%	Intégré à l'animation du contrat	0,0%	Intégré à l'animation du contrat	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00
C-5	1	SMBVTA	208 333,33	250 000,00	25,0%	62 500,00	70,0%	145 833,33	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00
Total actions CR - Volet C			364 333,33	437 200,00	32,4%	118 000,00	61,4%	223 833,33	2,1%	7 500,00	4,1%	15 000,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00

Titre de l'action	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel (€ HT)	Montant prévisionnel (€ TTC)	%	Autofinancement	%	Agence de l'eau Adour-Garonne	%	Région Occitanie	%	Département de l'Aveyron	%	Département du Gard	%	Département de la Lozère	%	Autres financeurs
Total CR			17 543 456,28	21 052 147,54	49,4%	8 699 790,58	36,8%	6 458 252,70	1,3%	230 766,67	1,2%	218 000,00	3,2%	559 020,00	6,3%	1 105 998,60	0,3%	49 833,33

Les taux des partenaires financiers indiqués sont ceux en vigueur en 2019, sous réserve d'acceptation du dossier, des dotations d'engagement disponibles et de la fourniture des éléments nécessaires. Ils peuvent être amenés à évoluer au cours de la période du contrat de rivière.